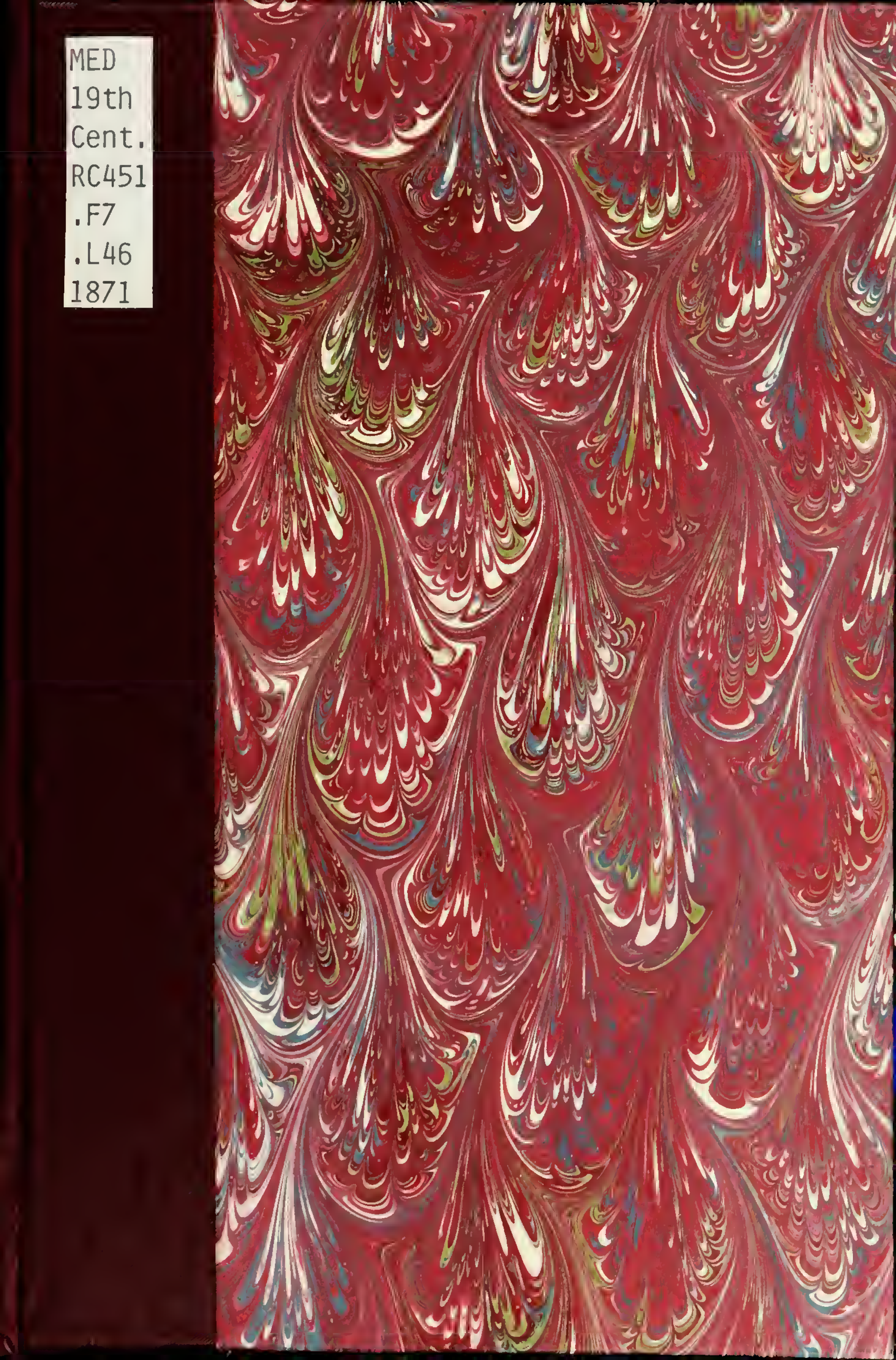

MED
19th
Cent.
RC451
.F7
.L46
1871

DES CAUSES

DE

L'ENCOMBREMENT TOUJOURS CROISSANT

DES ASILES D'ALIÉNÉS.

EXTRAIT DES ANNALES DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE GAND

DES CAUSES

DE

L'ENCOMBREMENT TOUJOURS CROISSANT

DES ASILES D'ALIÉNÉS,

ET

DES REMÈDES A Y APPORTER;

PAR

M. le docteur FR. LENTZ,

MÉDECIN-DIRECTEUR DE L'ASILE D'ALIÉNÉS DE FROIDMONT, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE GAND.

Mémoire auquel la Société a décerné le second prix au concours de 1869.

On risque beaucoup plus à ne rien tenter qu'à ne pas réussir.
BACON.

La perte de la raison est une chose si triste, elle est une preuve si accablante de la fragilité de notre faible nature, elle donne lieu à tant d'inconvénients au point de vue de la société comme à celui de la famille, elle touche à des intérêts si chers, elle porte une atteinte si profonde à nos sentiments les plus intimes, que l'on comprend en vérité qu'elle ait des droits légitimes et incontestables à la pitié et au respect des hommes bien pensants, et que tout ce qui se rapporte à cette triste maladie doive être l'objet des méditations les plus sérieuses.
DAGONET, *Examen de la loi sur les aliénés.*

GAND,

L. HEBBELYNCK, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DE MEDECINE,
Rue des Baguettes.

1871.



La question de l'aliénation mentale, restée, jusque dans ces derniers temps, la préoccupation exclusive des spécialistes, tend de jour en jour davantage à envahir le domaine public, non pas que cette triste misère humaine ait fait de grands progrès dans les sympathies des administrateurs, mais bien parce que les dépenses toujours croissantes qu'ils occasionnent, ont fini par ouvrir les yeux aux moins clairvoyants, et ont démontré une fois de plus la nécessité de compter avec une maladie, dont le traitement rationnel s'impose chaque jour davantage à la société.

La question des aliénés, qui pendant longtemps était restée une question purement médicale, est dès lors devenue une question économique, et là où au début l'homme de l'art avait pour ainsi dire eu seul voix au chapitre, est apparu l'administrateur, qui, agissant dans des voies opposées, s'est bien des fois vu forcé d'aller à l'encontre d'actes dont le seul mobile était pourtant l'intérêt du malheureux insensé.

La dépense pour les aliénés indigents s'élevait en 1836, en France, à 1,700,000 fr., tandis que l'année 1861 porte pour le même chapitre une dépense de 7,314,516 fr. Dans les autres pays, l'augmentation est proportionnellement tout aussi forte.

Si les chiffres ont leur éloquence, ceux-ci méritent certes de fixer l'attention. Les autorités s'émurent; des protestations contre les dépenses toujours croissantes s'élevèrent de toute part, et les aliénistes eux-mêmes furent contraints de chercher un remède à un état de choses qui menaçait sérieusement l'édifice qu'ils avaient si péniblement élevé.

Ainsi s'est divulguée la question de l'encombrement des asiles d'aliénés, question aussi économique que médicale et aussi médi-

cale qu'économique. Car ne nous y trompons pas : si nous, médecins, nous ne voyons les nombreuses misères humaines qu'au seul point de vue du remède à y apporter, l'économiste, lui, y apporte un autre élément, c'est la dépense qu'occasionne le remède.

Aussi longtemps que nous ne proposerons que des moyens dont la dépense excèdera les ressources de la société, nous risquerons fort de ne pas être écoutés, et là où nous le serons, la réaction ne tardera pas à se faire et nous serons les premières victimes de notre dévouement.

Ce n'est pas que depuis longtemps déjà les médecins n'aient appelé l'attention sur l'augmentation progressive de la population des asiles d'aliénés, et n'aient vu dans cet accroissement un véritable danger pour l'avenir. Mais pour eux le remède était facile : agrandir les asiles qui existaient et en construire d'autres, telle fut leur réponse.

Le conseil ne fut pas du goût de tout le monde ; la discussion s'ouvrit et dure encore, car malgré la lumière que jetèrent sur cette question les mémorables séances de la Société médico-psychologique de Paris, nous pouvons encore répéter avec le poëte :

Adhuc sub judice lis est.

Si les causes de cet encombrement commencent à être mieux connues, chacun diffère sur les moyens d'y obvier, et en résumé les expédients proposés sont plutôt des palliatifs que de véritables remèdes.

Reculer la question, ce n'est pas la résoudre, et c'est pourtant ici une solution qu'il faut. Car ce n'est pas en ajoutant annexes sur annexes aux asiles actuels, que l'on parviendra à résoudre la question : l'on aura détruit l'harmonie et la commodité de nos établissements, et voilà tout.

Pourquoi nos asiles d'aliénés sont-ils aujourd'hui encombrés ?

Avant de donner notre réponse, qu'on nous permette une distinction, qui nous paraît d'autant plus importante qu'elle a pour effet d'éloigner de la question un élément qui vient la compliquer inutilement, et qui n'a pas la moindre importance dans le but à rechercher : cet élément, c'est l'encombrement.

Si encombrement et augmentation de population dans un asile d'aliénés semblent de prime abord être synonymes, il y a dans l'appréciation de ces deux termes une distinction capitale.

La population d'un établissement de ce genre peut parfaitement bien s'accroître annuellement pendant une longue période de temps, sans qu'il en résulte de l'encombrement; il suffit pour cela que les places qui y ont été créées dépassent de beaucoup le chiffre des aliénés pour lesquels il a été primitivement construit.

Si un asile public, destiné à recevoir des malades dont le chiffre total peut être approximativement connu, s'encombre, c'est qu'il y a été établi un nombre insuffisant de places, eu égard aux pensionnaires à colloquer, et cela, soit parce que l'on s'est trompé sur la valeur du chiffre définitif, soit parce que l'on a sciemment fixé le nombre des places au-dessous des prévisions, soit enfin parce que le total des malades sur lesquels on pouvait compter, s'est accru par suite de causes impossibles à prévoir.

Si donc l'encombrement des asiles a une cause immédiate, qui est due aux modifications que subit leur population, cet encombrement a une autre cause, qui, elle, réside dans l'incertitude ou l'inexactitude des calculs de ceux qui ont posé les règles de leur construction. Si les établissements aujourd'hui existants, dans les conditions où ils ont été édifiés, sont insuffisants à loger le nombre des aliénés qui y sont journellement conduits, il ne faut en accuser, somme toute, que l'insuffisance des informations prises ou des présomptions établies à l'époque où ils ont été édifiés.

Une des conséquences les plus désastreuses de la folie, est d'en-

lever à ceux qui en sont atteints l'usage de leur libre arbitre; de là pour la société le droit de priver les aliénés d'une liberté dont ils ne pourraient qu'abuser, et de les confier à des asiles où ils puissent sans inconvénient se livrer aux écarts de leur esprit.

A ce point de vue, il nous semble impossible de fixer *à priori* quel doit être annuellement le nombre de ces malades pour lesquels on viendra réclamer les secours de l'asile. Ce chiffre peut dépendre de circonstances toutes fortuites, quelquefois tout-à-fait indépendantes de la maladie elle-même, et dont il faut souvent chercher la véritable cause dans les circonstances extérieures ou dans les affaires de famille.

A moins donc que de construire des asiles en nombre suffisant pour loger tous les aliénés actuellement existants, il ne sera guère possible d'affirmer que les nouveaux établissements que l'on aura décrétés ne s'encombreront pas quelques années après leur construction.

La statistique a constaté en effet qu'en France pour 20,537 aliénés colloqués, il y en avait en 1854, 24,433 en liberté complète. En Belgique, en 1858, pour 4420 séquestrés, 2055 vivaient dans leur famille.

Du jour où on a édicté des lois pour favoriser les admissions dans les asiles, et pour éloigner ainsi l'aliéné du milieu qui a vu naître son affection, vers un milieu plus approprié à sa situation mentale, de ce jour l'on devait s'attendre à voir la population de ces établissements augmenter progressivement, et si aujourd'hui ils sont encombrés, c'est que les résultats ont dépassé les prévisions.

La question de l'encombrement des asiles est donc, nous le répétons, une question toute relative et qui certes ne serait pas née aujourd'hui, si, à l'époque où ont été érigés ces établissements, au lieu de créer 20,000 places, on en avait créé par exemple 40,000.

Mais, s'il est vrai que l'encombrement, dans l'acception propre

du mot, est le fait de l'imprévoyance de ceux-là même qui ont pris en main la réforme des aliénés, de l'inexactitude des calculs sur lesquels ils se sont basés, ou de l'insuffisance des prévisions qui les ont guidés, il n'en est pas moins vrai que cet encombrement traduit directement un autre fait d'une bien plus haute importance, c'est l'augmentation progressive de la population des asiles, et c'est dans cette croissance continue du nombre des aliénés colloqués que réside le véritable danger.

Que, sous le rapport hygiénique et médical, l'encombrement ait des inconvénients graves, nous n'en disconvenons nullement; mais c'est là un fait sans aucune importance au point de vue social, tandis que la tendance que revèle cet encombrement, en mettant chaque jour davantage à contribution les ressources de la société, mérite au plus haut degré de fixer l'attention du législateur, de l'économiste et de l'administrateur.

Car il ne faut pas se faire illusion. La vie libre qui jusqu'à une certaine époque était pour l'aliéné la règle, tend chaque jour de plus en plus à devenir une exception, tandis que la séquestration devient la règle. C'est là une modification de principe incontestable, dont l'augmentation de la population des asiles est un des résultats les plus frappants.

Est-ce un bien, est-ce un mal que cette mutation de principe qui tend à substituer la réclusion de l'aliéné à la vie libre? c'est ce que nous aurons à examiner plus tard; qu'il nous suffise pour le moment de poser la question.

Si le problème de l'augmentation progressive de la population de nos asiles est sans cesse à l'ordre du jour, c'est certes moins, pensons-nous, pour éviter l'encombrement auquel quelques nouveaux asiles auraient bien vite porté remède, que pour combattre l'influence du principe que nous avons posé plus haut.

La question se pose donc dans ces termes : Quelles sont les

causes de l'augmentation progressive que l'on constate dans la population de nos asiles d'aliénés?

Évidemment il n'y a ici que trois cas possibles : ou bien c'est la production de la folie, qui augmente et qui détermine l'encombrement des asiles; ou bien, la production annuelle de la folie restant la même, ce sont les aliénés existants qui entrent tous les jours en plus grand nombre dans nos asiles; ou bien l'une et l'autre de ces deux causes unissant leur influence, produisent les résultats que nous observons aujourd'hui dans la plupart des asiles, tant de l'ancien que du nouveau continent.

La question que nous venons de poser implique donc une autre question, qui exige une solution préalable, c'est celle du chiffre absolu des aliénés. Y a-t-il aujourd'hui plus de fous qu'aux siècles précédents? tel est le point qu'il est nécessaire d'examiner avant tout; c'est le premier élément du problème à la solution duquel nous consacrons ce travail.

I.

Le problème de l'augmentation progressive de l'aliénation mentale à notre époque, est un problème d'une haute gravité et dont malheureusement la solution rigoureuse est aujourd'hui pour ainsi dire impossible.

Que l'on puisse arriver à résoudre par induction, affirmativement ou négativement, la question qui nous occupe, c'est ce que nous admettons et ce que nous-mêmes nous essayerons de faire; mais quant à fournir une preuve palpable du fait que l'on avance, c'est là, nous semble-t-il, chose impossible dans l'état actuel de nos connaissances et de nos moyens d'investigation.

La question de la progression de la folie est loin d'être neuve : la Société médico-psychologique y a consacré, en 1858, plusieurs séances; plus récemment, M. le docteur Lefebvre, de Louvain, l'a

traitée dans quatre articles de la *Revue générale*. En 1839, Parchappe et Brierre de Boismont en faisaient déjà une étude spéciale, surtout au point de vue de l'influence que pouvait avoir la civilisation actuelle sur l'augmentation vraie ou supposée de la production de la folie.

« L'aliénation mentale est une maladie aussi vieille que l'hu-« manité, écrit M. Lefebvre; mais elle a pris de nos jours un « accroissement considérable. » Et plus loin : « Toutes les statis-« tiques s'accordent pour accuser un accroissement du nombre « des insensés hors de proportion avec l'accroissement de la po-« pulation générale. On a beau se débattre contre cette conclusion « douloureuse; elle s'échappe de toutes les statistiques, elle résiste « à toutes les objections (1). »

Il ne nous semble pas que les arguments apportés à l'appui de cette opinion soient assez concluants pour décider une question aussi grave, et qui tient à l'intérêt du corps social tout entier.

Et en effet, parce que en 1818 on a recensé en France 9,000 aliénés, qu'en 1834 on en comptait 12,000 et qu'en 1858 ce chiffre s'élevait à 60,293; parce qu'en Angleterre le nombre des aliénés était en 1852 de 17,402 et qu'en 1857 il montait à 21,334; parce qu'enfin, en Belgique, un recensement fait en 1855 portait à 4907 les aliénés, dont le nombre était en 1858 de 6451, l'on aurait grand tort de conclure que réellement le progrès scientifique, moral et industriel de notre époque doive avoir eu la désastreuse conséquence de doubler et de quadrupler même le nombre des fous.

Il est vrai qu'à cette preuve de l'ordre matériel, est venue s'en ajouter une autre tirée de l'ordre moral : l'on a cru pouvoir établir cette loi entre le suicide et la folie : c'est que partout où le suicide est en progrès, l'aliénation progresse dans les mêmes proportions. Or, le premier des membres de cette comparaison, celui qui a trait au suicide, est évidemment susceptible d'une détermi-

---

(1) D[r] LEFEBVRE. De l'augmentation du nombre des aliénés à notre époque. In *Revue générale*, t. II, p. 125.

nation beaucoup plus rigoureuse que celui qui s'applique aux cas d'aliénation, et comme réellement les morts volontaires progressent, d'année en année, la conclusion se devine.

Nous allions oublier une troisième preuve, qui est peut-être celle qui a le plus de valeur : c'est la fréquence, excessive à notre époque, de la folie paralytique, qui compte pour un quart, peut-être pour un tiers, dans le chiffre des hommes qui entrent chaque jour dans les asiles d'aliénés des grandes villes. Or, s'est-on dit, « en supposant même les autres espèces d'aliénation stationnaires « dans leur marche, comment se fait-il que l'accroissement énorme « de l'une des espèces n'augmente pas le chiffre total des insensés? »

Telles ne sont pas les seules raisons apportées à l'appui de l'augmentation du chiffre des aliénés à l'époque actuelle. Brierre de Boismont, en se constituant le défenseur d'une idée que Georget déjà avait émise, mais seulement sous forme dubitative, dans son article *folie* du Dictionnaire de médecine de 1832, a surtout insisté sur les causes qui, dans l'ordre moral, doivent produire l'augmentation des aliénés à notre époque. Le savant aliéniste français s'est basé surtout sur l'étiologie des maladies mentales, pour prouver que les raisons d'être de la folie s'étant notablement accrues, la production des affections morales a dû nécessairement croître en raison directe des causes.

Personne ne niera que les causes morales priment de beaucoup toutes les autres dans le développement des vésanies. « Dans la « plupart des cas de folie qui ont été soumis à notre observation, « écrit Brierre de Boismont, nous avons trouvé à l'origine une « passion, un sentiment, un instinct, une idée, en un mot une « cause morale. » C'est d'ailleurs l'opinion de Parchappe, c'est l'opinion de Delasiauve, qui porte à 80 p. % la proportion des causes morales sur les causes physiques; c'est enfin l'opinion du célèbre Guislain, « qui a parfaitement développé la théorie de la « douleur, démontré par un grand nombre de faits très-bien dé- « duits qu'elle forme le phénomène initial de la folie, et que c'est « elle que l'on trouve dans la période prodromique de cette affec- « tion. Cette action de la douleur résulte du développement en « excès de la sensibilité, si bien nommé *émotivité* par Cerise. »

Or, se dit Brierre de Boismont, quelle époque plus que la nôtre a exalté à son plus haut degré la sensibilité morale? Quel état social plus que notre civilisation a multiplié les causes de douleur, ce fonds de l'étiologie de la folie? « Les époques où elle « éclate sous toutes les formes, sous toutes les nuances, dans tous « les rangs, mais surtout parmi les classes dont la sensibilité est « continuellement mise en jeu, sont sans contredit celles où le « luxe, la littérature, les jeux scéniques provoquent les émotions « devenues indispensables, à cause de la satiété qui est le carac- « tère fatal de ces époques. Les âmes amollies par les richesses et « la corruption, tout en cherchant les émotions factices avec ar- « deur, n'ont plus l'énergie nécessaire pour supporter les vraies « douleurs quand elles les accablent... Dites si le développement « de la sensibilité et par conséquent de la douleur, n'est pas en « raison directe des jouissances du luxe, de l'exercice de l'intelli- « gence, en un mot, des civilisations avancées ou plutôt de leur « époque de corruption ou de décadence (1). »

Brierre de Boismont n'a de même pas oublié de se prévaloir de cet axiome, dont personne ne niera l'exactitude, à savoir : que l'abus d'un organe en amène la fatigue, l'usure et la maladie. Plus donc les causes d'excitation cérébrale sont multipliées, plus la folie serait fréquente; et comme cette disposition de l'esprit s'observe surtout dans les pays civilisés, et aux époques de progrès, c'est aussi dans ces conditions que l'on doit rencontrer le plus de fous.

Enfin, comme dernier argument apporté à l'appui de leur thèse, les partisans de la progression de la folie citent les données de statistiques comparées, qui tendent à prouver que plus un pays est civilisé, plus il contient d'aliénés, et vice-versa. Les insensés sont rares dans les pays orientaux. M. Moreau n'a pas rencontré un seul aliéné dans toute la Nubie. Plusieurs de ses amis qui ont visité Senaar, le Cordofan, l'Abyssinie ont trouvé çà et là à peine quelques imbéciles. Le docteur Aubert Roche, pendant trois an-

---

(1) Brierre de Boismont. In Annales médico-psychologiques, 1855.

nées de séjour en Abyssinie, n'a vu que deux idiots. Le docteur Greyssen, chirurgien en chef, depuis dix ans en Egypte, a dit à M. Moreau qu'il n'avait vu qu'un seul cas d'aliénation mentale à Alexandrie.

Tels sont les divers arguments dont se prévalent les partisans de cette opinion pour défendre leur thèse. Leur argumentation se résume en cette proposition : que les causes productrices de la folie, de même que la réceptivité individuelle, augmentant à notre époque et avec les progrès de notre civilisation, les cas de folie doivent nécessairement suivre la même progression.

Cette opinion, soutenue par des hommes éminents, dont le savoir égale l'honorabilité, n'a malheureusement aujourd'hui que trop cours dans la science, et la faveur dont elle jouit n'est que trop faite pour décourager les amis du progrès.

Et cependant, a-t-elle une seule base sérieuse? a-t-elle, pour se soutenir, un seul argument inattaquable? Non. Ce sont toutes hypothèses, toutes opinions contestables, sur lesquelles on base une doctrine dont les conséquences, si elles devaient venir à prévaloir, auraient la plus funeste influence sur les destinées de l'humanité.

Or, pour avancer des faits dont les conséquences doivent être si graves, il faut autre chose que des inductions, autre chose que des statistiques dont chaque année vient modifier la valeur.

Ce dernier argument surtout, auquel on a attaché une si grande importance, ne résiste pas à un examen sérieux.

Il suffit de jeter les yeux sur les statistiques des différents pays, pour se convaincre de l'irrégularité et de l'imperfection qui les caractérisent toutes. Toutes indistinctement dénotent en effet un accroissement d'insensés, et un accroissement tellement disparate entre les divers pays d'organisation sociale identique, toutes dénotent à une même époque des rapports tellement divergents entre le nombre des aliénés et la population, qu'il saute aux yeux de l'homme le plus prévenu que le défaut d'exactitude des renseignements obtenus peut seul expliquer ces anomalies.

C'est, d'ailleurs, ce qu'a fort bien compris M. Lefebvre, car il a eu soin d'ajouter : « Faut-il conclure de ces chiffres qu'en France

« le nombre des aliénés a plus que sextuplé en trente-sept ans, « et qu'en Angleterre il s'est élevé d'un quart dans une période « de cinq années? A Dieu ne plaise : il faudrait désespérer de « l'humanité, s'il était démontré que le fléau prend de pareilles « proportions. »

Mais, si l'on ne veut pas attribuer aux progrès de la civilisation toute l'augmentation constatée par la statistique, de quel droit vient-on attribuer à cette cause une partie de l'augmentation. Rien, absolument rien ne prouve « qu'en faisant à l'erreur « une part large jusqu'à l'impossible, il ne ressorte des chiffres « accumulés autour de cette question, un enseignement positif, « celui de l'accroissement du chiffre des aliénés plus rapide que « l'accroissement de la population. » Nous comprenons difficilement sur quels arguments l'on se fonde pour résoudre aussi affirmativement une question qui nous paraît aussi douteuse.

Il suffit de jeter les yeux sur le tableau suivant pour se convaincre que les données statistiques ne sont littéralement d'aucune valeur dans la question qui nous occupe.

Pour 1 aliéné (pris dans l'acception la plus large du mot, c'est-à-dire aliéné et idiot), il y a :

Bade	449	habitants.
Bavière.	942	»
Hanovre	590	»
Saxe.	371	»
Wurtemberg	320	»
Autriche	140	»
Belgique	716	»
France	454	»
Prusse (Silésie)	1488	»
Angleterre.	585	»
Écosse	377	»
Irlande	382	»
Danemark	370	»
Suisse	116	»

Si maintenant l'on ne considère rien que les aliénés proprement dits, l'on arrive à des résultats tout aussi disparates. Et que pen-

ser de ces données qui fixent un minimum de 1 aliéné sur 1754 habitants, et comme maximum 1 aliéné sur 260 habitants?

Quelle confiance avoir dans des chiffres qui, pour deux pays entre lesquels l'on ne pourrait certainement pas trouver la moindre différence sous le rapport social, la Bavière et le Wurtemberg, fixent pour l'un 942 habitants et pour l'autre 320 habitants pour un aliéné? Citons encore l'Angleterre et l'Écosse, dont l'une accuse 585 et l'autre seulement 377 habitants pour 1 aliéné. Nous le demandons, serait-il raisonnable de s'appuyer sur de tels chiffres pour affirmer une opinion, quelque minimes que dussent être ses conséquences?

Et que pourraient nous répondre les partisans de l'augmentation du nombre des insensés, si nous leur demandions à quel chiffre ils estiment approximativement cette croissance? Jusqu'ici personne n'a même songé à répondre à cette question, et cela pour une bonne raison : c'est qu'aucune considération sérieuse, aucun argument de quelque valeur, n'a pu les guider dans leur appréciation.

Ainsi serait-il possible de trouver des données plus disparates que les suivantes :

En France, de 1835 à 1853, en 19 ans, les aliénés ont augmenté de 144 °/o.

En Belgique, de 1835 à 1858, 23 ans, de 26 °/o.

En Irlande, de 1855 à 1860, 5 ans, de 26 °/o.

En Norwège, de 1825 à 1855, 30 ans, de 50 °/o.

En Suède, de 1840 à 1855, 15 ans, de 22 °/o.

En Wurtemberg, de 1832 à 1853, 21 ans, de 73 °/o.

Quel parti tirer de pareilles indications? Comment démêler ce qui est dû à l'erreur de ce qui est l'expression de la vérité.

D'ailleurs, pour quiconque a suivi de près le mécanisme des recensements dans divers pays, le moindre doute ne saurait plus subsister. En laissant au médecin lui-même le soin de faire ces opérations, et en lui donnant toute latitude dans ses recherches, serait-il certain de pouvoir déterminer exactement le chiffre des aliénés d'une circonscription donnée?

Que ferait-il de toutes ces intelligences anomales, de ces gens

bizarres, à idées fixes, qui, pour ne pas être encore de véritables fous, ne sont certainement plus des hommes raisonnables? Que ferait-il de toute cette classe d'esprits arriérés, d'intelligences rudimentaires, qui, dans le cercle d'une vie étroite, trouvent peut-être à utiliser le peu de facultés que la nature leur a laissées, mais qui en dehors de ce milieu et dans le tourbillon de la vie, ne tardent pas à voir sombrer leur dernière lueur d'intelligence? Où classera-t-il toutes ces individualités anormales?

Plus d'une fois, nous en sommes convaincus, l'aliéniste lui-même hésitera à porter un jugement définitif. Que veut-on dès-lors attendre de la part d'hommes, dont les intentions et le zèle certes peuvent être à l'abri de tout reproche, mais dont les connaissances sont au moins insuffisantes pour trancher des questions si délicates?

Et avec cela il est à noter que nous supposons toutes les familles prêtes à déclarer leurs fous, leurs idiots et leurs imbéciles; toutes les familles disposées à ouvrir largement les portes de leur intérieur, pour y laisser pénétrer le représentant de l'autorité, et lui donner les renseignements les plus secrets qu'elles cachent souvent à leurs propres membres! Même avec de pareilles facilités, les résultats seraient encore sujets à caution. Que doivent-ils donc être avec les procédés actuellement mis en usage?

Sans prétendre que la statistique ne pourra pas un jour nous donner la clef de cette grave question, nous restons convaincus que ces temps sont encore loin, et qu'à plus forte raison, il ne faut pas même songer aujourd'hui à vouloir déduire de données imparfaites, des conclusions que leur imperfection ne saurait comporter. Si cette doctrine avait besoin d'autre appui que celle du simple bon sens, nous dirions que c'est l'opinion de Parchappe, de A. Maury, de Cérise, de Baillarger, de Belhomme, dont personne ne songera à venir contester l'autorité en pareille matière.

Et pourtant, c'est là le seul argument de quelque valeur que peuvent apporter à l'appui de leur thèse ceux qui voient dans le chiffre toujours croissant accusé par les recensements, l'expression de la réalité. Que sont les autres raisons, si ce n'est des inductions qui pourraient tout au plus apporter de légères présomptions en faveur de la question qui nous occupe?

Moins un pays est civilisé, dit-on, moins il a d'aliénés; plus donc un pays est civilisé, plus il doit en avoir. Or, comme notre civilisation tend sans cesse à se perfectionner, elle doit, par la même raison, tendre sans cesse à augmenter la production de la folie.

Nous commencerons par contester les prémisses de cette proposition. Il est possible que les pays arriérés aient moins d'aliénés que les pays avancés en civilisation, mais absolument rien ne vient le prouver. Ce n'est pas parce que Moreau, de Tours, n'aurait vu que quelques aliénés à Constantinople et aucun au Caire, que l'on pourra venir affirmer que ces pays en possèdent réellement moins que d'autres.

D'ailleurs, M. Moreau lui-même en est revenu de ces idées trop exclusives : « Il fait observer qu'avant d'aller en Orient, il inclinait fortement à croire que l'aliénation mentale devait être moins fréquente dans cette contrée que dans les pays civilisés, mais que les remarques qu'il a faites dans son voyage l'ont convaincu qu'il ne faut pas être absolu dans cette opinion. Dans les pays civilisés on a des renseignements positifs sur le nombre des aliénés; ils manquent complétement dans les pays orientaux. Les malades sont en petit nombre dans les asiles, mais si l'on parcourt les campagnes, on trouve une population assez considérable d'insensés, surtout d'imbéciles, libres, errants, souvent même respectés et se livrant sans obstacle aux actes les plus excentriques (1). »

C'est, en effet, bien plus avec les progrès de la science statistique, qu'avec les progrès de la civilisation, que le nombre des aliénés tend à augmenter. Dans les pays où cette science est encore à l'état rudimentaire, le chiffre des insensés est des plus restreints, précisément parce qu'on ne les recherche pas. Ce n'est pas en parcourant une contrée que l'on peut juger du nombre de fous qu'elle contient.

Que nous autres, avec nos idées européennes, avec notre science européenne, nous parcourions l'Orient, sommes-nous bien

---

(1) Annales méd. psych., année 1855, p. 293.

certains de pouvoir juger sainement de ce qui s'y passe? Sommes-nous bien certains que la folie y affecte les mêmes formes et y présente les mêmes manifestations que dans notre Europe? Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, sommes-nous certains que la polygamie n'a pas d'influence sur la constitution intellectuelle des générations? Sommes-nous bien certains qu'aujourd'hui encore l'on ne considère pas dans ces contrées comme inspirés, des malheureux dont le fanatisme a dérangé le cerveau? etc., etc.

Que savons-nous de tout cela? Rien ou presque rien. Et c'est avec des données aussi illusoires, que nous voudrions résoudre le grand problème qui nous occupe, et porter un coup fatal aux progrès si lentement et si fatalement acquis jusqu'à ce jour!

Encore une fois, ici comme dans la question précédente, la statistique est tout-à-fait impuissante à jeter la moindre lumière sur la solution que nous recherchons. D'ailleurs, en supposant même exacte cette différence entre les pays civilisés (à notre point de vue encore), quant au chiffre de leurs insensés, il n'en résulterait nullement que le progrès de la civilisation lui-même dut être la cause efficiente de cette différence, et que nous dussions en tirer cette conclusion, que si nous sommes aujourd'hui plus avancés qu'il y a cent ans, nous devions par cela seul avoir plus d'aliénés. Si l'Inde et l'Orient ont réellement moins d'insensés que l'Europe, cela ne pourrait-il pas tenir tout aussi bien au caractère individuel différent des indigènes, qu'à leur constitution sociale? Cela ne pourrait-il pas dépendre tout aussi bien de leur tempérament que de leur degré de civilisation?

Que si maintenant l'on compare les diverses nations aux différentes époques de leur civilisation, est-il bien vrai que l'on trouve le nombre des aliénés bien supérieur aux époques actuelles qu'aux époques antérieures? Le XIX[e] siècle a-t-il réellement le triste privilége de briller par l'excessive prédominance de la folie?

C'est ce qu'ont répété à l'envi les détracteurs de notre civilisation, c'est ce qu'ont essayé de prouver par tous les moyens les adversaires de notre progrès. Mais, malgré les arguments accumulés autour d'une question qui prête si bien à la controverse,

et qui n'est presque pas susceptible de recevoir une solution rigoureuse, la conviction est encore bien loin d'être établie.

Nous ne sommes pas les seuls à croire que le chiffre des fous n'a guère varié depuis des siècles, et que c'est la forme de la folie qui seule s'est modifiée. « Il est fort probable, dit A. Maury (de « l'Institut), que l'aliénation mentale n'a pas autant augmenté « que plusieurs médecins le pensent, et que cela tient à ce que « les motifs d'activité sont à peu près toujours les mêmes, et « qu'ils varient seulement selon les époques. Au moyen-âge, les « folies religieuses s'emparaient des esprits; aujourd'hui elles sont « remplacées par les folies dues aux préoccupations incessantes « des intérêts matériels.... Chez les peuples beaucoup moins « préoccupés des intérêts d'argent que nous ne le sommes, « l'amour joue un bien plus grand rôle dans les unions, prend un « plus grand empire sur les esprits, et devient, surtout chez les « femmes, une cause fréquente de folie (1). »

Nous n'avons pas la prétention de traiter dans son ensemble cette vaste question du cours de la folie à travers les siècles; un volume ne suffirait pas à le faire convenablement. Ce n'est qu'en étudiant un à un les éléments de la constitution sociale d'une époque, et en comparant ces éléments à la production des vésanies pendant cette même époque, que l'on pourrait parvenir à saisir quelle doit être l'influence de chacun d'eux sur la génération de la folie. C'est, en outre, de la comparaison des causes qui peuvent augmenter le chiffre des insensés, avec celles qui peuvent en diminuer le nombre, que doit sortir la véritable solution du problème, et c'est là une étude qui excéderait le cadre du travail que nous nous sommes proposé.

Cependant nous ne saurions nous empêcher de rappeler que si, dans notre siècle si décrié, tant de causes semblent favoriser la production de la folie, les siècles passés n'ont certes pas été à l'abri de ces influences, et, comme l'a fort bien fait remarquer M. Maury, les préoccupations d'une sorte n'ont fait que succéder aux préoccupations d'une autre sorte; les misères humaines n'ont fait que changer.

---

(1) A. Maury, Annales médico-psychologiques, p. 310.

Ceux qui assignent au sensualisme, à la fièvre d'or et des honneurs, aux souffranees morales et à l'indifférence religieuse, la véritable eause de l'exeessive fréquenee de l'aliénation mentale à notre époque, n'ont peut-être pas tort; mais ces conditions n'existaient-elles done pas aux sièeles passés ou n'avaient-elles pas leurs équivalents tout aussi désastreux?

Depuis quand le sensualisme est-il l'apanage de notre époque? Est-ce depuis hier seulement que l'on est à la reeherche des remèdes à l'ivrognerie et à l'abus du tabae? Charlemagne déjà n'avait-il pas essayé d'extirper la fatale passion de l'intempérance, en défendant de provoquer à boire et à trinquer? Et depuis lors, combien de règlements ne se sont pas succédé pour entraver la marche de ce fléau! L'édit de Franeois Ier frappait de peines sévères les individus trouvés ivres, et plusieurs édits suivants déclaraient non obligatoires les engagements eontractés pour dépenses faites au cabaret.

N'en a-t-il pas été de même en Angleterre? Depuis 1552 on n'a pas eompté moins de 320 édits ou règlements ayant autorité et force de lois, et ayant pour objet la prohibition plus ou moins directe des boissons aleooliques. Jusqu'en 1751, d'après l'historien Smolett, l'intempéranee était portée à un tel point, que les débitants mettaient sur leur enseigne, que pour la modique somme de 1 penny (2 sous), on pouvait s'enivrer, pour 4 sous devenir ivre mort, et avoir par-dessus le marehé de la paille pour dormir jusqu'au retour à l'état normal.

Que l'on vienne, après eela, citer eomme preuve à l'appui de l'excessive intempéranee de notre époque, l'énorme augmentation de la produetion de l'aleool et des liqueurs fermentées; que l'on vienne arguer du grand nombre des aleoolisés qui meurent annuellement dans nos hôpitaux, dans nos prisons et dans nos dépôts de mendicité; que l'on vienne exposer à nos yeux la dégradation du siècle actuel, et nous saurons répondre que, si nous possédions, pour les époques antérieures, les données exaetes et les renseignements préeis que les progrès de la science sont parvenus à obtenir pour l'époque aetuelle, la comparaison serait peut-être loin d'être tout à l'avantage des temps qui nous ont précédés.

Nous ne voulons pas aller jusqu'à prétendre que le vice honteux de l'ivrognerie ait disparu des mœurs de notre siècle; mais est-il bien certain qu'il n'ait pas beaucoup diminué depuis que l'instruction tend à propager davantage dans les masses sa bienfaisante influence? L'ignorance où croupissaient les peuples pendant les siècles passés, alors que les grands se glorifiaient de ne pas même savoir donner leur signature, cette ignorance n'était-elle pas la véritable porte par où pénétraient sans résistance les plus viles passions et les excès les plus honteux? Écoutez l'appréciation de Rochoux; elle est de nature à faire réfléchir ceux qui trouvent qu'à notre époque tout dégénère dans l'homme, le moral comme le physique : « Les Perses, aujourd'hui abstèmes, écrit-il, avaient « autrefois des goûts si différents, que Darius ordonna d'inscrire « sur son tombeau, en tête de ses titres les plus propres à le re- « commander à la postérité, qu'il avait été intrépide buveur. Ce « défaut (l'ivrognerie), que les sauvages d'Amérique, qui habitent « des lieux fort différents sous le rapport climatérique, possèdent « jusqu'à la frénésie, tenait, il y a quelques centaines d'années, « l'Europe entière dans le plus déplorable abrutissement. A peu « près entièrement inconnu de nos jours en Espagne, en Ita- « lie (1830), il devient de plus en plus rare en France et même « en Suisse et en Allemagne. Le peuple anglais y semble aussi « moins adonné qu'autrefois, et tout porte à croire que les progrès « de la civilisation en délivreront les classes inférieures de la « Russie, comme ils en préservent déjà les grandes, surtout si les « sociétés de tempérance, dont les résultats ont été si favorables « aux Etats-Unis, s'établissent jamais dans l'empire des Czars. « C'est ainsi qu'une amélioration dans l'état moral des nations « amènera tout naturellement et sans contrainte des résultats que « les lois répressives, portées à diverses époques contre l'ivrogne- « rie, ont toujours vainement tenté d'obtenir, tant qu'elles n'ont « pas eu l'appui d'habitudes sociales déjà portées à un certain « point de perfectionnement (1). »

---

(1) Dictionnaire de Médecine.

Si ce mal paraît peut-être plus sensible aujourd'hui qu'il ne l'était aux siècles précédents, c'est là uniquement l'effet de notre civilisation; l'on scrute de jour en jour davantage le grand problème de l'amélioration des classes nécessiteuses, et c'est en raison de l'intérêt qu'elles inspirent que l'on s'aperçoit davantage des plaies qui les déciment.

D'ailleurs, tous les efforts du siècle ne tendent-ils pas à diminuer le vice honteux de l'ivrognerie? Des sociétés ne se forment-elles pas de tout côté pour enrayer la marche de ce fléau destructeur? Tous les gouvernements n'essaient-ils pas de divulguer l'instruction, l'économie et l'épargne, pour s'opposer aux habitudes vicieuses de la classe indigente? Il nous semble que ces efforts seraient plus que suffisants pour contrebalancer cette augmentation, douteuse encore, d'un abus qui n'est aujourd'hui plus apparent, que parce qu'on ose l'attaquer en face.

N'en est-il pas à peu près de même de l'abus du tabac? Certes, la consommation de cette plante vireuse, comme d'ailleurs celle de l'alcool, a énormément augmenté depuis le commencement de ce siècle; mais en admettant même comme exactes les données statistiques obtenues à une époque où les préoccupations étaient bien ailleurs qu'à l'administration proprement dite, et où la difficulté des moyens de communications rendait presque impossible tout contrôle sérieux; en admettant même comme exactes de telles données, celles-ci ne sauraient encore prouver autre chose qu'une augmentation de consommation, ce qui n'implique nullement une augmentation d'abus.

Aujourd'hui, avec nos facilités de transport et de communications, l'alcool et le tabac s'introduisent jusque dans le plus petit village, et l'aisance individuelle qui augmente de jour en jour aidant, le nombre des consommateurs a énormément augmenté, et voilà tout; il n'est par conséquent nul besoin d'admettre un surcroît d'abus pour expliquer un surcroît de production. L'usage, mais l'usage modéré, de ces deux excitants s'est certes généralisé, mais nous ne croyons pas que l'abus qu'on en fait se soit si énormément accru.

C'est là un raisonnement dont nous trouvons la preuve mathé-

matiquement présentée dans l'enquête faite pour les chambres législatives belges par le ministre des finances.

« Dans l'ensemble de la population, les ivrognes forment heu- « reusement la grande exception, même quand il y en a beaucoup. « Supposons deux villes, A et B, de 10,000 âmes chacune. Dans « la première, il n'y a pas d'ivrognes proprements dits, tandis « que dans la seconde il y en a vingt qui boivent chacun par « jour 1/4 de litre de genièvre en moyenne. Par contre, en raison « des différences d'habitudes, de climat, de degré d'aisance, la « consommation des hommes au-dessus de seize ans (qui forment « le tiers de la population), est en moyenne dans la ville A d'un « petit verre (1/30 litre) par jour et dans la ville B d'un petit verre « sur deux jours.

« La consommation annuelle de ces deux villes sera donc, « savoir :

	A	B
« 20 ivrognes à 1/4 de litre par jour.		1,800 lit.
« 3,333 ($\frac{10000}{3}$) personnes à 1 petit « verre par jour ou 1 litre par mois.	40,000 lit.	
« 3,333 ($\frac{10000}{3}$) personnes à 1 petit « verre sur deux jours ou 1/2 litre « par mois		20,000 lit.
« Total.	40,000	21,800
« Soit par habitant et par an. . . .	4 lit.	2,18 lit.

« Il peut donc arriver que ce soit dans la ville A, où la con- « sommation de l'eau-de-vie est la plus forte, qu'il y ait le moins « d'ivrognerie proprement dite (1). »

Telle est pour nous l'explication de ce chiffre, dont l'élévation semble de prime abord constituer une preuve sans réplique de la dégradation de notre siècle. Nous n'entendons contester par là, ni l'influence désastreuse des excès de boissons et des excès de tabac sur l'organisme, ni les excès qui se commettent; nous ne voulons nullement contester par là les ravages que font ces deux

(1) De l'abus des boissons enivrantes. Renseignements déposés à la Chambre, par M. Frère-Orban, p. 259.

produits parmi les peuples de l'ancien comme du nouveau continent; ce que nous désirons prouver, c'est que ces abus existaient aux siècles passés comme ils existent encore aujourd'hui, et que, s'il y a une différence, elle est plutôt à l'avantage de notre époque.

L'argument que l'on a voulu tirer de l'excessive fréquence de la paralysie générale à notre époque, pour prouver l'accroissement réel de la folie, ne nous parait pas assez péremptoire pour ébranler notre conviction. En apparence, l'on a pu dire avec assez de raison que « la folie paralytique est une maladie moderne, comme « l'usage du tabac à fumer. En France, de 1798 à 1818 et même « à 1832, le revenu du tabac est resté à peu près stationnaire à « 28 millions, et encore plus de la moitié de cette somme prove- « nait-elle du tabac à priser, dont l'usage est à peu près inoffensif. « Pendant la même période, la folie paralytique ne se rencontrait « que rarement et dans une proportion à peu près invariable.

« De 1832 à 1862, l'impôt sur le tabac s'élève dans l'énorme « proportion de 28 à 180 millions, et la folie paralytique, cette « maladie jusque-là si rare, devient la plus fréquente des formes « de l'aliénation, du moins dans les grandes villes (1). »

Mais n'est-ce pas là plutôt de la coïncidence?

La première description de la paralysie générale remonte à 1822. Bayle fut celui qui le premier fit entrer cette entité morbide dans le cadre nosologique, en lui assignant une place spéciale dans le domaine de la médecine mentale. Avant lui, la folie paralytique, en tant que maladie spéciale, était totalement inconnue. Mais est-ce à dire qu'elle n'existât pas? Il suffit d'ouvrir les recueils d'observations laissées par les aliénistes antérieurs à Bayle, pour y voir à chaque page, sous des dénominations plus ou moins variables, cette même folie si caractéristique débutant par la folie d'orgueil et se terminant par la folie de misère.

Et déjà en 1793, Haslam, dans son ouvrage sur la folie et la mélancolie, parle de la fréquence de la folie comme cause des affections paralytiques, et remarque que ces malades ont des idées

---

(1) LEFEBVRE, loc. cit.

d'orgueil, qu'ils sont incurables, qu'ils tombent dans l'imbécillité et le marasme, et meurent subitement d'apoplexie. N'est-ce pas là la folie paralytique, tout aussi bien désignée, tout aussi bien décrite (sous une de ses formes au moins) que dans les longues descriptions qu'en contiennent les monographies modernes?

D'ailleurs, que peut avoir d'étonnant un pareil phénomène, quand on se rappelle qu'il en a été ainsi de la plupart des découvertes nouvelles, près desquelles on a passé pendant des siècles, jusqu'à ce qu'un observateur plus habile les ait le premier signalées.

Et c'est là l'histoire de la paralysie progressive. Elle augmente peut-être journellement d'intensité et de fréquence; mais quant à assigner telle époque fixe à son apparition, ce serait une témérité que rien ne pourrait venir justifier.

D'ailleurs, l'abus du tabac et de l'alcool ne date pas de ce siècle, et s'il était vrai que la monomanie d'orgueil n'ait apparu que vers 1822, ce serait une raison de plus de la croire indépendante de la cause qu'on lui assigne.

Il y a même quelque chose de contradictoire dans ce raisonnement, qui, d'un côté, attribue surtout la production de cette terrible maladie aux excès sensuels, et qui, de l'autre, assigne le XIXe siècle comme date de son apparition. C'est vouloir nier l'existence de ces mêmes excès aux siècles passés, et nous ne pensons pas qu'il puisse venir à l'esprit de personne de mettre en doute des faits aussi avérés.

D'ailleurs, de l'augmentation excessive de la folie paralytique ne découle nullement l'augmentation de la folie en général; car personne n'a encore prouvé que les autres formes ne décroissent pas en raison de l'accroissement de la forme paralytique.

Que dire maintenant de la fièvre d'or et des honneurs, c'est-à-dire de cette suractivité presque maladive qui travaille notre siècle, où tous veulent parvenir et où jamais personne ne se trouve assez haut. Certes, quand le poëte s'écrie :

Là, dans ce trou boueux, le timide soleil
Vient poser rarement un pied blanc et vermeil;
Là, les bourdonnements nuit et jour dans la brume
Montent sur la cité, comme une vaste écume;

Là, personne ne dort, là toujours le cerveau
Travaille et comme un arc tend son rude cordeau,
On y vit un sur trois, on y meurt de débauche,
Jamais le front huilé, la mort ne vous y fauche,
Car les saints monuments ne restent dans ces lieux,
Que pour dire : Autrefois il existait un Dieu !

il dépeint de main de maître une des plaies les plus profondes de notre siècle.

C'est ce que Renaudin a tout aussi sagement exposé, quand il écrit : « Nous admettrons volontiers avec le Conseil général du « Calvados, que les passions et les excès ont été de tout temps « les mêmes; que l'humanité a les mêmes faiblesses et les mêmes « aspirations, et en somme, si les manifestations se modifient « quelque peu, on remarque dans les caractères collectifs et indi- « viduels, la même virtualité. Mais je dois nécessairement me « séparer de cette assemblée du moment que, de la physionomie « des passions, je passe à l'examen de la nature et du nombre de « ceux qui participent à leur excitation, et que surtout j'étudie les « conditions et les transformations du milieu dans lequel elles « s'agitent. Certainement, nous ne pouvons pas faire abstraction « des modifications profondes que la Révolution de 89 a produites « dans le mouvement social, qui ne se restreint plus comme au- « trefois, à la surface, mais qui s'irradie dans toutes les masses, « appelées indistinctement à fournir les éléments de la hiérarchie « publique.

« Du moment où l'on ne demande plus à un homme d'où il « sort; du moment que le mérite seul remplace tous les titres de « noblesse, et que chacun peut être un ancêtre, le sentiment de « la personnalité s'éveille, l'individu acquiert une valeur qui lui « était souvent disputée autrefois, et dans la vie civile, comme « dans la vie militaire, l'officier de fortune a disparu sous des « distinctions accessibles à tous. Quand le sentiment de la per- « sonnalité s'éveille, et qu'il est fortifié par une virtualité intel- « lectuelle complète, aucun obstacle ne vient embarrasser la « marche, et l'ambition n'est autre chose qu'une inspiration rai- « sonnée vers un but déterminé, qui peut être atteint sous l'empire « de conditions faciles à remplir. Mais s'il en est qui savent

« limiter leur course, combien n'en voyons-nous pas chez lesquels « le sentiment de la personnalité s'égare; pour un élu, que de « fruits secs qui s'usent dans une lutte inégale, et pour un homme « qui perce la foule, que d'individus déçus dans leur attente! « C'est alors surtout que la passion est de la partie, comme ex- « pression de vains efforts; on supplée par l'intrigue au mérite « absent, et c'est alors que nous rencontrons les enfants perdus « des partis et les aliénés, ce dernier mot de toute passion désor- « donnée. Si nous en suivons l'évolution chez l'individu, nous « trouvons en effet qu'elle n'a pas changé de physionomie, ces « faits se passent comme au commencement du monde, et tout ce « que nous pourrions dire à ce sujet n'ajouterait rien à l'exacti- « tude des récits des livres saints. Mais ce qu'il importe surtout « de bien considérer aujourd'hui, c'est la généralisation du mou- « vement passionné qui, du sommet de l'échelle sociale, s'est « irradié partout et a dû renverser sur son passage tous ceux dont « la virtualité n'est pas au niveau de cet entraînement (1). »

Nous ne nierons pas qu'à ce jeu bien des intelligences ne s'usent, bien des cerveaux ne se détraquent, et que ce soit l'activité fiévreuse, le travail incessant de ce siècle qui, s'étendant jusqu'aux couches les plus inférieures de la société, doivent nous donner la clef de l'excessive fréquence de la paralysie générale.

C'est là le point vulnérable de notre siècle, et nous n'essaierons pas de le cacher; seulement nous croyons que chaque époque a eu le sien.

Si la vie ne réservait pas aux hommes des siècles passés les déceptions qu'elle leur apporte aujourd'hui à chaque pas; si le nombre de ceux qui prennent part aux désillusions de la vie n'était pas aussi élevé qu'aujourd'hui, en revanche, ces dernières trouvaient une race courbée sous le despotisme politique et religieux, amollie par l'ignorance où elle croupissait et par l'indifférence complète de ses droits et de ses devoirs.

---

(1) Renaudin, Observations déduites de la statistique des aliénés. In Ann. méd. psych., année 1860, p. 121.

Combien devaient avoir plus de prise sur ces esprits ignorants et superstitieux les causes morales, qui existaient alors comme elles existent aujourd'hui. La misère et l'ignorance ne sont-elles pas les véritables portes par où entrent chez le pauvre les excès et la folie? Or, quand les peuples étaient-ils plus misérables qu'à l'époque où il n'y avait que des maîtres et des valets?

D'ailleurs, voyez si c'est aux époques où la surexcitation s'étend aux masses tout entières que les entrées aux asiles d'aliénés sont plus fréquentes? Ainsi, en France, l'année 1848 n'a fourni que 7341 admissions, tandis que l'année qui la précéda en avait fourni 7686, et l'année qui la suivit en donna 7536.

L'ignorance, et sur ce point la plupart des aliénistes sont d'accord, l'ignorance est une des grandes causes prédisposantes de la folie. « Dans nos établissements consacrés aux pauvres, dit « Delasiauve, il y a une foule d'individus ignorants, et cette igno- « rance est très-favorable à la production de la folie, en privant « l'homme des moyens de résistance que lui fournirait une bonne « éducation (1). » Et le savant aliéniste ajoute que ce n'est pas parce qu'un homme exerce trop son cerveau par le travail qu'il devient aliéné; c'est parce qu'il est en proie aux passions dépressives, aux chagrins, aux embarras domestiques, à la misère, aux déceptions. Et ces conditions n'ont malheureusement jamais manqué à l'humanité.

Personne n'ignore que les lésions auxquelles donnent lieu les excès de travaux intellectuels ne sont pas celles qui caractérisent la folie. Aussi n'est-ce nullement parce que le travail, et même le travail surmené de l'esprit, a remplacé l'ignorance et ses tristes corollaires que les cas de folie doivent avoir subi une notable augmentation. Bien au contraire. Nous croyons que la diffusion des lumières et les occupations intellectuelles sont le meilleur des remèdes contre l'aliénation mentale.

« Rendre l'esprit plus apte à saisir le vrai; prémunir le cœur « contre l'illusion des passions, fortifier le corps par des exercices

(1) Delasiauve. In Annales méd. psych., 1853, p. 297.

« gymnastiques, c'est à ce but que devraient tendre les efforts des « législateurs, afin de s'opposer à l'accroissement du nombre des « cas de perversion mentale. »

Or, n'est-ce pas vers ce but que tendent, d'une manière lente mais continue, les progrès de l'humanité? Et si le XIXe siècle n'a pas encore réalisé un programme aussi difficile, c'est que le progrès est lent de sa nature et qu'il lui faut des siècles pour réaliser ce qu'il ne faut qu'un instant à la pensée pour entrevoir. L'instruction, la diffusion des lumières et, par suite, le développement de la raison humaine, voilà le remède à bien des folies occasionnées par l'ignorance. Rien n'est aussi dangereux, l'on ne saurait assez le répéter, que les passions, quand elles s'emparent d'un esprit que ne guide pas une saine instruction et une morale solide.

Que reste-t-il maintenant debout de cette argumentation qui, au premier abord, paraissait irréfutable? Certes, la suractivité qui travaille notre siècle tout entier peut user bien des intelligences; mais chaque époque n'a-t-elle pas eu son activité propre? S'il est vrai, comme le pense Renaudin, qu'aujourd'hui le mouvement social se soit étendu jusqu'aux degrés les plus reculés de la société; s'il est vrai que cette extension de l'activité aux grands comme aux petits, aux puissants comme aux faibles, ait doublé les chances de la production de la folie, il n'en est pas moins vrai qu'à toutes ces périodes, l'humanité entière, à quelque degré de l'échelle sociale qu'on considère les individus, a eu ses préoccupations; il faut à l'homme, considéré comme individualité ou comme collectivité, un but vers lequel il tende, un aliment à son activité. Pas plus la haute société que la bourgeoisie ou le peuple ne saurait vivre dans une abstraction égoïste et en dehors des grandes questions qui s'agitent autour d'eux. Et celles-ci existent en permanence; leurs formes seules changent; les renier serait nier la marche de l'humanité. Aujourd'hui c'est l'industrie, le commerce, les sciences, qui, devenus accessibles à tous, constituent cet aliment à l'activité humaine; aux siècles passés c'étaient les luttes religieuses et les querelles des maîtres qui passionnaient les peuples, grands et petits.

L'histoire de la folie à travers les siècles passés en est une

preuve convaincante. On accuse notre époque d'indifférence en matière religieuse; l'accusation n'est malheureusement que trop fondée. Mais c'est là la marche fatale des choses : après la passion, l'oubli. Que cette indifférence puisse directement ou indirectement être la cause de bien des troubles intellectuels, c'est ce que, sans infirmer complétement, nous pensons cependant qu'il serait difficile de prouver.

Mais, en admettant même cette influence comme véritable, jamais, au grand jamais, l'indifférence en matière religieuse ne produira la centième partie des folies qu'a produites le sentiment religieux lui-même mal compris ou poussé jusqu'au fanatisme. Et ici nous abordons un point excessivement important dans la question qui nous occupe. Nous ne sommes pas les premiers à prétendre que le nombre de fous ne varie guère d'une époque à l'autre; que c'est la forme de la folie seule qui se modifie. Chaque époque a ses préoccupations qui enfantent le délire. L'époque moderne produit la folie paralytique, le délire de persécution; les siècles passés avaient les folies religieuses, d'autant plus nombreuses et d'autant plus persistantes qu'elles étaient plus méconnues. Où trouver encore aujourd'hui des théomanes, des démonolâtres, des incubes, des succubes, des sorciers, des possédés, des hystéro-démonopathes, des lycanthropes, des vampires, des loups-garou, etc.?

Comme le dit fort bien Maury, les passions peuvent être excitées à un haut degré aux états les plus divers de la civilisation; leur mobile change, voilà tout. Ce qui passionnait hier, passera aujourd'hui pour enfantin et fera place demain à un nouveau mobile.

Or, c'est précisément ce que l'on peut constater dans la marche de la folie à travers les temps. Au XVIe, XVIIe et même au XVIIIe siècles, tous les esprits étaient tournés aux querelles religieuses; celles-ci formaient la passion dominante, aussi bien de la classe ignorante et misérable que de la classe lettrée et de la noblesse. De là, toutes ces variétés de folies religieuses, sur la nature desquelles on s'est si longtemps mépris et qui ont peut-être coûté la vie à plus d'hommes que n'en feront jamais périr les révolutions les plus meurtrières.

Un aliéniste, que la mort a malheureusement trop tôt enlevé à la science, Leuret, n'a pas craint de dire que parmi les effets qu'a produits cet heureux changement (la substitution de la médecine à la théologie, dans l'appréciation des cas de folie), « nous devons « placer la diminution énorme survenue dans le nombre des alié- « nés et la juste appréciation de certains phénomènes maladifs, « qui autrefois n'eussent pas manqué d'occuper et de troubler bien « des têtes (1). »

Sans vouloir aller aussi loin que le savant aliéniste, il ne nous sera pourtant pas bien difficile de prouver que le chiffre des folies religieuses des siècles passés équivalait bien à celui de la folie paralytique d'aujourd'hui, et que si l'alcool et le tabac tuent bien de ceux qui en abusent, la religion mal comprise a tué bien de ceux qui y ont cru avec trop de ferveur.

Nous n'étonnerons personne en rappelant que le cachot, la potence ou le feu étaient le seul traitement que l'on appliquait à ces infortunés, trop heureux encore quand de longues tortures ne venaient pas rappeler à la raison quelques-uns de ces monomanes, pour leur faire sentir davantage l'étendue de leur malheur.

On nous contestera peut-être que ces malheureux prégasisseurs, magiciens, sorciers et nécromanciens, enchanteurs, noueurs d'aiguillettes, tourneurs de sacs, etc., contre lesquels les États-Généraux, en 1583, demandaient la peine de mort, fussent des aliénés. Que parmi eux, il y ait eu quelques rares escrocs, c'est possible; mais que la majorité le fût, c'est ce que nous nions formellement. Écoutons Boquet, il nous dira ce qu'étaient ces sorciers :

« Il y a présomption de sorcellerie, dit-il, et discours de sor- « ciers, quand l'individu est fils de sorcier; quand il porte sur la « peau des marques faites par le diable; quand il parle tout seul; « quand il se dit damné; qu'il demande à être rebaptisé; qu'il « marmotte entre les dents, les yeux fixés contre terre, des paroles « inintelligibles (2). »

---

(1) LEURET. Fragments médico-psychologiques sur la folie, p. 340.

(2) BOQUET. Discours des sorciers. Lyon, 1603.

Pinel et Esquirol auraient-ils pu donner en moins de termes une description plus concise de la folie arrivée à une période de chronicité? Ce n'étaient donc pas seulement les véritables démonolâtres que l'on voulait désigner sous le nom de sorciers, et que l'on vouait aux plus horribles châtiments, c'étaient encore de malheureux déments, dont le seul grief était de marmotter entre les dents des paroles inintelligibles.

Sans vouloir ici discuter la question de savoir, si les visions dont fourmille la vie des saints et des religieux dont l'histoire nous a conservé la mémoire, sont l'effet de spéculations peu louables ou d'une intelligence malade, nous nous bornerons à rappeler l'opinion de Calmeil sur ce sujet délicat, en approuvant complétement sa manière de voir. « Le nombre des faits particu-
« liers, dit le savant médecin de Charenton, qui pouvaient sembler
« propres à démontrer ou à confirmer l'existence des erreurs spi-
« rituelles, et dont le récit se trouvait rapporté par les historiens
« les plus graves ou consigné dans les récits des Pères, dans la
« légende des saints martyrs, des solitaires, dans les chroniques
« des abbayes et des monastères, est presque effrayant pour l'ima-
« gination. L'on a cru faire preuve d'une haute supériorité
« d'esprit, en affirmant que tous les récits de visions et d'appa-
« ritions avaient été inventés à plaisir, qu'ils ne méritaient que la
« pitié et le mépris des vrais philosophes; il est positif que l'étude
« de l'homme malade fait passer journellement sous les yeux des
« pathologistes des faits tout-à-fait analogues à ceux que l'on
« raconte des visionnaires de l'antiquité, et il n'y a pas de con-
« viction, de bonne foi plus franche, que celle des visionnaires (1). »

Mais pas n'est besoin d'aller chercher dans des faits contestables des preuves que nous fournissent amplement les annales des siècles passés, où nous trouvons le délire religieux sous toutes ses formes tellement répandu, que s'il avait pu venir à l'idée d'interner tous ceux qui en étaient atteints, nous douterions fort que nos asiles actuels eussent été suffisants.

---

(1) Calmeil. De la folie, t. Ier, p. 95.

Ce fut aux XVe, XVIe et XVIIe siècles que les folies religieuses ou leurs analogues firent le plus de ravages. Quelle que soit l'opinion que l'on professe sur les qualités de Jeanne d'Arc, l'on ne saurait nier que les actes sublimes auxquels la théomanie poussa cette jeune femme, tournèrent la tête à plusieurs jeunes filles, qui se déclarèrent inspirées et payèrent de leur vie les aberrations de leur intelligence.

Que de victimes ne fit pas, vers le milieu du XVe siècle, ce terrible délire appelé Vaudoisie, qui régna épidémiquement dans le pays d'Artois, et qui dut probablement sa naissance aux prédictions du docteur Edeline, atteint lui-même de démonolâtrie. N'est-ce pas par centaines que l'on comptait et que l'on brûlait, en Suisse et dans la haute Allemagne, au commencement et à la fin de ce même XVe siècle, des malheureux aliénés atteints de monomanie homicide, malheureux dont l'imagination délirante enfantait les horreurs les plus épouvantables, et qui, conduits par d'horribles hallucinations, venaient affirmer, au péril de leur vie, qu'ils faisaient périr les enfants au seul charme de la parole; que la graisse humaine donnait à ceux qui en étaient enduits le pouvoir de s'élever en l'air, et que le suc d'enfants, bu à petite dose, produisait sur les néophites une sorte d'illumination.

Pendant toute la dernière moitié du XVe siècle, Cologne, Mayence, Trèves, Salzbourg, Brême, virent paraître, à chaque moment, de ces prétendus anthropophages, qui, convaincus d'avoir des relations avec le diable, s'étaient engagés à détruire et à manger les nouveau-nés qui n'avaient pas encore reçu le baptême. Qu'était-ce que toutes ces sorcières que l'on désignait, à cette époque, sous le nom de lamies, malfaitrices, striges, lestrigo, tempestières, et dont Spranger, Bodin et Meuricus nous ont raconté les aberrations, si ce n'est des hallucinées, tout aussi bien que les moinesses de l'abbaye de Cambrai, qui toutes furent atteintes de démonopathie?

Le XVIe siècle fut-il exempt de toutes ces perversions morales qui constituaient la folie d'alors? Hélas non! elles ne firent qu'augmenter. Au commencement de ce siècle, les frères de Saint-Dominique firent exécuter jusqu'à mille malades par an

dans le seul district de Côme, et cela pour fait de démonolâtrie. Qu'en pensent les admirateurs de cet âge d'or? M. Calmeil, qui rapporte le fait, ajoute que l'on ne peut pas songer sans frémir au nombre de victimes qui durent être atteintes dans l'espace de quelques années, soit dans le Piémont, soit dans la Lombardie, soit dans la Mirandole.

Pendant presque toute la première moitié de ce siècle, la démonolâtrie continua à faire des ravages parmi les habitants de ces contrées. Les symptômes observés sur les stryges, ne différaient guère de ceux que présentaient les démonolâtres de Bâle, de Constance et ceux du siècle précédent. « Comme toujours, les « prévenus divaguaient sur le culte qu'on doit rendre au démon, « sur la scélératesse de ses disciples, sur les penchants pour les « plaisirs que l'on goûte avec les esprits déchus. »

Ce siècle, commencé sous d'aussi favorables auspices, ne devait pas finir sans faire encore bien des victimes. Nous citons, d'après Calmeil, les principaux traits qui en caractérisent l'évolution, au point de vue de la folie. Vers 1511, une béate hallucinée attire déjà l'attention de la sainte inquisition, qui fait brûler vif, vers 1521, Pierre Burgot et Michel Verdung, atteints de prétendue monomanie homicide et de lycantropie. En 1527, les prisons de la Navarre se remplissent de femmes, qui déraisonnent sur les matières religieuses et qui se perdent en accusations mutuelles; cent cinquante sont emprisonnées et fouettées à Estella, pour cause de démonolâtrie. Le docteur Torralba, Magdeleine de Cordoue sont atteints de folie hallucinatoire aussi évidente que celle de bien des pensionnaires de nos asiles.

Vers le milieu de ce siècle, on voit éclater dans une foule d'endroits, mais surtout parmi les filles des cloîtres et dans les établissements consacrés à l'éducation de la jeunesse, une affection convulsive épidémique, compliquée de désordre dans les actes et de la plupart des accidents qui se remarquent dans la démonopathie. Cette maladie, souvent désignée dans les anciens livres sous le nom de possession des nonnains, cause pendant longtemps un grand étonnement dans le Brandebourg, en Hollande, mais principalement dans toute l'Allemagne. Tout défiguré qu'il est

dans les écrits du temps, le tableau de cette terrible affection permet d'affirmer que presque toutes les fonctions encéphaliques étaient plus ou moins et simultanément lésées, sur les personnes qui se croyaient alors possédées.

Telle est l'hystéro-démonopathie qui règne épidémiquement, vers 1551, dans le comté de Hoorn, dans les monastères de Kintorp, à Hammone, dans le village de Howel, etc., etc. En 1554, quatre-vingt-quatre jeunes filles juives, à Rome; en 1564, tout le couvent de Nazareth, à Cologne; en 1560, l'orphelinat à Amsterdam, sont pris de ces attaques où les phénomènes physiques, se mêlant aux aberrations de l'intelligence et des sentiments, ne sauraient laisser le moindre doute sur leur nature.

En 1574, un aliéné atteint de lycanthropie est brûlé vif, et Lambert Daneau rapporte qu'au pays de Savoye et aux environs, les sorciers sont si épais qu'on ne peut les dénicher, quoiqu'il s'en fasse une diligente inquisition et qu'on en ait brûlé en un an jusqu'à quatre-vingts en une seule ville de cette contrée.

Et la France est loin d'être épargnée dans cette invasion de délires. Grégoire de Toulouse dit, en relatant les phénomènes de la sorcellerie, qu'il n'oserait jamais raconter de pareilles choses, si elles n'étaient pas confirmées par ce qui se passe chaque jour en France. Les sorciers que le sénat de Toulouse eut à juger en 1577, étaient, à eux seuls, plus nombreux que tous les accusés non sorciers qui furent déférés à la justice locale pendant l'espace de deux ans. Beaucoup d'entre eux eurent à subir des peines plus ou moins graves, près de quatre cents furent condamnés à périr au milieu des flammes, et ce qui n'est pas pour opérer une médiocre surprise, presque tous portaient les marques du diable.

En 1582, bien des démonolâtres sont condamnés à mort à Avignon; de 1590 à 1594, trente religieuses éprouvent les symptômes de la démonopathie à Milan, et quatre-vingts individus sont atteints de cette affection dans le marquisat de Brandebourg. Vers la même époque, la démonolâtrie pullulait dans le duché de Lorraine et ses environs, et neuf cents mélancoliques y sont mis à mort en peu de temps. Enfin, la démonolâtrie et la lycanthropie

règnent épidémiquement dans le Jura vers la même époque, et un grand nombre des malheureux qu'avait atteints cette vésanie, finissent leurs jours dans la prison ou par le feu.

Que dire du XVIIe siècle? Nous pourrions reproduire pour lui la description que nous venons de faire pour les époques précédentes. Les noms de Laubardomont, Urbain Grandier, Père Lactance, dont la folie est devenue presque légendaire, pourront nous dispenser de bien des considérations et ne sont nullement de nature à donner une meilleure opinion de l'état des esprits à cette époque. La démonolâtrie, l'hystéro-démonopathie continuent leurs ravages; tout le pays de Labourd en est infesté, et l'affection s'étend même aux enfants. Le Bastan, le Berry, la Sologne, les contrées du Nord même, se remplissent de malades et de nouvelles formes apparaissent. Les convulsions et les aboiements des femmes d'Amou, près de Dax, la maladie de laira, la théomanie extatique viennent joindre leurs ravages à ceux des formes précédentes. L'hystérie et la catalepsie compliquent encore ces états morbides déjà si compliqués, et sévissent parmi les séculières comme parmi les religieuses, témoin la démonopathie des Bénédictines de Madrid, des ursulines et des séculières de Loudun, de Chinon, de Nîmes, de Louviers, d'Auxonne, de Toulouse, de Lyon, etc., etc.

Bientôt apparaissent la choréomanie, la théo-choréomanie, le tarentisme, les sauteurs et toutes ces manies impulsives, qui s'étendirent à tant de pays pendant toute la dernière moitié de ce siècle, et dont le principal mobile était ordinairement une idée délirante ou une hallucination quelconque. « Les choréomanes « des temps anciens se croyaient presque tous mus par une force « diabolique : ceux d'Italie, par un venin capable de faire danser « jusqu'aux animaux; ceux du pays de Galles, par une impulsion « divine; il est certain que les idées religieuses, les idées mélan- « coliques, l'exaltation des sentiments mystiques exerçaient beau- « coup d'influence sur les actes de tous ces danseurs (1). »

---

(1) Calmeil, loc. cit.

Passons maintenant au XVIIIe siècle, et nous n'y trouverons que la répétition des trois siècles passés. Seulement, surtout vers la fin, le mobile commence à changer; la religion cesse d'être la préoccupation principale de l'homme; les sciences progressent; les idées, jetées dans le monde par le génie immortel de Voltaire, produisent déjà leur effet. L'homme va bientôt revendiquer ses droits : de là deux nouveaux mobiles qui vont travailler les cerveaux humains : la politique et les sciences; ce sont ces deux mobiles qui donneront leur cachet aux folies du siècle suivant.

Ce fut surtout la théomanie qui, pendant le commencement du XVIIIe siècle, devint l'affection prédominante; chacun se croyait inspiré, et voulait fonder une nouvelle religion ou réformer celle qui existait. « A Munster, pendant quelque temps, « presque tout le sénat se trouva composé de théomanes. Comme « la république n'était administrée que par des insensés ou des « furieux, on ne peut croire à quel point on porta dans Munster « l'extravagance et la fureur; chacun des magistrats ne proposa « plus pour règle de gouvernement que les chimères de son ima- « gination, déguisées sous le beau nom de révélation. C'était une « pitié que d'entendre les délibérations d'un sénat tout composé « de fanatiques; l'inspiration dictait aux uns le contraire de ce « qu'elle avait suggéré aux autres; cependant chacun s'aheurtait « à sa décision, parce qu'il la croyait révélée (1).

« Quand il se passe, ajoute Calmeil, dans un pays de pareilles « choses, qu'on y tolère des prophètes semant l'épouvante et cou- « rant sans vêtement dans toutes les rues, que les inspirés des « deux sexes y cheminent au milieu d'un cortége de disciples ou « d'apôtres, que la volonté de l'être suprême y est censée servir « de règle à toutes les déterminations des mortels, on ne peut « plus savoir où s'arrêtera le débordement du délire religieux. »

La théomanie extato-convulsive devint dans tout le midi de la France d'une fréquence telle, que ce ne fut plus par centaines, mais par milliers que l'on compta les malheureux dont les discor-

(1) Calmeil. Loc. cit., t. II, p. 249.

des religieuses avaient tourné la tête. L'Allemagne fut loin d'être préservée de ce fléau. Les anabaptistes de tout pays portaient quelquefois le délire religieux à un tel degré, qu'ils auraient pu rivaliser de cruauté avec les monomaniaques les plus sanguinaires. Qui ne connaît l'exemple de frères tués par leur frère pour répéter, par ordre céleste, le sacrifice d'Abraham? Que de crimes commis par ces malheureux, sous l'influence d'hallucinations et d'après des ordres supposés de Dieu!

Qu'étaient-elles, sinon des aliénées, ces prophétesses qui, arrêtées par des dragons ennemis, répétaient chemin faisant : « Coupez-moi le bras, coupez-moi la jambe; vous ne me ferez point de mal, » et refusaient de manger, de peur d'offenser le Saint-Esprit qui les nourrissait.

N'étaient-ce pas des insensés que ces prophètes et ces prophétesses, qui, au moment d'être chargés par la cavalerie ennemie, s'avançaient au-devant des troupes avec un air furieux, en soufflant sur elles de toutes leurs forces, en criant à haute voix : tartara, tartara! « Ces fols qui croyaient fermement qu'il ne leur fallait « pas davantage pour mettre en fuite les gens de guerre. »

Le nombre de théomanes qui inondèrent le Vivarais et le Dauphiné, de 1679 à 1690, était tellement grand, qu'un auteur a pu dire « que la folie de ces enthousiastes se répandit avec tant de « rapidité dans ces malheureux pays, que les flammes d'un embra- « sement poussé par le vent ne passent pas plus vite de maison en « maison, que cette fureur vola de paroisse en paroisse. Je n'exa- « gère pas quand je dis que les frontières se trouvaient alors remplies « de ces fanatiques ou des insensés qui couraient après eux. Tous « ceux du pays qui ont vu les assemblées qu'ils firent presque en « même temps à Saint-Cierge, Pranlez, Tauzuc, Saint-Sauveur, « Saint-Michel, Gluyras, Saint-Genieys, assurent que les moindres « étaient de quatre ou cinq cents, et qu'il y en a eu quelques-unes « de trois ou quatre mille personnes (1). »

Dans les Cevennes, au commencement du XVIIIe siècle, des

(1) Brueys. Histoire du fanatisme de notre temps, t. Ier, p. 145.

milliers de femmes, suivant le marquis de Guisard, s'obstinèrent à prophétiser et à chanter des psaumes, quoiqu'on les pendît par centaines. « J'ai vu dans ce genre-là, dit le maréchal de Villars, « qui termina la guerre des Camisards, des choses que je n'aurai « pas crues, si elles ne s'étaient point passées sous mes yeux. Dans « une ville entière, toutes les femmes et les filles, sans exception, « paraissaient possédées du diable. Elles tremblaient et prophéti- « saient publiquement dans les rues (1). »

La quantité de ces prophètes, parmi lesquels on pouvait compter jusqu'à des enfants en bas-âge, devint telle dans les Cevennes et le bas Languedoc, que leur nombre s'était bientôt accru jusqu'à près de huit mille. L'intendant soumit la question aux délibérations de la faculté de médecine; preuve évidente que, même à cette époque, l'on avait déjà des doutes sérieux sur l'intégrité de l'intelligence de ces malheureux.

Est-il maintenant encore nécessaire d'insister sur cette curieuse épidémie qui atteignit, pendant plus de dix ans, la population de la capitale de la France, et dont le délire, l'extase et l'hystérie constituaient les principaux symptômes? Pourrait-on aujourd'hui hésiter un seul instant à ranger les convulsionnaires de Saint-Médard dans la grande catégorie de ceux que des préoccupations trop vives ont fait dévier du droit chemin de la raison? Les inspirations que recevaient ces infortunés, les hallucinations auxquelles ils étaient sujets, leurs improvisations qu'ils prétendaient souvent faire en plusieurs langues, qu'ils ne connaissaient pas auparavant, les incohérences qu'ils débitaient sur des sujets dont ils n'avaient aucune notion, tout prouve que chez eux le domaine intellectuel avait subi des altérations aussi graves que le domaine corporel.

Nous n'en finirions pas si nous voulions seulement citer toutes les aberrations de l'intelligence humaine qui, à travers les siècles, tour à tour absorbée par des préoccupations différentes, trouve dans chacune de celles-ci des causes diverses de trouble. Nous ne

(1) Calmeil. Loc. cit., t. II, p. 272.

saurions mieux faire comprendre notre pensée, qu'en rapportant ces paroles de Calmeil, qui dépeignent si bien la marche de la folie à travers les temps. « On a souvent constaté depuis un « demi-siècle que la folie est sujette à prendre la teinte des « croyances religieuses, des idées philosophiques ou superstitieu- « ses, des préjugés sociaux, qui ont cours, qui sont actuellement « en vogue parmi les peuples ou les nations; que cette teinte « varie dans un même pays, suivant le caractère des événements « relatifs à la politique extérieure, le caractère des commotions « civiles, la nature des productions littéraires, des représentations « théâtrales, suivant la tournure, la direction, le genre d'élan « qu'y prennent l'industrie, les arts et les sciences. On s'aperçoit, « depuis que les premières notions de physique et de chimie sont « en quelque sorte devenues populaires parmi nous, que beaucoup « d'hallucinés déraisonnent, dans les grandes villes, sur l'électri- « cité, les ballons, les miroirs ardents, les télégraphes, les fusils à « vent, les effets d'optique.... Combien d'hallucinés se sont « plaints, depuis les premières expériences de Mesmer, d'être en « butte aux persécutions des magnétiseurs et des somnambules! « Longtemps après que le régime de la Terreur eût cessé de peser « sur la France, des malheureux qui avaient ressenti, pendant « les orages de 1793, le danger de l'oppression, et qui avaient « ensuite perdu l'équilibre de la raison, tremblaient de nouveau « pour leurs propriétés, leurs richesses, pour la conservation de « leurs jours, pour la sûreté de leurs proches, le salut de leurs « amis et de leurs connaissances.... Sous le règne de Napoléon, « la folie eut aussi ses héros, qui s'exerçaient au commandement, « comme s'ils eussent eu sous la main des armées à déplacer et à « faire mouvoir.... Après la chute des gloires de l'empire, quand « le souvenir de nos désastres, de nos revers et de nos déceptions « était encore poignant dans le cœur des vrais citoyens, des lypé- « maniaques appréhendaient de nouvelles invasions, de nouvelles « cruautés, de nouvelles insolences de la part des vainqueurs et « des cosaques. De nos jours, les mélancoliques ont peur de la « gendarmerie, des recors, des limiers de police, du jury des « cours d'assises, de la guillotine et des galères. Dans tous les

« temps, l'expression du délire a subi des variations analogues; « une fois que l'on s'est rendu compte de la nature des idées, des « sentiments, des passions qui fermentent au sein des sociétés, des « familles; que l'on a apprécié les conditions intellectuelles et « morales des masses, aux différentes périodes historiques, on sait « presque d'avance de quel côté ont dû incliner les idées déliran- « tes, aux différentes phases de la civilisation (1). »

Tout en admettant le principe des folies épidémiques, que personne ne saurait mettre en doute, Bricrre de Boismont a essayé d'en atténuer le plus possible l'importance : « En parlant de ces « folies, dit-il, qui, pas plus que les folies plus récentes, n'étaient « prises par leurs contemporains pour des dérangements de l'es- « prit, nous avons montré que nous tenions compte des époques, « mais en ayant soin de faire remarquer que ces folies, essentiel- « lement passagères, ne faisaient tourner la cervelle, au point de « vue médical, qu'à une proportion limitée de personnes, tandis « que les causes actuelles de l'aliénation, inhérentes à la constitu- « tion de l'homme, liées au développement prodigieux de l'indi- « vidualité, sont permanentes, nombreuses et finissent souvent par « l'incurabilité (2). »

Que ces folies aient été simplement passagères, c'est là un fait excessivement contestable. Évidemment, de la manière dont on s'y prenait pour les guérir, leur durée ne pouvait guère être longue : les supplices, le feu et la potence y avaient bientôt mis fin. Mais, à supposer même que l'on n'ait pas fait à ces malheureux la guerre d'extermination par le fer et par le feu, où sont les preuves de leur courte durée? Que sont devenus ceux que le fanatisme ne parvenait pas à atteindre? Nous n'avons aujourd'hui aucune donnée pour résoudre une pareille question, et ce sont des suppositions toutes gratuites que de penser que leur folie a cessé avec la cause qui l'a fait naître.

Quant au chiffre limité des personnes qu'auraient atteint ces épidémies, il suffit de lire les auteurs qui nous en ont laissé des

---

(2) Calmeil. Loc. cit., t. Ier, p. 123.

(2) Brierre de Boismont. Annales méd. psychol., année 1853.

descriptions, pour se convaincre du degré d'exactitude d'une pareille assertion. C'est par milliers qu'ils citent les malheureux qui en subirent les atteintes; ce sont de nombreux cloîtres dont toutes les habitantes y succombèrent; ce sont des villages entiers qui en subirent l'influence. Et que l'on n'oublie pas qu'à cette époque il n'existait pas, comme aujourd'hui, de bureau de statistique, possédant des moyens d'investigation extraordinaires, et s'occupant spécialement des recherches de cette nature. Bien des faits restaient complétement cachés et ignorés, et ce n'est que quand les actes revêtaient un caractère trop anormal ou trop excentrique, qu'ils attiraient l'attention publique. Aussi, bien des particularités ont-elles dû échapper aux observations de ce siècle, et pour que des faits aient pu à ce point exciter l'attention, il est évident que leur fréquence n'a pu le céder qu'à leur importance.

En voilà assez, nous semble-t-il, pour prouver qu'aux siècles passés, pas plus qu'à celui d'aujourd'hui, il ne manquait d'aliments à la folie, et que la surexcitation de l'esprit, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause, qu'elle soit produite, comme aujourd'hui, par l'industrie, les sciences et la politique, ou, comme aux temps passés, par les discussions religieuses, que cette suractivité, disons-nous, a pu faire autant de victimes autrefois qu'elle pourrait en faire de nos jours.

D'ailleurs, n'en est-il pas absolument de même de ce grand argument des causes morales sur lequel Brierre de Boismont a tant insisté? Où est-il dit que notre époque ait seule le triste privilége de la misère, des chagrins, du découragement et de la démoralisation, toutes ces passions oppressives dont l'intervention joue un si grand rôle dans le développement de la folie? La douleur morale est-elle donc un nouvel elément apparu dans le domaine de la pathologie mentale? Hélas, non! Les souffrances ont accompagné l'homme dès son apparition sur la terre, et il n'est guère plus sensible aujourd'hui à la douleur morale, qu'il ne l'était il y a cent et deux cents ans. « En consultant les documents histori- « ques, dit Maury, je ne crois pas que les chagrins aient beaucoup « augmenté; on trouve en effet dans ces derniers ouvrages, des

« peintures des souffrances de l'humanité, qui ne le cèdent en « rien à celles qu'on nous a tracées de notre époque (1). »

En effet, l'ancienne constitution de la société, cette constitution où il n'y avait guère que deux classes : des maîtres et des valets, des puissants et des misérables, n'était-elle pas une cause permanente de démoralisation pour toute cette partie de la société, qui devait d'autant plus souffrir de cette oppression injuste, que c'était le plus souvent dans son sein qu'apparaissaient le plus de génies? Était-ce donc une époque si heureuse pour le peuple, que celle où il n'était qu'une gent taillable et corvéable à merci; où aucun droit sérieux ne protégeait son bien et sa personne, et où manants et roturiers, à la merci du premier nobillon venu, pouvaient subir de sa part les vexations les plus humiliantes? Ce n'était certes pas là un état social fait pour éviter le découragement et la misère !

Nous savons que l'on viendra nous objecter, avec Brierre de Boismont, que la sensibilité augmente de jour en jour et par conséquent que la réceptivité aux diverses causes morales devient d'autant plus facile, que le sujet est plus impressionnable. Nous savons que notre époque a la réputation d'exalter au plus haut point cette faculté, que Cérise a dénommé l'émotivité, et que le luxe, la littérature, l'art sous toutes ses formes, en un mot tous les moyens aujourd'hui mis en usage pour agir sur le sentiment, ont acquis de nos jours un caractère éminemment propre à atteindre ce but. Mais il est à remarquer que cette opinion s'applique principalement à cette classe de la société qui fournit le moins d'aliénés, la classe riche. Cette exaltation de la sensibilité morale, qui rend l'éclosion des maladies mentales si facile, ce n'est ni dans la classe pauvre, ni même dans la classe moyenne qu'il faut la rechercher; et la haute société n'y était guère moins exposée aux temps de Louis XIV qu'aujourd'hui. Les petites maîtresses avaient des vapeurs alors, comme elles en ont actuellement, et le raffinement des jouissances comme des plaisirs, avait déjà alors émoussé bien des sensibilités.

(1) A. Maury. In Annales méd. psych., année 1853, p. 297.

Quant à l'augmentation du nombre des suicides, cet argument qui, de prime abord, paraît si concluant, a-t-il réellement la valeur qu'on lui attribue? Personne ne saurait nier que le nombre des suicides n'aille journellement en progressant; mais quelle valeur cette progression a-t-elle relativement à celle accusée par la folie?

Sans vouloir ici discuter la question de savoir quelle est la nature du suicide, nous ne saurions nous empêcher de faire remarquer qu'en général, dans les familles où il y a eu des suicidés, il y a bien souvent aussi des aliénés; il n'y a pas de médecin qui, en apprenant qu'un fou a parmi ses ascendants ou ses descendants des malheureux qui ont attenté à leurs jours, même en dehors de toute aliénation évidente, ne soit instinctivement porté à considérer ce fait comme un fâcheux augure pour le pronostic, c'est-à-dire qu'il voit là une influence héréditaire; d'ailleurs, ce n'est certes pas nous qui signalons les premiers les analogies du suicide et de la folie; d'autres, bien plus autorisés que nous, ont déjà soutenu cette opinion, et nous n'aurions que l'embarras du choix, si nous voulions chercher dans les auteurs les preuves de notre manière de voir. Dès lors, quelque minime que soit l'analogie que l'on veut admettre entre ces deux éléments, le suicide et la folie, il nous semble plus logique d'admettre que l'augmentation du premier implique la diminution du second, que de prétendre que l'accroissement de l'un occasionne nécessairement l'accroissement de l'autre? Et cela parce que pour nous, bien de ceux que le suicide aurait épargnés, finiraient tôt ou tard par devenir les victimes de la folie; en d'autres termes, les malheureux que les déceptions, les chagrins et les passions conduisent au suicide, sont pour nous autant de victimes de moins pour le fléau destructeur de l'aliénation mentale.

Quelle sera maintenant notre conclusion? Affirmerons-nous, à l'encontre de MM. Lefebvre et Brierre de Boismont, que le nombre des aliénés reste absolument stationnaire, et que rien dans notre constitution sociale ne vient augmenter les causes productrices de la folie? L'état actuel de nos connaissances dans le domaine de la science mentale, de même que l'imperfection de nos moyens

d'investigation, ne nous autorisent pas plus à poser d'une manière catégorique cette conclusion affirmative, qu'ils ne permettent à nos savants contradicteurs d'émettre une conclusion négative.

Mais nous pensons qu'une saine appréciation des diverses manifestations de la folie à travers les siècles, ne nous permet pas de venir jeter l'anathème sur notre civilisation moderne, en l'accusant d'avoir augmenté, dans une notable proportion, la production des vésanies. S'il est vrai que d'un côté, bien des influences tendent à rendre plus fréquente une maladie qui, en tout cas, est aujourd'hui plus apparente, il n'en est pas moins vrai que d'autres influences viennent neutraliser les premières et par cela diminuer le nombre des folies.

C'est l'opinion de Parchappe qui, dans son mémoire sur les causes morales de la folie, arrive à cette conclusion, « que les « progrès de la civilisation ont une influence complexe sur le « nombre des aliénés, qu'ils tendent à accroître par certains de « leurs éléments et à diminuer par d'autres. »

Mais de là à affirmer que le nombre des aliénés reste réellement stationnaire, il y a encore loin; nous croyons que toutes les présomptions sont en faveur de cette dernière opinion; mais la seule conclusion positive que nous pensons pouvoir poser et qui intéresse directement le but que nous nous proposons d'atteindre, c'est que, si cette augmentation du nombre des aliénés, à notre époque, existe réellement, ce que nous n'admettons pas, elle est en tout cas trop peu importante pour exiger des dispositions particulières dans l'organisation du service des aliénés.

II.

S'il est loin d'être prouvé, comme nous pensons l'avoir démontré dans le chapitre précédent, que le nombre des aliénés augmente d'année en année, il est un fait qu'il n'est pas possible de mettre aujourd'hui en doute, c'est l'augmentation progressive de la population de nos asiles, qui sont pour le moment littéralement encombrés. Et ce n'est pas seulement en Belgique et en France qu'un pareil fait se produit; toutes les nations envi-

ronnantes nous offrent le même spectacle; c'est un fait qui est devenu général dans l'ancien comme dans le nouveau continent. Quelques chiffres serviront à mettre cette progression hors de doute et en indiqueront toute l'importance :

L'Angleterre possédait dans ses établissements en 1849	14,500	aliénés
En 1864, ce chiffre montait à	20,885	〃
En France, la population des asiles d'aliénés était en 1836 de	11,091	〃
En 1861, cette population était de. . .	31,054	〃
La Hollande, possédait en 1844.	837	〃
En 1856, elle en avait.	1,956	〃
En Belgique, il y avait en 1840 . . .	2,278	〃
Ce chiffre était porté en 1865 à . .	5,431	〃
En Irlande, en 1855, il y avait . .	6,263	〃
En 1860, le chiffre était de	8,055	〃
En Saxe, on comptait en 1858	1,365	〃
Et en 1861, il y en avait	1,578	〃
En Espagne, il y en avait en 1847	1,556	〃
Et en 1857, on en comptait	2,217	〃

Pour se faire une idée exacte des causes qui amènent l'augmentation successive du chiffre des aliénés colloqués, il est nécessaire, avant tout, d'examiner les éléments de cette augmentation et de savoir dans quelles conditions elle se produit. Car il ne faut pas perdre de vue, que l'augmentation de la population d'un établissement quelconque n'implique nullement l'accroissement de ses entrées annuelles; celles-ci restant complétement stationnaires, il suffit que les sorties diminuent, pour que la population augmente.

Deux éléments, les admissions d'un côté, les extinctions de l'autre, régissent donc la population d'un asile d'aliénés; si le chiffre de cette dernière subit une progression quelconque, ce mouvement ne peut tenir qu'à deux causes :

Ou bien les entrées augmentent, les sorties restant stationnaires;

Ou bien les sorties diminuent, les entrées restant stationnaires.

Ces deux causes peuvent coexister, c'est-à-dire que les entrées peuvent augmenter en même temps que les sorties diminuent, et alors l'effet produit sur la progression du chiffre de la population est d'autant plus grand, que la différence entre ces deux extrêmes est plus sensible.

C'est donc exclusivement dans la manière dont se comportent les admissions et les extinctions dans les asiles, qu'il faut rechercher les causes qui ont pu produire aujourd'hui cet accroissement excessif du chiffre de leur population, dont la progression continue effraie et déconcerte les médecins, inquiète et lasse les administrateurs.

Il ne nous semble cependant pas inutile de faire remarquer dès maintenant qu'il y a entre ces deux éléments, admissions et extinctions, une différence essentielle : c'est que le premier pourrait produire un accroissement indéfini, tandis que le second ne saurait en tout cas occasionner qu'une modification toute temporaire dans le chiffre de la population des asiles, augmentation qui est fatalement limitée par des circonstances dont nous apprécierons plus tard toute l'importance.

Des admissions.

Un simple coup-d'œil jeté sur la statistique de la plupart des asiles du nouveau comme de l'ancien continent, suffit pour faire sauter aux yeux cette vérité : que depuis déjà de longues années, les entrées subissent une ascension dont la progression ne s'est nulle part encore définitivement arrêtée.

Le tableau suivant, où se trouve consigné le mouvement des entrées dans la totalité des établissements de la France, de la Belgique et de la Hollande, fera suffisamment apprécier toute l'étendue de la progression.

	France.	Hollande.	Belgique.
1843	6798	415	
1844	7435	390	
1845	7518	419	
1846	7570	487	

	France.	Hollande.	Belgique.
1847	7686	444	
1848	7341	474	
1849	7536	458	
1850	8184	542	
1851	8592	519	
1852	9742	595	
1853		588	1243
1854		627	1309
1855		684	1326
1856			1418
1857			1485
1858			1486
1859			1472
1860			1538
1861			1575
1862			1694
1863			1693
1864			1669
1865			1851

Et c'est là, comme le prouve la statistique que nous avons rapportée au commencement de ce chapitre, un phénomène général qui se reproduit dans tous les pays, dans ceux où, comme en Belgique, en France, en Hollande et en Angleterre, une loi plus ou moins récente est venue améliorer le sort des aliénés, et soumettre à des formalités rigoureuses les admissions dans ces établissements, et dans ceux où, comme en Italie, en Allemagne et en Espagne, il n'existe pas de loi générale, et où cette matière est encore régie par des règlements particuliers ou de simples coutumes sanctionnées par le temps et l'usage.

De ces considérations, il ressort un fait acquis à la science, c'est que si la population des asiles d'aliénés a presque doublé, c'est, en partie au moins, parce que les admissions dans ces établissements sont devenues de jour en jour plus nombreuses. Si cette fréquence dans les admissions n'a pas, comme nous espérons l'avoir démontré, sa raison d'être dans une augmentation réelle et corres-

pondante du nombre des aliénés existants, quelles peuvent être les causes qui la produisent?

Ces causes sont multiples; ce n'est pas dans tel ou tel fait unique qu'il faut les rechercher, mais bien dans l'ensemble des conditions nouvelles que la société s'est faites à elle-même et qu'elle a faites aux aliénés depuis le commencement de ce siècle. Nous ne ferons pas ici la comparaison de la triste position où vivaient ces malheureux il y a cent ans, avec leur situation actuelle; nous ne rappellerons pas le souvenir des lourdes chaînes et des noirs cachots, qui étaient le partage de ces malheureux entre les malheureux. « Il y a loin, comme le dit un aliéniste, de ces sombres « asiles, d'où s'échappaient autrefois de lugubres plaintes, où le « bruit des chaînes se mêlait aux cris des aliénés, rendus intraita- « bles et furieux par l'isolement et la captivité la plus dure; il y « a loin de ces cellules malsaines, du lit de paille parcimonieuse- « ment renouvelée, à nos asiles modernes, tout baignés d'air et « de lumière, et où l'aliéné est un malade auquel on tend la main « et que l'on aime. »

Mais arrêtons-nous. Ce sont là des tableaux dont on abuse trop facilement; leur répétition ne peut servir qu'à ôter de leur valeur. Qu'il nous suffise de dire à ceux qui s'étonnent de voir les admissions progresser avec tant de rapidité dans nos asiles actuels, et qui ne trouvent d'autre moyen d'expliquer cette progression, que d'en accuser l'augmentation du fléau producteur lui-même : regardez nos asiles d'aujourd'hui, ces palais de la folie; parcourez-les d'un bout à l'autre; examinez le confort, le luxe même de plusieurs quartiers; renseignez-vous sur la bonté du régime et les agréments de la vie matérielle, et alors votre étonnement disparaîtra et vous comprendrez que l'une des grandes causes du nombre toujours croissant de ceux que l'on y fait entrer, n'est autre que la certitude d'y trouver pour eux, sinon une guérison radicale, du moins des soins dévoués et des avantages matériels impossibles à trouver ailleurs.

On nous répondra peut-être que ce n'est pas d'aujourd'hui que date la réforme; qu'il y a longtemps qu'un régime humain et des soins bienveillants sont devenus le partage des plus malheu-

reux d'entre les malades, et que depuis longtemps tous auraient dû se hâter de profiter des bienfaits que leur offrait un siècle de progrès.

Hélas, il suffit de lire les plaintes des premiers défenseurs de l'aliéné, pour se convaincre que le progrès est encore de date bien récente : « J'ai vu, écrivit Esquirol en 1818 au Ministre de l'inté- « rieur, dans tous les asiles que j'ai visités, les aliénés couverts « de haillons, n'ayant que de la paille pour se garantir de la froide « humidité du pavé sur lequel ils étaient étendus. Je les ai vus « grossièrement nourris et privés des choses les plus nécessaires à « la vie, livrés à la brutale surveillance de véritables geoliers dans « des réduits étroits, sales, infects, enchaînés dans des antres où « l'on craindrait de renfermer des bêtes fauves, que le luxe des « gouvernements entretient à grands frais dans les capitales. « Voilà ce que j'ai vu en France; voilà comment sont traités les « aliénés presque partout en Europe. »

En Belgique, le progrès date de bien plus tard. On lit en effet dans le rapport sur la situation des asiles d'aliénés de ce pays : « La position des aliénés dans les établissements qui leur sont « consacrés, est généralement déplorable; il semble que l'on ait « eu bien plus en vue de les séquestrer et d'affranchir la société « de leur présence, que de travailler à leur guérison. Nos prisons, « nos dépôts de mendicité même, sont des asiles de secours, lors- « qu'on les compare aux maisons d'insensés, où ces infortunés, « abandonnés pour ainsi dire à eux-mêmes, privés des soins les « plus indispensables, ne peuvent attendre de soulagement que « de la mort, qui met un terme à leurs maux. La description « faite, il y a quelques années, de ces établissements par un haut « fontionnaire du département de la justice, est encore vraie au- « jourd'hui; des améliorations nombreuses ont été introduites « dans le régime des prisonniers, des mendiants, des indigents en « général; l'aliénation mentale seule, de toutes les infortunes « peut-être la plus digne de sympathie, n'a presque pas participé « aux bienfaits d'une réforme à laquelle elle avait tant de droits. »

Et ce rapport est daté du 15 novembre 1841!

Un exemple particulier qui prouve combien la condition d'exis-

tence faite aux aliénés par la fondation des nouveaux asiles, influe sur la proportion des entrées, est le cas cité par M. Ingels, dans son *Étude statistique sur l'Hospice-Guislain*. Il résulte, en effet, des recherches de cet aliéniste, que c'est surtout en 1858 que commença à se faire sentir d'une manière sérieuse, dans cet établissement, l'augmentation dans le chiffre des admissions; or, c'est précisément pendant cette année qu'eut lieu l'inauguration du superbe bâtiment, construit sous l'impulsion du regretté Guislain, pour cette malheureuse catégorie de malades.

M. Ingels n'hésite pas à attribuer ce fait « aux nouvelles conditions d'existence faites aux aliénés de la ville de Gand, au magnifique asile bâti aux frais de la cité, à la liberté accordée aux malades, à l'aisance relative dans laquelle ils vivent, tous avantages qui n'ont pas manqué d'attirer l'attention du public. Ceux qui auparavant craignaient de faire admettre leurs parents dans une maison de fous, parce qu'ils les croyaient là voués aux tortures, à un isolement pire que la mort, ceux-là même sont venus solliciter comme une faveur les secours de l'asile pour leurs enfants, pour leurs vieux pères, et cela du moment que ceux-ci présentaient seulement un faible degré d'idiotie ou de démence. »

D'ailleurs, la statistique a prouvé qu'en France, les départements qui comptent le plus d'aliénés à domicile, sont ceux qui n'ont pas d'asile; les départements au contraire pourvus d'asile, sont ceux qui contiennent le moins d'aliénés à domicile. Ainsi, tandis que la proportion numérique des aliénés à domicile est de 73 sur 100,000 habitants dans les départements où l'on ne traite pas la folie, elle n'est que de 64 sur un chiffre égal d'habitants dans les autres départements (1).

Preuve évidente que les asiles attirent les aliénés.

Tel est un des grands motifs qui a, non pas poussé les aliénés à entrer dans les asiles créés pour eux; — si on écoutait ces malheureux, ces établissements seraient bientôt vides, — mais qui a de jour en jour engagé davantage les familles et les administra-

---

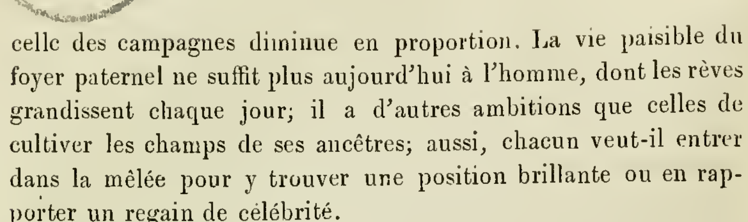
(1) Appréciation sur le régime actuel des aliénés en France. BRIERRE DE BOISMONT, In Annales méd. psych., 1865, t. II, p. 67.

tions à y placer des infortunés, pour qui les conditions de la société nouvelle deviennent constamment plus défavorables. Si le bien-être, dont jouit aujourd'hui le fou dans nos asiles, a enlevé aux parents tout scrupule de l'y placer, les exigences de la vie du XIXe siècle sont venues en faire à la famille une nécessité d'autant plus impérieuse, qu'il lui devient plus difficile de se soustraire au courant général. Nous, qui ne croyons pas que les progrès de la civilisation aient une influence saisissable sur la production de l'aliénation mentale, nous sommes au contraire convaincus que cette civilisation elle-même a une influence notable sur l'augmentation des entrées dans nos asiles d'aliénés.

Si l'on veut examiner attentivement les transformations que subit depuis quelque temps la société, il est facile de se convaincre que le sentiment familial diminue de jour en jour et tend sans cesse davantage à faire place à cette vie de société, où les hommes, mettant en commun leurs idées et leur travail, concourent tous indistinctement au but final, le progrès matériel et moral. Quoi qu'on en dise, la vie de famille s'éteint, au moins cette vie de famille des siècles passés, où l'homme, se contentant du cercle étroit où la nature l'avait fait naître, et satisfait du modeste héritage que lui avaient légué ses parents, passait ses jours en dehors du mouvement social, dont il méconnaissait les progrès et ignorait les bienfaits.

Sans examiner ici, si cette tendance constitue un bien ou un mal, nous nous bornons à constater le fait, et nous ne croyons pas qu'il soit possible de le nier. Mais nous comptons aussi que l'on ne se méprendra pas sur la portée de nos paroles. Quand nous parlons de sentiment familial, nous n'entendons pas dire amour familial. L'homme peut conserver intact dans son cœur l'amour de sa famille, l'amour de son foyer paternel, l'amour de son pays, tout en étant cosmopolite. Si le sentiment reconnaît encore des bornes, l'intelligence, et partant la science, n'en reconnaissent plus.

Quoiqu'il en soit, l'affaiblissement de cet étroit sentiment familial se traduit par un fait : l'émigration des campagnes vers les villes; la population de celles-ci augmente journellement, et



celle des campagnes diminue en proportion. La vie paisible du foyer paternel ne suffit plus aujourd'hui à l'homme, dont les rèves grandissent chaque jour; il a d'autres ambitions que celles de cultiver les champs de ses ancêtres; aussi, chacun veut-il entrer dans la mêlée pour y trouver une position brillante ou en rapporter un regain de célébrité.

Dès lors l'égoïsme devient une qualité.

Et que peut devenir dans ce courant rapide de la vie, le malheureux aliéné, jeté au milieu d'une société dont les préoccupations sont bien ailleurs? Abandonné des siens, l'asile est son seul refuge, et les hommes qui sont voués à cette triste misère humaine, ses seuls consolateurs. De famille, il n'en a bientôt plus. Si pendant les premiers temps de l'entrée de l'aliéné à l'asile, les parents s'intéressent encore à lui, ce sentiment d'intérêt n'est guère de longue durée et fait bientôt place à l'indifférence la plus complète. L'on est heureux d'en être débarrassé, et l'on se garde bien de venir lui rendre trop de visites, de peur que ces entrevues ne donnent au malheureux l'occasion de demander sa rentrée dans sa famille.

Nous savons bien qu'il y a d'heureuses exceptions à cette règle malheureusement trop générale, mais nous n'étonnerons personne en posant en fait, que c'est à cette indifférence qu'il faut rapporter le long séjour que font dans nos établissements tant de malheureux, qui paient d'une réclusion à vie quelques moments d'agitation. Où sont les médecins ou les directeurs d'asiles auxquels l'on n'est pas venu demander le maintien de la collocation d'aliénés, alors que ceux-ci, sans être guéris, étaient pourtant parfaitement en état de rentrer au foyer domestique? Que de motifs, dans ces cas, la famille ne trouve-t-elle pas à alléguer, pour forcer le chef de l'établissement à suspendre une mesure dont il avait pourtant reconnu toute l'importance dans l'intérêt du malade?

Dans la situation sociale actuelle de la classe ouvrière, l'aliéné est, au sein de la famille, une charge incompatible avec les obligations qui incombent à chacun de ses membres. L'enfant n'a pas même le loisir d'aller puiser à l'école les bienfaits si salutaires

de l'instruction; des crèches doivent recevoir les nourrissons auxquels leurs mères n'ont pas même le temps de donner leur lait; et c'est dans cette famille, où tous, depuis le jeune enfant de dix ans jusqu'au vieillard de soixante-dix, paient un large tribut aux dures nécessités de la vie, que l'on voudrait trouver des soins assidus et une surveillance non interrompue pour le malheureux que n'éclaire plus le flambeau de la raison, et dont, à chaque instant, l'on peut avoir à redouter de funestes résolutions!

Telle est une des grandes influences qui contribuent à remplir tous les jours davantage nos établissements d'aliénés. « On ne « veut plus d'aliénés chez soi; on ne peut même se résoudre à « garder ses infirmes. L'organisation actuelle de la vie domestique « ne le comporte pas. Tout le monde, depuis le père, la mère « jusqu'aux enfants de neuf à dix ans, est employé dans les fabri- « ques. Le *compelle intrare* se fait pour les asiles d'après des « exigences sociales qui paralysent l'action de la loi de 1838 sur « les aliénés. » Ces paroles d'un savant aliéniste français, le docteur Morel, ne font que confirmer l'opinion que nous venons d'émettre et lui donnent la sanction de l'autorité scientifique de celui qui les a prononcées.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement la vie de la famille, c'est encore la vie de la société qui a subi de profondes modifications, dont l'influence s'est fait sentir jusque dans les parties les plus reculées de son organisation, et de quelque côté que l'on tourne les regards, on y voit de jour en jour se creuser davantage l'abîme qui doit séparer l'aliéné du reste du monde. Comparez la vie agitée, tumultueuse de nos grandes villes d'aujourd'hui, avec le calme et l'insouciance des populations des siècles passés; contemplez l'activité fiévreuse de nos centres manufacturiers actuels, et cherchez dans une société organisée sur ce pied, la place pour des malheureux dont la raison chancelante a besoin d'un guide bienveillant, et dont la surexcitabilité exige des ménagements constants. Si autrefois l'aliéné pouvait vivre tranquille et ignoré au milieu d'une cité populeuse, les lois et les règlements de police que rendent indispensables de si fortes agglomérations, s'opposent aujourd'hui formellement à des libertés de ce genre. « Dans les

» grandes villes, dans une capitale comme Paris, quelle digue » opposer au flot montant des aliénés? Aucune. En vain dépenserez-vous des millions pour bâtir des asiles où tout est prévu » au point de vue des perfectionnements que la science a introduits » dans ces établissements, vous ne pourrez empêcher l'action de » la police qui, dans un intérêt de sécurité générale, enverra au » dépôt les aliénés errant dans les rues, aussi bien que ceux qui » viennent se faire arrêter au guichet des Tuileries. » En parlant ainsi, M. Morel ne prétend certes pas attribuer exclusivement à l'influence des règlements de police l'augmentation énorme de la population des asiles d'aliénés; mais il est de fait que la sévérité de ces dispositions doit avoir sa part dans l'appréciation des diverses influences qui concourent à l'encombrement que nous étudions.

Et à ce point de vue, l'on pourrait se demander non sans raison, s'il ne serait point permis de rechercher les rapports entre le développement de la sévérité de ces ordonnances et l'augmentation de la population des asiles d'aliénés. Nous ne pensons pas que la réponse puisse être douteuse; les chiffres mêmes viennent confirmer cette opinion. A Paris, sur 100 aliénés colloqués, il y en a 80 qui le sont pour la sûreté publique, c'est-à-dire par mesure de police. Sur 9081 insensés reçus en 1853 dans tous les établissements de France, il y avait 2609 placements volontaires et 6473 placements d'office, c'est-à-dire plus des deux tiers encore ordonnés par mesure de police.

Que de fous, il y a trente ans, erraient des années entières dans nos villes, qui aujourd'hui n'y seraient plus tolérés une heure? Et il est bien entendu que nous ne parlons pas de ces aliénés violents, dont les actes désordonnés mettent en danger la sécurité publique, mais bien de ces fous inoffensifs, jouets de leurs semblables, et qui ne présentent d'autre inconvénient que d'exciter, par la singularité de leur conduite, la curiosité des passants.

Si dans les campagnes, cette influence se fait beaucoup moins sentir, il existe là d'autres causes qui favorisent l'entrée des aliénés dans les asiles, et pour n'en citer qu'une, nous rappellerons la manière prodigieuse dont se développent aujourd'hui les moyens

de communications destinés à relier entre elles les diverses parties d'un pays.

Certes, on ne nous supposera pas l'intention d'attribuer à cet état de chose une influence directe sur le nombre toujours plus fréquent des admissions; mais, pour nous servir d'une expression adoptée en médecine, nous dirons que c'est là une cause prédisposante. A l'époque où il fallait des journées entières pour atteindre l'asile, par conséquent des précautions et des dépenses sans nombre, les autorités ou les familles ne se décidaient pas à recourir aux bienfaits du traitement, avec la facilité et la rapidité qu'elles y mettent aujourd'hui que quelques heures au plus suffisent pour atteindre le même but.

Et ce développement des communications agit encore d'une autre manière sur les entrées dans les asiles. Combien de villages et même de petites villes qui, jadis isolés de toute activité politique et commerciale, pouvaient laisser leurs aliénés circuler librement au milieu des rues désertes, se voient obligés, aujourd'hui qu'un chemin de fer y fait affluer la vie, de prendre, à l'égard des malheureux insensés, des mesures restrictives auxquelles ils n'auraient jamais songé autrefois?

Telles sont les causes qui, indirectement et quoique l'on fasse, tendront de jour en jour à pousser un plus grand nombre d'aliénés vers les asiles; ce sont des causes générales, inhérentes à notre situation sociale, et dont, pour le moment, force nous est de subir les conséquences.

Vienne après cela une loi, décrétant l'organisation de nos asiles sur un pied de supériorité que tout le monde leur reconnaît aujourd'hui, une loi qui, par tous les moyens possibles, favorise la collocation des insensés; faut-il alors s'étonner de voir l'impulsion dépasser le but et produire des effets auxquels on recherche vainement aujourd'hui un remède efficace?

A ce point de vue, nous sommes parfaitement d'accord avec Parchappe, quand il attribue en partie l'augmentation des admissions à la réforme même de l'assistance des aliénés et à l'application de la législation qui les concerne. « Cette réforme et la législation qui l'exprime dans notre pays, dit-il, ont eu pour effets

« simultanés et connexes de favoriser en général l'admission dans « les asiles, de rendre plus facile la concession, et plus fréquente « la demande de secours, d'admission gratuite pour les indigents « et d'augmenter en même temps les ressources d'admissions, par « la multiplication du nombre des places disponibles, soit dans « les anciens asiles appropriés et agrandis, soit dans des asiles nou- « veaux créés sur de plus grandes proportions. »

Est-ce à dire que nous condamnions cette législation, qui dans divers pays de l'Europe, est venue apporter un soulagement à des infortunes, à tous égards bien dignes de considération? Loin de nous une telle pensée. Nous nous bornons à constater un fait, en cela d'accord avec la plupart des aliénistes; mais ce fait, nous aurons à l'apprécier plus tard.

La législation qui concerne les aliénés a été, en France surtout, l'objet de trop d'attaques, pour que nous ne nous arrêtions pas quelque peu à l'influence qu'elle a pu avoir sur l'augmentation de la population des asiles d'aliénés. Car, sous ce rapport, la plupart des législations sont solidaires : toutes, sous une forme différente, et à l'aide de mesures plus ou moins énergiques, tendent vers le même but et reposent sur les mêmes principes : admission prompte de l'aliéné à l'asile, tant dans l'intérêt de l'individu lui-même, pour favoriser sa guérison, que dans l'intérêt de la société, pour éviter les dangers qu'il pourrait présenter; bienveillance, protection et soins dévoués pour ces malheureux, tant sous le rapport matériel que sous le rapport moral, c'est-à-dire assurer à celui qu'une triste infortune met dans l'impossibilité de se conduire lui-même, un refuge où il pourra trouver, sinon la guérison, du moins le calme dont il a besoin, et étendre sur lui la protection de l'autorité pour le mettre à l'abri, lui et ses biens, d'abus graves ou de spéculations cupides.

Tels sont les principes inscrits dans la loi française de juin 1838, dans la loi suisse de février 1838, dans la loi hollandaise de décembre 1844, dans la loi anglaise d'août 1845, et dans la loi belge de juin 1850.

La Prusse, l'Autriche, l'Italie et l'Espagne sont à peu près les seuls grands pays où il n'existe pas de loi générale réglant le sort

des insensés, et cependant là, comme ailleurs, le nombre de ceux qui sont colloqués augmente journellement; là, comme ailleurs, se pose le problème de l'encombrement des asiles d'aliénés, sans que l'on puisse s'en prendre, chez les nations que nous venons de citer, à l'influence d'une législation dont l'un ou l'autre article donnerait trop de facilité ou même trop d'impulsion aux mesures de séquestration.

D'ailleurs, il est une preuve de plus à apporter à l'appui de cette opinion, qui ne voit dans l'action des diverses lois sur le régime des aliénés qu'une des nombreuses causes qui agissent sur l'accroissement de la population des asiles, et non pas la cause unique, comme ont voulu le démontrer les adversaires de ces lois. Ce n'est pas de leur promulgation que date l'augmentation graduelle de la population des asiles; cet accroissement est antérieur de beaucoup à l'érection en système légal du principe de la collocation; il suffit de jeter les yeux sur la statistique pour s'en convaincre.

Malheureusement ce n'est que pour la France que nous avons sous ce rapport des données exactes. Ainsi les admissions en 1835 étaient de 3947; en 1840, elles atteignaient 5433, et en 1845, elles montaient à 7518.

Pour la Belgique, nous ne possédons que le nombre des aliénés existants à la fin de l'année; mais le résultat n'en est pas moins frappant :

En 1841,	il y avait	2774	aliénés.
En 1853,	"	4054	"
En 1865,	"	5431	"

Les chiffres que nous venons de citer prouvent clairement deux choses : c'est que si la population des asiles a été *crescendo* bien antérieurement aux lois et règlements qui ont donné un nouvel essor à leur développement, l'augmentation est pourtant plus sensible pendant un nombre d'années postérieures à ces mesures, que pendant le même nombre d'années antérieures.

Ainsi, la loi française a été adoptée en juin 1838; le règlement organique pris en exécution de cette loi, règlement à partir duquel il devient seulement possible de concevoir l'application véri-

table de la loi, n'a été publié qu'en décembre 1839; il est donc raisonnable de ne rechercher l'effet que cette législation a pu avoir, qu'à partir de 1840. Or, voici ce que l'on constate :

En 1835, il y a eu dans les asiles français 3947 admissions.

En 1840, il y en a eu 5433

C'est-à-dire que pendant cette période de cinq ans qui précède la mise en vigueur de la loi, le chiffre des admissions annuelles a augmenté de 1456. Pendant la période de cinq années qui suit la promulgation de la loi, le chiffre des admissions s'est accru de 2075. La différence, comme on le voit, est loin d'être excessive. Il en est à peu près de même en Belgique : de 1841 à 1853, c'est-à-dire en treize ans, la population des asiles a augmenté de 1280 aliénés, tandis que de 1853 à 1865, c'est-à-dire pendant les dix années qui ont suivi l'exécution de la loi sur le régime des aliénés, cette augmentation a été de 1377. L'on voit que dans l'un et l'autre cas, la part d'accroissement qui peut être attribuée à l'influence de la législation elle-même, n'est pas déjà si considérable, si l'on veut bien se rappeler que dans cette augmentation doivent encore être comptées toutes les autres influences que l'on ne saurait spécifier.

Quelles sont, de ces diverses législations, les éléments qui ont le plus directement influé sur l'accroissement des entrées dans les asiles? Telle est la question qui nous reste maintenant à décider, question ardue en raison de sa complexité et des appréciations dont elle a été l'objet.

Un point nous semble hors de doute : c'est que la réforme complète qu'inaugurèrent ces diverses lois dans le régime matériel et moral des aliénés et des asiles qui leur sont destinés, a été un des grands points de départ de l'affluence de plus en plus marquée qui s'est produite vers ces établissements. L'autorité, en étendant sur eux son contrôle, a encore contribué à augmenter la faveur que devait inévitablement leur acquérir la supériorité de leur organisation, et si aujourd'hui bien des familles, loin d'avoir des scrupules d'y conduire leurs malades, viennent solliciter cette admission comme une faveur, c'est qu'elles sont convaincues des services immenses qu'ils rendent aux malheureux atteints de cette

triste infirmité, sur laquelle ils servent en outre à jeter le voile de l'oubli souvent le plus complet. Si de jour en jour, nous voyons les familles venir nous confier un plus grand nombre de malades, c'est qu'elles savent qu'à la tête de ces asiles l'autorité a placé des hommes dont l'humanité égale la science, et qui placent la mission qu'on leur a confiée à la hauteur du devoir le plus sacré; c'est qu'elles commencent à comprendre que l'aliénation mentale est une maladie que la médecine est seule en état de guérir, et que s'il reste quelque espoir au malheureux insensé de rentrer jamais en possession de ce noble attribut qu'il a perdu, le traitement médical peut seul le lui rendre.

Mais si tout dans les dispositions de ces diverses législations tend à favoriser les entrées, il n'en est plus de même des sorties, non pas que la moindre mesure vienne y mettre un obstacle quelconque, mais parce qu'aucun article ne contient des prescriptions formelles réglant cette délicate matière.

Si l'aliénation mentale était une maladie dont la curabilité fût la règle, la sortie des établissement d'aliénés serait par ce seul fait parfaitement déterminée : la guérison seule y donnerait droit. Malheureusement, il est loin d'en être ainsi : la moyenne des sorties des établissements est en

France, de	30 °/o.
Angleterre, de. . .	37 °/o.
Écosse, de	40 °/o.
Belgique, de . . .	31 °/o.

En supposant donc que tous les malades qui sont notés comme ayant quitté l'asile, fussent guéris, ce qui certes est une supposition toute gratuite, l'on arriverait encore à ce résultat peu favorable que, sur 100 aliénés qui franchissent le seuil de nos asiles, les deux tiers, c'est-à-dire 67 pour cent, voient se réaliser la fatale prophétie du Dante :

Lasciate ogni speranza, o voi che entrate.

En citant ces chiffres, notre intention n'est nullement, à l'exemple des détracteurs des asiles, d'accuser le régime de ces établissements de la proportion prodigieuse d'incurables qui s'y trouvent;

nous nous bornons à constater un fait . c'est qu'il n'en sort pas assez de malades eu égard à ceux qui y entrent. Parchappe a même, à ce sujet, cru pouvoir établir une loi qu'il croit générale, et à laquelle il attribue la cause principale de l'augmentation toujours croissante de la population des asiles. Mais ce n'est pas ici le moment de nous occuper de ce point; nous aurons à y revenir longuement, quand nous traiterons de l'influence des sorties sur la population des établissements d'insensés.

A l'époque où nous vivons, et où l'argent est le mobile de tant d'actions, à une époque où la disproportion des fortunes est peut-être trop marquée, où, pour quelques millionnaires, il y a des centaines de malheureux qui, loin d'avoir les moyens de suffire à leur malheureuse existence, ont encore bien moins les moyens de se payer des soins souvent couteux; à une époque où la vie matérielle devient si chère, il est facile de comprendre que la question économique ne saurait être étrangère à un accroissement aussi rapide de population. Expliquons-nous. L'aliéné est, nous l'avons déjà dit, dans sa famille au moins, non seulement une non-valeur, mais encore une personne qui exige des soins et de la surveillance, c'est-à-dire qu'elle constitue une dépense; c'est pour un ménage, souvent déjà trop nombreux pour pouvoir se procurer les ressources nécessaires à la vie la plus pénible, une charge tout-à-fait hors de proportion avec le revenu. Aussi, dans la plupart des familles indigentes et même dans celles voisines seulement de l'indigence, l'aliéné est-il complétement abandonné à lui-même; dès lors il devient un sujet de trouble pour la commune et tombe sous l'application de la loi.

C'est à l'autorité administrative à décider de son sort; mais ici la position change suivant les diverses législations : en Hollande, les frais d'entretien des aliénés indigents indistinctement sont payés par la commune, la province et l'État, suivant une proportion déterminée; en France, c'est à la commune et au département qu'incombe cette charge pour tous les aliénés curables et dangereux; dans les autres pays, c'est en général la commune seule qui intervient dans la charge résultant de l'entretien des aliénés, l'intervention dela province et de l'État étant toute facultative,

et ne dépendant ordinairement que du bon vouloir de ces deux administrations.

Que résulte-t-il d'un pareil état de choses? C'est que, en faisant intervenir de droit, dans le paiement des frais d'entretien de l'aliéné, une caisse autre que celle de l'administration qui colloque, on pousse celle-ci à se débarrasser de ses insensés. Écoutons M. Labitte : « L'accroissement du nombre des aliénés dans les « asiles me paraît provenir de la trop large interprétation donnée « à la loi de 1838 sur le placement de ces malades. En effet, s'ap- « puyant sur cette loi, et sur les instructions ministérielles qui « indiquent la part contributive de la commune dans le prix de « journée des aliénés selon qu'ils sont dangereux ou non, la plu- « part des maires, pour se débarrasser d'un faible d'esprit, à « charge de la commune, n'hésitent pas à faire passer comme dan- « gereux beaucoup de ces individus souvent inoffensifs, et en de- « mandant à l'administration préfectorale l'envoi de ces malheu- « reux dans les asiles, ils n'imposent à leur commune qu'un prix « de journée très-minime, comparativement à celui qu'elle payerait « s'ils étaient envoyés dans un hospice. Le nombre de ces aliénés « chroniques, inoffensifs, souvent impotents, et quelquefois d'une « santé déplorable, avait fini, il y a plusieurs années, par s'accroî- « tre avec une telle rapidité à Clermont, que le caractère de l'asile « se serait trouvé bientôt complétement dénaturé, et changé en « un lieu de refuge plutôt que de traitement (1). »

« De là, selon Girard de Cailleux, une atteinte funeste aux « principes constitutifs de la société, de l'esprit de famille et de « commune; de là, la conséquence d'introduire des éléments de « destruction dans les lieux mêmes où doivent exister les moyens « de guérison et d'amélioration. De là un chiffre de mortalité et « de guérison tout-à-fait anormal (2). »

C'est là, comme il est facile de le comprendre, un résultat fâcheux, et qui dépend en partie de la manière de régler les charges résultant de l'entretien de l'aliéné. Quand celui qui fait

---

(1) Labitte; Ann. méd. psych., 1865; 1er vol., p. 488.

(2) Girard de Cailleux; Annales médico-psychologiques, t. VI, 2me série.

colloquer ne doit intervenir que pour une minime part dans les frais qui résultent de cette mesure, celle-ci sera évidemment prise plus à la légère que dans le cas opposé. Bien plus, ce sera quelquefois une spéculation. C'est d'ailleurs là, pensons-nous, le véritable motif qui a toujours fait rejeter le principe de l'entretien des aliénés aux frais de l'État; si une telle mesure venait à être adoptée, il ne se passerait guère beaucoup de temps avant que tous les aliénés indigents ne soient colloqués, quel que soit d'ailleurs le danger que pourrait présenter leur affection.

Le législateur français, en mettant à la charge de la caisse départementale, une partie des frais nécessités par l'aliéné, a versé dans une erreur dont il n'a pas tardé à supporter les conséquences. La digue qu'il avait opposée aux abus possibles est bien vite devenue trop faible, et, malgré toutes les précautions prises, le département dut avancer ses fonds à bien d'autres qu'aux aliénés curables et aux aliénés dangereux. « Non seulement nous sommes débordés par des aliénés, mais encore par » des catégories d'infirmes qui pourraient être soignés dans les » hôpitaux ou hospices ordinaires. Ce sont des paralysés de toutes » les variétés, des femmes en démence sénile, des individus appartenant à cette classe vagabonde, dont l'existence se partage » entre la prison et l'asile, des idiots, imbéciles et arriérés de » toutes les classes. Sous prétexte de danger pour la sécurité » publique, on nous a envoyé, il y a quelque temps, une petite » fille de deux ans. »

Telles sont les paroles de M. Morel, directeur-médecin d'un des plus importants asiles d'aliénés de France. Ce sont bien là les conséquences de la mesure dont nous parlions plus haut. Mais, loin de nous la pensée de vouloir en exagérer l'importance; les asiles de Belgique et d'ailleurs s'encombrent d'incurables, tout aussi bien que ceux de France et de Hollande, et cependant, dans le premier cas n'existent pas les conditions que nous venons d'énumérer; nouvelle preuve que dans la question qui nous occupe, comme dans bien des choses, il intervient des causes multiples, variées, dont aucune à elle seule ne suffirait à expliquer le résultat produit, mais qui, par leur concours, ne tardent pas à aboutir aux résultats les plus marqués.

Il est facile de comprendre que, dans les pays où l'entretien des aliénés est une charge purement locale et où les communes elles-mêmes doivent faire la dépense des insensés qu'elles font colloquer, celles-ci ne recourent à de pareilles mesures que quand elles leur sont véritablement imposées par la force des circonstances. Sous ce rapport, le système français a peut-être quelques avantages, parce que, tout en favorisant d'une manière générale les admissions dans les asiles, il favorise, par ce même fait, l'entrée des curables, et par conséquent tend à diminuer la population sédentaire de l'établissement. Mais il nous semble que le chiffre de la population des asiles doit moins se ressentir de ce dernier avantage, que de l'inconvénient de voir affluer nombre d'incurables, pour lesquels il devient un refuge qu'ils ne doivent plus quitter. Du reste la question économique n'est ordinairement que déplacée, et, tandis que dans un pays c'est la commune qui fait des difficultés, dans l'autre c'est le département qui les fait, et, d'un côté comme de l'autre, la collocation subit des retards toujours préjudiciables aux malades.

C'est dans ces retards que bien des aliénistes ont voulu trouver la cause principale de l'accroissement de la population des asiles. On ne nous conduit que des incurables, s'écrie-t-on de toute part, et l'on s'étonne de voir nos établissements s'encombrer! Cela est au fond très-juste, et la statistique ne prouve que trop le fondement de ces observations. Ainsi, en France, sur un nombre donné d'aliénés, dont les parents ont pu fournir des renseignements sur la durée de la maladie, plus de la moitié avait plus de deux années de maladie. A l'Hospice-Guislain, sur 1094 aliénés traités pendant 10 ans, 475 seulement avaient vu leur affection naître pendant l'année de leur admission, ce qui ne fait que 43 pour cent. A Gheel, de 1856 à 1859, ce chiffre n'était que de 5 pour cent.

Mais cette circonstance de l'admission tardive a-t-elle une valeur réelle dans l'accroissement de la population? C'est ce que nous ne pensons pas, et cela, parce qu'il ne nous est nullement prouvé qu'il en fut autrement jadis; les aliénés entraient alors incurables aux asiles, tout comme aujourd'hui. Ce n'est donc pas

tant parce que les insensés arrivent dans un état d'incurabilité presque complète dans nos établissements que ceux-ci s'emplissent, mais bien parce que de jour en jour il y arrive un plus grand nombre d'incurables.

Si la loi belge a laissé au domicile de secours la charge entière de l'entretien des aliénés indigents, l'État et la province ont cependant le pouvoir d'intervenir par voie de subside et d'alléger les dépenses ruineuses que les administrations locales doivent souvent s'imposer de ce chef. C'est là de nouveau, d'une manière indirecte, engager les communes à placer leurs aliénés dans les asiles, et le résultat final est toujours l'agmentation de la population.

Mais, abstraction faite de la question pécuniaire, la loi ne favorise pas seulement par tous les moyens moraux possibles le placement des aliénés dans les asiles qui leur sont destinés, elle emploie encore des moyens plus directs. En Belgique, d'après l'arrêté organique sur le régime des aliénés, les gouverneurs font les diligences nécessaires pour s'assurer si, dans leurs circonscriptions respectives, il se trouve des aliénés dont le placement devrait être effectué dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publique, ou bien dans celui de leur guérison ou de leur bien-être.

Quoi d'étonnant, en présence de ces dispositions, que le nombre des entrées dans les asiles augmente annuellement? Pourquoi s'étonner de voir ceux-ci devenir sans cesse insuffisants, quand des dispositions légales font un devoir aux autorités de provoquer la collocation de tout aliéné qui pourrait manquer dans sa famille des soins nécessaires à sa triste situation?

Tels sont, dans les diverses législations en vigueur, les seuls éléments qui puissent être considérés comme ayant une influence décisive sur la fréquence des admissions dans les établissements d'aliénés. Aller plus loin, c'est non seulement verser dans une erreur profonde, mais encore faire preuve d'une ignorance complète de la pratique la plus élémentaire de ces asiles. Accuser la manière dont les insensés peuvent y être reçus, de l'encombrement qui s'y produit, c'est avancer un fait que le simple bon sens suffit à réfuter.

Il n'entre pas dans notre intention de discuter ici les avantages et les inconvénients que peuvent présenter les diverses législations sur le régime des aliénés. Seulement, à ceux qui prétendent que c'est la facilité d'admission dans les asiles, c'est-à-dire le principe qui n'exige pour ces admissions qu'un certificat de médecin et une demande d'une personne intéressée, que ce soit un particulier ou une autorité quelconque, que c'est, disons-nous, à ce principe qu'est dû l'encombrement que l'on constate, à ceux-là nous répondrons qu'avant que le législateur n'eût soumis à des mesures fixes l'entrée des asiles, celle-ci était complétement libre et par conséquent exempte de toute formalité, ou à peu près. Or, nous le demandons, est-il raisonnable de prétendre que cette affluence d'insensés vers nos asiles soit due à l'insuffisance des formalités d'admission, quand antérieurement, les entrées étaient abandonnées presque sans contrôle à l'arbitraire des autorités locales ou des chefs d'établissements, et qu'alors cependant leur nombre était loin d'égaler celui d'aujourd'hui?

Quant à l'influence que peut avoir le régime de l'asile sur le nombre des aliénés qui y séjournent, c'est là une question brûlante et qui exigerait, pour être convenablement traitée, une plume autrement expérimentée que la nôtre; c'est là un des principaux griefs des détracteurs du principe de la séquestration; l'asile pour eux n'est qu'une fabrique d'incurables; il suffit d'y entrer curable, pour y devenir incurable. Comme ce point ne rentre pas directement dans le chapitre qui nous occupe, nous nous réservons d'y revenir dans le chapitre suivant.

Le dernier grief dont a été l'objet la législation sur le régime des aliénés (grief excessivement sérieux, s'il était fondé), c'est celui de favoriser les collocations illégales. On a prétendu que les précautions prises pour garantir la liberté individuelle, n'étaient pas suffisantes, et que les détentions arbitraires n'étaient malheureusement que trop souvent la suite de l'insuffisance de la législation. Si nous nous plaisons à rapporter ces appréciations, c'est que l'on a été jusqu'à leur imputer, en partie au moins, l'augmentation de la population de nos asiles. Poser ainsi la question, c'est rendre, pour nous, la réfutation inutile. Il ne faut connaître

ni les conditions dans lesquelles se trouvent aujourd'hui nos asiles, ni les garanties qui y entourent l'aliéné, pour oser émettre de pareilles assertions. Que depuis que fonctionnent, dans plusieurs pays de l'Europe, les diverses législations sur le régime des aliénés, il se soit produit quelques abus, c'est ce que nous ne voudrions pas nier péremptoirement; mais nous ne voyons pas trop ce que ces quelques abus isolés ont affaire avec l'accroissement progressif de la population des asiles d'aliénés. Et d'ailleurs, de ce qu'il y a des abus possibles, faut-il conclure au rejet d'une législation qui, sous bien d'autres rapports, a fait tant de bien?

Si l'on jette un coup-d'œil attentif sur la statistique des admissions dans les divers établissements d'aliénés, il est un fait qui ne saurait manquer d'attirer l'attention : c'est l'augmentation plus rapide depuis quelque temps d'une certaine catégorie d'insensés, celle des imbéciles, idiots et épileptiques. Cette triste catégorie de malades, qui jadis étaient à peine rangés dans la grande classe des aliénés, attire de jour en jour davantage l'attention du médecin; la classe des imbéciles, des faibles d'esprit et de toutes ces intelligences anormales, dont la perversité est un des caractères apparents, s'élargit insensiblement, et tous ces êtres incomplets, dont l'irresponsabilité est aujourd'hui reconnue, viennent prendre une place qu'ils occupaient jadis dans les prisons, et que beaucoup occupent encore aujourd'hui dans nos dépôts de mendicité.

Là est encore, pour nous, une des causes qui tendent à rendre sans cesse plus nombreuses les admissions dans les asiles d'aliénés. Avec les progrès de la science, l'on voit des fous dans bien des individus où jadis l'on ne voulait voir que des malfaiteurs, et toute cette classe de malheureux, que l'insuffisance de leur développement intellectuel mettait à charge de leur famille, ou livrait complétement au vagabondage, tend de nos jours à refluer vers les asiles d'aliénés. Quelque minime que soit la lésion intellectuelle qui accompagne l'épilepsie, de suite on saisit cette occasion pour demander l'isolement du malheureux malade; quelque légère que soit la perversion du caractère de l'imbécile ou du faible d'esprit, de suite on exagère le mal et on réclame la collocation.

Est-ce un bien, est-ce un mal? C'est ce que nous aurons plus

tard à décider; toujours est-il que telle devient aujourd'hui la tendance générale. La famille et la société ne veulent plus seulement se débarrasser des aliénés incommodes, turbulents ou dangereux, elles veulent encore se défaire de l'aliéné inutile; et comme de jour en jour la science élargit davantage le cercle de la folie, c'est-à-dire que chaque jour elle étend l'irresponsabilité à un plus grand nombre d'individus, c'est la population des asiles d'aliénés qui reçoit le contre-coup de cette tendance toute humanitaire.

Telles sont, en ce qui concerne les admissions, les principales causes qui contribuent à augmenter, dans une si forte proportion, la population de nos asiles d'aliénés; il nous reste maintenant à examiner les causes dépendant des sorties.

Des Sorties.

Les entrées peuvent rester stationnaires pendant de longues années, et cependant le chiffre de la population s'accroître annuellement. C'est l'exemple que nous offre l'asile du département de la Côte d'Or, exemple rapporté par Parchappe. Les admissions y étant fournies presqu'exclusivement par le département, ne sont presque pas sujettes à variations, et cependant on voit ce chiffre de la population de l'établissement augmenter sans cesse dans des proportions des plus marquées :

ANNÉES.	ADMISSIONS ANNUELLES.	EXTINCTIONS ANNUELLES.	DIFFÉRENCE		POPULATION AU 31 DÉCEMBRE.
			DANS LES ADMISSIONS.	DANS LE RAPPORT DES ADMISSIONS AUX EXTINCTIONS.	
1843	00	00	00	00	106
1844	95	67	— 00	+ 28	134
1845	89	84	— 6	+ 5	139
1846	75	73	— 14	+ 2	141
1847	96	72	+ 21	+ 24	165
1848	95	75	— 1	+ 20	185
1849	98	75	+ 3	+ 23	208
1850	93	66	— 5	+ 27	235
1851	102	82	+ 9	+ 20	255
1852	95	100	— 7	— 5	250

Quelle est la cause d'un pareil état de choses? Ce ne peut être évidemment que la non-compensation entre les entrées et les sorties. Ce fait, auquel plusieurs aliénistes français ont attaché une grande importance, mérite de fixer quelques moments notre sérieuse attention; non pas tant parce que nous lui attribuons la valeur que lui ont donnée beaucoup de médecins et d'administrateurs, mais parce que nous croyons que l'on a énormément exagéré les conséquences qui doivent en résulter.

Parchappe, un des premiers, signala le fait dans sa notice statistique sur les asiles d'aliénés de la Seine-inférieure. « L'accroissement graduel du nombre des aliénés n'est pas un fait accidentel « et propre à l'asile de la Seine-inférieure, dit-il; il se produit « avec les mêmes caractères dans les asiles d'aliénés en général, et « est l'expression d'une loi dont l'exécution de la nouvelle législation sur une large échelle, paraît destinée à faire ressortir et à « généraliser les effets. Le nombre des admissions l'a constamment « emporté sur le nombre des extinctions, de manière à entraîner « comme conséquence, une augmentation annuelle de la population égale au chiffre de la différence entre les admissions et les « extinctions. C'est là un fait qui tient à la nature des choses et « non à des circonstances accidentelles, et exprime une loi dont « il doit être tenu compte dans les mesures d'administration relatives à la création et à la construction des asiles d'aliénés (1). »

Depuis lors, Parchappe a beaucoup insisté sur cette augmentation; il l'a rapportée dans la fameuse discussion qui eut lieu à la Société médico-psychologique sur le meilleur mode d'assistance à appliquer aux aliénés, et dans laquelle il attribue à cette loi le rôle principal dans le développement de l'encombrement de nos asiles. Récemment encore, dans l'article qui a trait à cette question dans le Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales, Parchappe répète que « l'exactitude de ces vues a été complétement « justifiée par les vues ultérieures de la statistique, à laquelle il « me suffit d'emprunter quelques exemples pour démontrer l'exis-

(1) Parchappe et Deboutteville. Statistique sur l'asile de la Seine-inférieure, p. 63.

« tence et pour prouver l'importance de l'une des causes princi-
« pales de l'accroissement graduel du nombre des aliénés dans les
« asiles. »

Après avoir produit le tableau comparatif des admissions et des extinctions dans tous les établissements de France, de 1842 à 1852, Parchappe en conclut « qu'il est facile de reconnaître « que l'augmentation de la population pour chaque année, n'a été « influencée par le mouvement croissant des admissions, que pour « une part constamment plus faible, et souvent beaucoup plus « faible que l'augmentation réelle. Et relativement à l'accroisse- « ment final de la période, c'est en fournissant chaque année des « restes plus considérables, qui s'ajoutent d'années en années, que « le mouvement croissant des admissions exerce une influence sen- « sible sur l'accroissement de la population (1). »

Cette loi, à laquelle l'aliéniste français semble attacher une si grande importance, et qu'il se plaint même de n'avoir pas été comprise par ceux que la chose intéressait le plus, cette loi, disons-nous, devait, examinée *à priori*, paraître tout-à-fait illogique, à moins que de conduire à des résultats impossibles. En effet, l'on est, avant tout, amené à se demander comment il est possible de concilier ces deux termes, admissions stationnaires avec augmentation indéfinie de la population de l'asile. Il y a là, de toute évidence, un point faux et absurde; c'est ce que d'autres ont fort bien compris, mais c'est ce que peu ont essayé de démontrer clairement et mathématiquement.

M. Delasiauve répondit bien au savant inspecteur général, « qu'une des causes incontestables de l'augmentation de la popu- « lation dans les asiles d'aliénés est celle donnée par Parchappe, « mais le chiffre des entrées augmente, la facilité des placements « en est la cause. L'équilibre se rétablirait en effet au bout d'un « certain nombre d'années, s'il n'y avait pas d'autres causes que « celles signalées par M. Parchappe. » — « Commençons par ré- « duire à sa juste valeur, dit M. Lefebvre, ce dernier argument

(1) Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales; art. *Aliénés*.

« auquel M. Parchappe attache une si grande importance, et qu'il « élève à la hauteur d'une loi. Il est possible, en effet, que dans « les premiers temps, il y ait chaque année un léger excédant pro- « venant de la cause indiquée par ce savant aliéniste, mais il est « de tout évidence que cet excédant est temporaire et qu'au bout « de quelques années l'équilibre se rétablira nécessairement (1). »

M. Lunier est beaucoup plus explicite : « Il ne faut point « d'abord perdre de vue, dit-il, que, toutes choses restant égales « d'ailleurs, l'augmentation provenant de ce chef ira forcément « en diminuant. Admettons un instant, en effet, que dans un « asile, le chiffre annuel des entrées reste constamment le même; « 100 par exemple, et le chiffre des sorties 40. Admettons égale- « ment que le chiffre relatif des décès ne varie pas, et qu'à une « époque quelconque, en 1864, je suppose, il soit de 50; il est « évident qu'à la fin de la susdite année, la population de l'éta- « blissement se trouvera augmenté de 10 malades. Mais si ces « malades, qui viennent chaque année augmenter la population de « l'asile ne fournissent pour ainsi dire point leur contingent aux « guérisons, il n'en sera point de même pour les décès, dont nous « avons supposé non point le chiffre absolu, mais bien le chiffre « relatif, invariable. De l'accroissement du chiffre de la popula- « tion résultera donc également une augmentation progressive du « chiffre absolu des décès. Il serait même facile de calculer l'épo- « que précise à laquelle il atteindra le chiffre de 60. De ce moment « évidemment, la population cessera de s'accroître (2). »

Nous le répétons, le simple bon sens indique que cela doit être, et que la loi que signale M. Parchappe n'est pas une loi, mais bien un fait temporaire; mais nous croyons que M. Lefebvre est également dans l'erreur, quand il pense que l'équilibre ne nécessite que quelques années pour se rétablir.

Quoique ce soit là plutôt une question de mathématiques que tout autre chose, nous croyons cependant devoir y apporter encore quelques éclaircissements, précisément à cause de l'impor-

(1) Lefebvre; loc. cit., p. 426.
(2) Lunier; Ann. méd.-psych., 1865, t. II, p. 142.

tance qu'a attachée Parchappe à cette loi, et de la valeur scientifique de celui qui l'a posée.

Trois éléments essentiels contribuent aux modifications que subit la population d'un asile d'aliénés : les entrées, les sorties et les décès. Un seul de ces éléments est totalement indépendant de la volonté humaine : ce sont les décès; non pas que la science ne dispose pas des moyens d'en atténuer le nombre relatif, mais parce qu'il n'est au pouvoir de personne d'en modifier le nombre absolu. Si, en effet, l'homme peut, à force de science, parvenir à prolonger la vie de son semblable jusqu'à 60 ans, au lieu de le laisser mourir à 40, il ne saurait faire en sorte que cet individu ne meure pas.

Eh bien! pour rendre notre démonstration plus compréhensible, en la simplifiant, supposons que la limite extrême de la vie de l'homme soit de 4 ans et prenons un établissement d'aliénés où, sur 4 entrées journalières, il y ait 1 décès et 1 sortie.

Nous aurons donc :

1re année, 4 entrées, 1 sortie, 1 décès, restent 2;
2e année, 4 entrées, 1 sortie, 1 décès, restent 4;
3e année, 4 entrées, 1 sortie, 1 décès, restent 6;
4e année, 4 entrées, 1 sortie, 1 décès, restent 8.

Mais la cinquième année, que va-t-il se passer? Nous aurons encore sur les 4 entrées, 1 sortie et 1 décès; mais n'oublions pas que la limite extrême de la vie a été fixée à 4 années, et que le 1er janvier de la cinquième année, il restera encore à l'asile 2 individus qui, entrés pendant la première année, auront atteint cette limite extrême et qui devront alors fatalement décéder; il y aura donc :

5e année, 4 entrées, 1 sortie, 3 décès, restent 9.

La sixième année, la même chose arrivera; 2 individus de la deuxième année auront fatalement atteint leur limite extrême et devront; mourir donc :

6e année, 4 entrées, 1 sortie, 3 décès, restent 9;
7e année, 4 entrées, 1 sortie, 3 décès, restent 9,

et ainsi de suite; dès lors, si le nombre des entrées reste station-

naire, le chiffre de la population devra de même rester fatalement stationnaire.

Il est évident que les deux individus que nous avons fait mourir à la fin de la quatrième année, parce qu'ils étaient arrivés à leur limite d'âge, ne doivent nullement mourir à cette époque, et peuvent s'éteindre à l'une des années antérieures, mais il est impossible qu'ils dépassent cette limite fatale, à laquelle tous les individus non sortis par guérison ou amélioration devront être sortis par décès.

Le même raisonnement pourrait s'appliquer aux sorties, mais avec plus de difficulté, parce que celles-ci dépendent d'une foule de circonstances qu'il est impossible de prévoir, et que personne ne peut limiter le nombre d'années au bout desquelles l'aliéné doit quitter l'établissement. D'ailleurs, dans la moitié au moins des cas, les sorties ne sont limitées que par les décès.

Quoi qu'il en soit, il ressort de cette explication, que la loi établie par Parchappe est fausse, en tant que loi au moins; comme le dit M. Lefebvre, c'est là un fait temporaire; mais M. Lefebvre aussi se trompe quand il fixe la durée de quelques années. Comme nous pensons l'avoir démontré, c'est la limite d'âge de la vie humaine qui gouverne cet accroissement, et quoiqu'il soit assez difficile d'en fixer le terme, il est cependant plus que probable qu'en pratique ses effets peuvent se faire sentir bien au-delà d'un demi-siècle.

Et voilà pourquoi M. Parchappe à pu dire que l'accroissement graduel du nombre des aliénés n'est pas un fait accidentel et propre à un asile, qu'il se produit avec ses caractères dans tous les asiles d'aliénés, et qu'il est l'expression d'une loi générale.

D'ailleurs, il est bon d'ajouter que M. Lunier a déjà constaté que, dans un certain nombre de départements français, le chiffre des aliénés secourus reste stationnaire et que, dans d'autres, l'augmentation est insignifiante.

Tel est, réduit à sa juste valeur, ce fait que Parchappe a transformé en loi d'accroissement indéfini. Si cette loi n'a pas la valeur que lui a reconnue son auteur, elle a cependant son importance pour amener assez rapidement la population de nos

asiles à un chiffre stationnaire, au-delà duquel l'accroissement de la population ne s'explique plus que par l'augmentation des entrées ou par la diminution des extinctions au-dessous de la moyenne.

Cette moyenne des extinctions a, en effet, une influence considérable sur la population totale des asiles d'aliénés, et elle soulève des questions assez complexes, sur lesquelles il convient de s'arrêter quelques moments.

Les extinctions, qu'elles se fassent par décès ou par sortie, n'ont une influence sur la croissance ou la décroissance de la population sédentaire, qu'en tant qu'elles traduisent la durée totale du séjour à l'asile.

Pour mieux nous faire comprendre, prenons un exemple : supposons une prison où il entre annuellement cinq prisonniers; admettons ces individus condamnés à dix ans chacun dans la première prison, à cinq ans dans la seconde et à un an dans la troisième, ce qui revient à dire que dans la première il n'y aura pas de sortie, dans la seconde il y en aura 25 et dans la troisième 45.

	Admis.	Sortis.	Restants.	Admis.	Sortis.	Restants.	Admis.	Sortis.	Restants.
1.	5	0	5	5	0	5	5	5	0
2.	5	0	10	5	0	10	5	5	0
3.	5	0	15	5	0	15	5	5	0
4.	5	0	20	5	0	20	5	5	0
5.	5	0	25	5	0	25	5	5	0
6.	5	0	30	5	25	5	5	5	0
7.	5	0	35	5	0	10	5	5	0
8.	5	0	40	5	0	15	5	5	0
9.	5	0	45	5	0	20	5	5	0
10.	5	0	50	5	0	25	5	0	5

Dans chacun des trois cas, le nombre des prisonniers entrants est le même, et cependant au bout de la dixième année, dans le premier cas, la prison contiendra 50 personnes, dans le second cas, 25, et dans le troisième cas, 5.

Là se trouve encore l'explication de l'accroissement assez rapide

qu'a subi, depuis le commencement de ce siècle, la population de nos asiles. Les conditions hygiéniques, matérielles et morales, auxquelles ont été soumis ces établissements, ont eu pour premier effet d'y augmenter la durée moyenne du séjour. D'abord la mortalité a beaucoup diminué, car ce n'est un secret pour personne, que les traitements barbares auxquels on condamnait jadis les malheureux insensés, avaient pour première conséquence de détruire en eux le germe de la vie. Or, la diminution de la mortalité se traduit directement par un séjour plus prolongé à l'établissement, et de là, comme résultat final, augmentation de la population.

Mais ce qui produit encore une influence bien plus manifeste sur le chiffre définitif de la population, ce sont les sorties des aliénés, parce que nous possédons bien plus de moyens d'agir sur ces dernières que sur les décès. Certes, les moyens hygiéniques peuvent notablement diminuer le nombre relatif des décès, c'est-à-dire prolonger de bien des années la vie des insensés; mais, en revanche, ne suffit-il pas du simple caprice du chef médical de l'établissement, pour prolonger ou raccourcir de dix et quinze ans la durée du séjour de maints pensionnaires? Cette question des sorties est une de celles qui devraient le plus attirer l'attention des aliénistes, parce que c'est une de celles qui mettent le plus en jeu leur responsabilité, et qu'en même temps, toutes choses égales d'ailleurs, c'est la rareté des sorties qui nous paraît devoir entrer pour une grande part dans l'élévation excessive qu'a subie depuis quelque temps la population des divers asiles d'aliénés.

Pourquoi les sorties sont-elles aussi rares et n'atteignent-elles tout au plus que le tiers des admissions? C'est d'abord et avant tout, parce que le nombre des guérisons est excessivement minime, eu égard aux entrées. Abstraction faite des causes qui peuvent influer sur ce résultat, la statistique prouve que 30 °/₀ à peine des pensionnaires des asiles sortent de ces établissements dans un état de guérison complète ou incomplète. C'est fort peu; et comme la guérison est l'unique motif de sortie imposé par la loi, il s'ensuit que de ce dernier chef, la population ne subit que peu de dégrèvement : 8 °/₀ de décès, 30 °/₀ de sorties, donnent un

total de 38 % d'extinctions, qui viennent d'une manière certaine diminuer la population des asiles. Restent donc 62 % d'incurables, dont la plupart sont destinés à finir le restant de leurs jours à l'établissement. C'est cette population sédentaire dont l'augmentation a contribué jusqu'à ce jour à encombrer la plupart des asiles du pays.

Si l'on entre facilement aujourd'hui dans un asile d'aliénés, on est loin d'en sortir aussi facilement; car, nous le répétons, hormis la guérison, rien ne fait un devoir au chef de l'institution d'en rendre les pensionnaires à la liberté. Il y a là, pensons-nous, une lacune dans les diverses législations; toutes fixent les conditions d'entrée, et aucune ne prescrit, sauf la guérison, les conditions de sortie.

Voici cependant ce qui arrive pour la majeure partie des aliénés incurables qui entrent dans nos asiles. L'insensé, dont la folie débute lentement, insidieusement, sans phénomène d'éclat, y est rarement conduit dans la première année de son affection. Aussi longtemps que les sentiments moraux ou affectifs sont seuls pervertis, aussi longtemps que toute la maladie ne consiste que dans l'existence de quelques idées délirantes, le malade, qui peut encore rendre quelques services à sa famille, continue en général à séjourner au milieu d'elle, et y voit son affection passer complètement à l'état chronique. Quand cette affection, partielle d'abord, s'est généralisée, quand le délire a envahi tout le domaine de l'intelligence, et quand la perversion des sentiments s'est traduite en voies de fait, alors seulement l'on songe à éloigner l'aliéné du milieu où la vie devient impossible pour lui. C'est ordinairement quand, à la suite d'une circonstance futile, est survenue chez l'insensé un acte de violence, dont les fâcheuses conséquences ont révélé d'une manière patente les dispositions maladives de l'individu, que des mesures sérieuses sont prises pour rendre le renouvellement de pareils actes impossible.

On colloque l'insensé.

Mais quelle influence une pareille mesure peut-elle avoir sur l'état de l'aliéné? Son mal est chronique, il est incurable! Certes, l'isolement, le repos et le traitement médical auquel on va le

soumettre à l'asile, rendront le calme à cet esprit surexcité, mais une fois ce résultat obtenu, l'art devient impuissant. En maintenant la séquestration de l'aliéné incurable et tranquille, la société ne peut avoir qu'un seul but, celui d'enlever à ce malheureux toutes les occasions qui pourraient rappeler l'explosion d'une agitation qui est toujours en puissance chez lui. Voilà pourquoi tant d'insensés restent séquestrés leur vie durant, parce que, pendant un seul moment, une cause tout accidentelle a donné lieu de leur part à un acte de violence, qui ne se reproduirait peut-être plus durant le reste de leur existence. Et cependant, quoique calmes, travailleurs et dociles, ils continuent à être séquestrés et le demeureront le restant de leurs jours, et cela pourquoi? parce que les obstacles à leur sortie sont trop nombreux et que personne n'est directement chargé de veiller à ce qu'elle s'effectue au moment opportun.

Nous savons fort bien que l'on nous objectera que la famille est toujours là pour donner aide et protection à ses membres, et qu'à elle incombe le devoir de s'occuper de leur intérêt. Mais de tels raisonnements ne s'appliquent tout au plus qu'à la classe aisée. Où est la famille du malheureux? Qu'est devenu son chez soi, quand après cinq et même dix ans de séjour à l'asile, l'innocuité de son affection pourrait faire songer à le renvoyer dans la société?

Le seul véritablement intéressé à la sortie de l'aliéné indigent, c'est celui qui paie, c'est-à-dire le domicile de secours, quelle que soit l'autorité qu'il représente. Or, ce ne sont pas ces administrations qui, avec leurs nombreuses occupations, peuvent consciencieusement s'occuper du sort des insensés; elles laissent ce soin aux médecins des établissements où ils sont colloqués. C'est d'eux, et exclusivement d'eux, que dépend l'initiative à prendre pour rendre à la liberté ceux d'entre les incurables dont un long séjour à l'asile a modifié les phénomènes maladifs, et qu'il a rendus de nouveau aptes à pouvoir sans danger demeurer avec leurs semblables.

Mais que peuvent dans de telles circonstances les chefs médicaux des asiles, alors même qu'ils sont guidés par les meilleures

intentions? C'est d'eux que doit partir toute l'initiative et ce sont eux qui conservent la responsabilité, morale au moins, entière, d'une initiative toute volontaire.

Nous nous expliquons.

Qu'un aliéné, à la suite d'un long séjour à l'asile, paraisse au médecin jouir d'assez de calme pour pouvoir être rendu à sa famille, c'est lui, médecin, qui doit aller aux renseignements pour savoir si les nouvelles conditions dans lesquelles sera placé l'insensé qu'il veut renvoyer, seront assez favorables pour espérer que le calme se maintiendra; c'est encore lui, qui doit en informer l'administration et la famille, et leur certifier que le malade, quoique non guéri, n'est plus dangereux et qu'il peut, sans inconvénient, séjourner au milieu des siens, etc., etc.; et c'est en fin de compte encore le médecin qui doit assumer la responsabilité morale de tout ce qui résultera du conseil qu'il a donné et de la mesure qu'il est parvenu à imposer à la famille, souvent prévenue, et qui ne demandait pas mieux que de laisser séjourner l'aliéné là où elle n'avait plus à s'occuper de lui.

En présence de pareils obstacles, est-il étonnant que les incurables s'amassent dans nos asiles, et qu'une fois entré, l'insensé qui a commis quelque acte de violence chez lui, voie à jamais se refermer derrière lui la porte de l'asile? Combien n'y voyons-nous pas d'imbéciles, de simples d'esprit et même de déments qui, dans un moment de colère, ont commis quelques faits répréhensibles, y être conduits et n'en plus jamais sortir? Et cependant ces mêmes aliénés, souvent déjà âgés, avaient vécu depuis de longues années dans leurs familles, avec leur affection mentale tout aussi prononcée, sans jamais soulever la moindre plainte de n'importe qui. Nous pourrions citer à l'appui de cette opinion bien des exemples concluants; nous nous bornerons au suivant : dans un de nos asiles, où les promenades en masse sont fréquemment usitées, comme un des meilleurs moyens curatifs après le travail, les évasions par cela même sont plus fréquentes; en moins d'une année, six aliénés parvinrent ds cette façon à rentrer dans leur famille, où, vu leurs instances, on consentit à les conserver. Or, parmi ces insensés, il y en avait qui, à l'asile, étaient considérés comme dangereux, et

dont l'un même avait été colloqué par ordre judiciaire, et dont, en aucun cas, nous n'aurions osé conseiller la sortie. Et cependant, jusqu'à ce jour, deux années après les évasions, tous ces insensés continuent à résider dans leurs familles; aucune plainte ne s'est élevée à leur sujet, et plusieurs même rendent encore aux leurs de véritables services. Il n'est pas un médecin d'asile qui n'ait à citer des exemples pareils à ceux que nous venons de reproduire. Une circonstance toute fortuite occasionne la rentrée dans sa famille d'un insensé qui, sans cela, aurait fini ses jours à l'hospice, et cependant chez lui il n'abuse nullement de la liberté qui lui est octroyée.

Loin de nous la pensée de vouloir généraliser ces faits et de conseiller, comme certains innovateurs, d'ouvrir au large les portes de nos asiles; au contraire, nous conseillerons d'en construire de nouveaux, mais d'après un autre principe. Seulement, comme nous tenons à mentionner toutes les causes d'encombrement, nous n'avons pas voulu passer celle-ci sous silence : l'on conserve trop longtemps les aliénés paisibles dans une séquestration complète, sans essayer au moins de leur rendre la liberté. Le séjour de l'aliéné à l'asile finit par modifier le fond de l'affection; le malade gagne l'habitude de sa maladie, si nous pouvons nous exprimer ainsi, et, une fois rendu à la liberté, il conserve cette habitude. D'ailleurs, la marche progressive de la folie, et quelquefois aussi la reclusion à laquelle on soumet le malade, émousse son activité intellectuelle, et après un certain temps, il tombe dans une apathie, qui rend chez lui la violence beaucoup moins à craindre.

De là, la possibilité pour plusieurs de ces aliénés chroniques, de rentrer dans leurs familles, après un séjour plus ou moins prolongé à l'asile.

Mais ici apparaît de nouveau une difficulté, souvent même un véritable obstacle : c'est le moyen de distinguer les cas auxquels peut s'appliquer la mesure de la liberté à titre d'essai, s'il nous est permis de nous expliquer ainsi. C'est l'éternelle question des aliénés dangereux et inoffensifs, et pour quiconque a suivi la discussion qui a eu lieu à ce sujet à la Société médico-psychologique, il est évident que si la question a été éclaircie, elle est loin d'avoir été résolue.

Mais si sa responsabilité lui conseille la prudence, l'humanité fait un devoir au médecin de ne pas abandonner à l'aventure des malheureux dont l'asile est le seul refuge, et qui, hors de là, n'ont plus d'autres ressources que la mendicité; la position où se trouveraient au dehors bien des insensés calmes et dociles au-dedans, force quelquefois impérieusement le médecin à maintenir leur séquestration; car où renvoyer ces misérables, dénués de toutes ressources, malheureux auxquels la maladie a souvent enlevé leur seul gagne-pain, et dont la famille, si elle existe encore, se trouve ou bien dispersée au loin, ou bien ne possède pas même de quoi subvenir aux besoins de ses membres valides?

Et ce n'est pas seulement pour les aliénés incurables que se présente la pénible question des moyens d'existence, c'est encore pour les aliénés convalescents et guéris. Combien, parmi ces derniers, passent de longs jours à l'asile, « parce qu'il est conforme « à la loi morale, comme le dit Girard de Cailleux, conforme « aux intérêts bien entendus de l'assistance publique, de ne pas « exposer un malheureux convalescent, exilé à cinquante ou cent « lieues de ses foyers, dont on a rompu les liens de famille, « d'intérêt et d'amitié, qui est privé de toute ressource et de ce « ressort moral que les luttes de la vie ont déjà brisé; parce qu'il « est conforme à la loi morale de ne pas exposer des malheureux « convalescents à une rechute certaine, qui met sa vie en danger « et le place sous le coup de l'incurabilité, en le rendant incapa- « ble de tout travail ultérieur, propre à atténuer ou couvrir ses « dépenses (1). »

Aussi qu'arrive-t-il? Nous admettons volontiers que l'on a exagéré les faits, mais il n'en est pas moins vrai qu'il n'est pas un médecin d'asile d'aliénés, pour peu qu'il s'intéresse à ses malades, qui ne trouve fondée l'opinion émise dans les termes suivants par le même aliéniste : « Dans la crainte d'une rechute, alors que « le malade est éloigné de 150 à 200 lieues de son domicile, cer- « tains directeurs ont préféré garder des malades guéris, plutôt

(1) Annales médico-psychol., 1866, t. Ier, p. 161.

« que de les renvoyer sans asile, sans feu ni lieu, sur le pavé d'une grande ville. Ces malades n'étaient pas retenus dans les asiles malgré leur volonté, et leur pension était largement payée par le département de la Seine. Je n'incrimine personne, et je n'attribue les abus signalés qu'à la situation faite au service des aliénés par les circonstances. Je déclare qu'étant à Auxerre, j'ai conservé moi-même, avec leur consentement, des pensionnaires de la Seine guéris ou convalescents, qui se rendaient utiles et que je n'osais renvoyer dans la capitale, de crainte d'une rechute, parce qu'ils eussent été replacés alors dans des conditions pires que celles où ils étaient lors de l'invasion de leur maladie. »

Que l'on agisse ainsi avec des malades guéris radicalement, nous croyons le fait rare et peu pardonnable; mais que l'on remplace le mot de guéri par le mot de convalescent, et la question change. Or, pour qui sait combien est élastique en aliénation mentale le mot convalescent, il est clair que par humanité l'on pourra retenir à l'asile bien des individus dont la véritable place est dans la société.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement par humanité que la plupart des médecins en agissent ainsi; il y a pour eux une question d'honneur et d'amour-propre. Des malades convalescents ou guéris et renvoyés dans de mauvaises conditions, sont des malades qui rentrent à l'asile, que ce soient des rechutes ou des récidives. Certes, si tout le monde était au courant de la position difficile que notre société fait aux aliénés, ces rechutes ne seraient guère attribuées au médecin; mais il est loin d'en être ainsi, et chaque insensé qui rentre peu de temps après sa sortie, semble constituer une espèce d'affront pour l'homme de l'art qui l'a renvoyé comme guéri, et dont il semble vouloir mettre en doute l'appréciation.

Tels sont tous les obstacles qui viennent se réunir pour entraver la bonne volonté du médecin, et quoi qu'il fasse, et de quelque côté qu'il se tourne, il se voit souvent forcé de conserver à l'asile des malades qui pourraient, sans inconvénient, vivre dans leur famille, ou dont au moins aucun motif sérieux ne réclame encore la séquestration. Or, aucune prescription formelle n'imposant au chef médical l'obligation de provoquer la

sortie de ces incurables, dont les familles ne tiennent nullement à obtenir la rentrée chez elles, il est tout naturel qu'il les conserve à l'asile. Comme le dit fort bien Falret, « le médecin se décidera « plus difficilement encore à déclarer un aliéné inoffensif, et à « assumer ainsi sur lui la responsabilité des accidents qui pour- « raient survenir plus tard, par suite du retour de ce malade dans « la société. »

Là se trouve encore un des motifs de cette accumulation de non-valeurs qui se produit de jour en jour davantage dans les asiles d'aliénés. Un simple moment d'agitation justifie suffisamment la collocation de quantité d'incurables, et une fois admis, personne ne s'occupe plus de leur sortie, et le seul qui pourrait, en connaissance de cause, prendre une décision à leur égard, ne trouve sur son passage qu'indifférence et obstacle.

Cette augmentation énorme des non-valeurs a tellement attiré l'attention des praticiens, que quelques-uns d'entre eux, à l'exemple de bien des administrateurs et de bien des économistes, n'ont pas hésité à l'attribuer au régime même des asiles, qu'ils ont taxés de fabriques d'incurables. L'accusation n'a pas tardé à trouver croyance dans le public, toujours plus disposé à la critique qu'à l'éloge, et le régime de ces établissements a été rendu responsable de toutes les misères que le dehors y envoyait journellement.

C'est là une accusation qui se réfute d'elle-même; s'il existe aujourd'hui tant de ces malheureux parmi la population des asiles, c'est qu'il en entre tant; c'est là un fait incontestable; nous ne pouvons que rappeler ici que plus de la moitié des entrants sont porteurs d'affections datant de plus de deux ans, c'est-à-dire presque certainement incurables, et sur 100 admissions, 30 à peine permettent de porter un pronostic favorable.

Mais ce fait ne détruit en rien pour cela la question de l'influence de l'asile sur la marche de l'aliénation mentale; de ce que bien des incurables qui existent dans ces établissements y sont entrés tels, il ne s'ensuit nullement que leur séjour n'ait aucune influence sur la production de l'incurabilité.

Malheureusement, dans cette question brûlante, les faits précis font presque totalement défaut, et il n'est guère possible que de

raisonner par induction; c'est ce qui tend à éterniser la discussion entre les partisans et les adversaires de la séquestration des insensés; tant d'influences agissent sur la marche de la folie, qu'il est bien difficile d'attribuer à l'une plutôt qu'à l'autre de ces circonstances, les modifications qui se produisent dans la marche de cette maladie. Et d'ailleurs, ne vaut-il pas mieux l'avouer franchement? Le véritable critérium de la certitude en thérapeutique mentale, la connaissance de l'évolution naturelle de la maladie, nous est encore tout-à-fait inconnu. Tant que nous n'aurons sur ce point capital que des données sans aucune valeur, tant que nous ignorerons complétement quelle est la marche que suit la nature dans les écarts de la folie, nos raisonnements manqueront du plus indispensable des éléments, une base solide sur laquelle on puisse les étayer. Car y a-t-il aujourd'hui, dans tout le domaine des sciences médicales, quelque chose de plus incertain que la marche des diverses formes d'aliénation? Sans aucune cause appréciable, on voit telle forme disparaître en quelques jours, sans laisser la moindre trace de son existence, tandis que la même forme, dans des circonstances en apparance toutes identiques, persiste indéfiniment et cela avec une opiniâtreté qui déjoue toutes les ressources les mieux combinées. Ici, la même affection, survenue dans les mêmes conditions, suit une marche franche, rapide; là elle affecte une marche chronique, insidieuse; en un mot, jusqu'aujourd'hui la science psychiâtrique ne possède pas le moindre critérium pratique pour juger de l'efficacité des moyens qu'elle met en usage.

L'observation ne peut guère venir en aide à l'aliéniste dans ces difficiles questions, car c'est par comparaison qu'il doit juger, et où trouver un terme de comparaison? Pour cela il devrait, avant tout, connaître la marche naturelle que suivrait la maladie qu'il a devant lui, si l'on abandonnait celle-ci à elle-même; alors seulement il pourrait juger de l'effet des moyens employés. Aujourd'hui, en présence d'un cas de folie, quelle qu'en soit la forme et la nature, oserait-il affirmer que dans deux ou trois jours, la forme et la nature supposées par lui, n'auront pas totalement changé, et qu'à la place d'un délire expansif, il ne trouve un état de mé-

lancolie stupide? Or, en supposant qu'il ait cru devoir mettre en usage tel moyen thérapeutique qu'il juge opportun, à quels signes pourra-t-il reconnaître si c'est aux agents employés, ou à des circonstances toutes fortuites, ou enfin à la marche naturelle de la maladie, qu'est dû le changement opéré dans l'état mental?

Dans de telles conditions, quelles ressources possédons-nous pour apprécier l'influence du régime de l'asile sur les aliénés que nous y internons? Certes, nous y voyons beaucoup d'aliénés se calmer et se guérir même dans les premiers temps de leur entrée. Mais, s'il faut attribuer à l'action salutaire de la collocation, les heureux effets produits dans ces circonstances, pour être logique il faudrait attribuer à la même influence l'aggravation qui assez souvent encore se manifeste chez les aliénés après leur admission à l'asile. Et puis, est-il bien certain que ce soit le régime de nos manicomes qui produise cette heureuse sédation, quand elle se produit, et non pas le changement de milieu auquel on soumet l'aliéné, et que son transfert partout ailleurs n'aurait pas eu sur lui les mêmes effets que les murs et les gardiens de l'asile?

L'influence de l'asile est bien plutôt une affaire d'appréciation personnelle, qui doit évidemment différer suivant les personnes qui s'y livrent et suivant les circonstances dans lesquelles elle se fait. De là aussi la grande divergence entre les divers auteurs sur l'opportunité de la séquestration dans les diverses formes de maladies mentales. Loin de nous l'intention de vouloir enlever aux asiles les mérites qui leur reviennent de droit; mais, avec nombre d'aliénistes, nous pensons que leur régime a, dans certaines formes de phrénopathies, une influence qui est loin d'être favorable, et que colloquer des malheureux aliénés à idées nostalgiques, mélancoliques, hypocondriaques, c'est leur rendre un mauvais service.

Et ce n'est pas là une opinion qui nous est personnelle; elle a été émise par de plus expérimentés que nous. Voici ce que pense Brierre de Boismont : « Je ne suis pas aussi exclusif » que notre collègue, dit-il, sur la nécessité de faire traiter tous » les aliénés dans les asiles. Il ne faut pas croire que l'isole» ment soit toujours commandé. Lorsque le délire est léger,

« lorsque l'aliéné remplit ses devoirs et que l'idée fixe ne peut « avoir d'inconvénients, il serait sans utilité et, peut-être même « nuisible, de recourir à la séquestration, à moins que le malade « ne le voulût lui-même; car on pourrait craindre que le séjour « au milieu des fous n'aggravât une affection peu avancée. Jus- « qu'à quel point un pareil spectacle ne peut-il développer ou « augmenter la maladie? Le temps de l'isolement exige beaucoup « d'expérience. Plusieurs fois, la convalescence de maniaques, de « mélancoliques, mais qui restaient stationnaires, a marché rapi- « dement en les rendant à leur famille avec des bizarreries qui « auraient pu arrêter d'autres praticiens. La règle, en pareille « matière, a été le désir prolongé des malades de revoir leurs « parents, leur maison. En général, quand la folie n'a rien de « dangereux pour les malades et la société, lorsque les affections « ne sont que brisées, que les liens de famille existent, que le « malade s'acquitte de ses devoirs, qu'il éprouve une répugnance « extrême pour la maison de santé, on doit le traiter chez lui, et « plus d'une fois on est assez heureux d'obtenir la guérison. »

D'ailleurs, abstraction faite de la question de savoir quelles sont les conditions que doivent présenter les aliénés pour exiger la collocation, il arrive un moment dans la vie de ces malheureux, où la séquestration leur devient nuisible, et peut quelquefois même faire passer leur affection à une incurabilité complète. Écoutons sur ce sujet l'un des aliénistes les plus profonds de notre époque, le savant Griesinger : « De même qu'à la suite des pé- « riodes aiguës de la plupart des maladies, il survient un moment « où l'organe, qui a été atteint, rentre en activité, mais ne peut « retrouver son énergie normale qu'avec le temps et par une di- « rection convenable; de même dans les maladies mentales, il y a « des moments où un repos absolu serait très-dangereux et où il « est nécessaire de réveiller l'activité mentale, si l'on ne veut la « voir s'affaisser et tomber complétement. Cette médication se « présente d'elle-même et tout naturellement dans la conva- « lescence, mais dans un très-grand nombre de cas, à la fin de « la période d'acuité, quand les accidents commencent à se cal- « mer et que l'agitation a cessé, il faut réveiller l'activité mentale,

« quelquefois même la solliciter d'une façon énergique. Souvent « le malade continue par habitude à résister à l'excitation normale « de l'intelligence; il ne veut s'abandonner à ses propres forces, « tandis qu'il pourrait par un peu d'exercice recouvrer l'énergie « et la rectitude de ses moyens; il y a même des malades qui ne « guérissent pas, parce que dans cette période de temps souvent « courte et dont on doit toujours profiter, on a négligé de les « pousser activement dans la voie du progrès et de la guérison « où ils étaient entrés (1). »

Le régime de la claustration exerce encore sur l'aliéné une autre action, qui, sans produire sur son avenir une influence aussi notable que celle que nous venons de citer, ne laisse cependant pas que de réagir d'une manière défavorable dans maintes circonstances sur la durée du séjour à l'asile. Une longue séquestration fait ordinairement perdre au malade l'habitude du monde et de ses agitations; quand il veut y rentrer, alors que ses facultés mentales n'ont pas encore reconquis leur énergie première, il s'y trouve tout-à-fait désorienté; en même temps, habitué à se laisser conduire sans cesse par les autres, il a désappris à se conduire lui-même; l'abstraction complète qu'il a dû faire de sa propre volonté pendant tout le temps qu'il est resté à l'asile, lui a enlevé beaucoup de son activité et de sa spontanéité, et quand il se trouve de nouveau livré à lui-même, il ne se sent plus ni le courage ni l'énergie nécessaires pour affronter les pénibles exigences de la vie; il arrive même quelquefois qu'il a conscience de cette situation, et que le seul vœu qu'il fasse, c'est de rester là où il est, et où il peut vivre au jour le jour, exempt des mille préoccupations quotidiennes d'une existence mondaine.

De là le peu de désir que manifestent certains aliénés chroniques de quitter l'asile, alors qu'ils ne se sentent pas encore complétement guéris, et la tendance qu'ils ont d'y rentrer, quand la moindre difficulté tend de nouveau à troubler leurs facultés mentales. Toutes ces causes rendent les sorties plus difficiles et par conséquent plus rares. L'initiative des intéressés décroit à mesure

(1) Griesinger. Traité des maladies mentales, p. 531.

que celle du médecin devrait augmenter, et comme celui-ci ne saurait à lui seul assumer toutes les responsabilités, l'asile conserve bien des malades qui pourraient encore rentrer dans la société, s'ils y trouvaient des conditions favorables à leur situation.

Telles sont, dans le régime des asiles, les seules causes qui nous paraissent pouvoir influer directement sur le cours des maladies mentales, et avoir une action défavorable sur l'issue que celles-ci peuvent avoir. Les nombreuses accusations que l'on s'est plu à diriger contre ces établissements, sont le résultat ou bien d'une ignorance complète, ou bien d'idées préconçues, ou même de mauvaise foi. Si le régime de l'asile présente des désidérata même nombreux, s'il ne répond plus tout-à-fait aux exigences d'une science qui progresse, il n'en reste pas moins en principe, pour une catégorie d'aliénés, une nécessité incontestée et incontestable.

L'asile a servi à rassembler les fous épars et à rendre ainsi évidente une plaie qui jadis était cachée; c'est peut-être pour cela qu'il a soulevé parmi les publicistes tant de doléances et tant de récriminations.

Il est encore une autre cause d'accroissement : c'est celle des réadmissions, qui deviennent tous les jours plus nombreuses. M. Bonnet l'expose en ces termes : « Parfois, les aliénés arrivent « dans un moment opportun à l'asile, et leurs parents paient la « pension (je suppose le cas). Au bout d'un certain temps, on « trouve de l'amélioration; on pense néanmoins qu'elle n'est pas « assez forte pour qu'on soit d'avis de la sortie, et on engage les « parents à ne pas reprendre ces convalescents, les prévenant que « la consolidation du mieux exige un plus long internement. Les « parents ne veulent pas admettre le langage de la raison et ré- « clament l'exeat; le plus souvent cela tient à ce qu'ils ne veu- « lent plus payer, et ils préfèrent laisser le malade aux conditions « aléatoires de son affection, en ne s'occupant que très-imparfai- « tement de lui, et en laissant le public exposé aux éventualités « de danger, en même temps que la sub-acuité étreint la suscep- « tibilité maladive de l'individu. — Qu'arrive-t-il? Une rechute, « et le plus ordinairement une rechute d'incurabilité (1). »

(1) BONNET. De l'aliéné, p. 342.

Des décès.

Reste maintenant la question des décès; mais de quelque manière qu'on veuille bien l'envisager, il est évident que les extinctions par décès ne sauraient influer sur le chiffre existant de la population que d'une manière toute temporaire. En abaissant le chiffre de la mortalité, on aboutit à ce résultat tout relatif de prolonger d'un certain temps la durée du séjour à l'asile. L'exemple que nous avons cité plus haut peut parfaitement s'appliquer au cas présent. Nous devons ajouter cependant que dans ces derniers temps, cette cause a dû être excessivement minime dans l'augmentation de la population, car il est un fait curieux, c'est que la diminution de la mortalité n'est pas toujours en raison directe de l'amélioration des conditions hygiéniques et diététiques de nos asiles. Ainsi Legoyt rapporte que depuis 1842, malgré les améliorations de toute nature apportées dans le traitement des aliénés et dans l'appropriation des asiles, la mortalité ne s'est pas ralentie, ou du moins que ce progrès a été insensible; le rapport de 1 sur 7.44, en 1842-1845, n'est descendu qu'à 1 sur 7.61, de 1850 à 1853. Cependant, si les faits généraux ne sont pas encore très-favorables à cette opinion, bien des faits particuliers pourraient être cités à l'appui. C'est ainsi que M. Ingels cite, dans ses *Recherches statistiques*, l'exemple de l'Hospice-Guislain, où la mortalité qui, dans le vieil établissement, était de 11 %, s'est abaissée à 6 % dans le nouvel asile.

Telles sont les causes qui nous paraissent le plus généralement influer sur l'augmentation du chiffre des aliénés colloqués; ces causes viennent naturellement se ranger en deux catégories : les unes, toutes temporaires, dépendant plutôt de l'organisation même des asiles, cesseront évidemment par la force des choses; les autres, au contraire, plus inhérentes à la constitution de la société, augmenteront à mesure que celle-ci se développera, et deviendront d'autant plus impérieuses qu'on voudra leur opposer plus de résistance.

III.

Y a-t-il lieu de remédier à l'encombrement toujours croissant des asiles d'aliénés? Évidemment la réponse à cette question ne saurait être douteuse.

L'encombrement comme tel, c'est-à-dire en tant qu'il implique une réunion trop grande d'individus dans un local trop petit, n'importe où il existe et de quelque manière qu'il se manifeste, constitue toujours un inconvénient, et souvent un véritable danger; il faut donc le faire disparaître; le doute en pareille matière serait plus que de l'ignorance.

D'ailleurs, dans un asile d'aliénés, l'encombrement ne nuit pas seulement à la santé physique, il offre encore de graves inconvénients pour la santé morale; une foule de non-valeurs, de malades chroniques, dont l'affection n'a plus rien à espérer du secours de la science, viennent y prendre la place des véritables aliénés, auxquels les ressources de l'art pourraient encore rendre des services réels. L'encombrement d'un asile par les incurables en modifie complètement le but, et d'un établissement destiné à guérir des malades, il fait un hospice destiné à soigner des infirmes.

Mais l'encombrement en lui-même n'est ici qu'une question accessoire; le remède serait bien vite trouvé si des causes sans cesse renouvelées ne venaient le reproduire. Quelques nouveaux asiles et le renvoi de quelques aliénés auraient bien vite raison d'un état anormal, dont la cause serait toute passagère.

Mais la question est loin d'être aussi simple; la cause principale de l'encombrement des asiles se résume dans la tendance continue de la part de la famille, comme de la part de la société, de se débarrasser de leurs insensés et de les interner dans les établissements fondés dans ce but. De là une conséquence inévitable : c'est que tant et aussi longtemps que la société n'aura pas créé dans les asiles assez de places pour colloquer, le cas échéant, tous les aliénés qui existent, tant et aussi longtemps l'encombrement pourra se produire, en supposant, bien entendu, qu'aucun moyen ne soit mis en usage pour modifier les causes aujourd'hui existantes. La question de l'augmentation de la population des asiles

se résume donc en celle-ci : faut-il favoriser cette tendance qui porte la famille à se débarrasser de l'insensé, ou bien faut-il s'y opposer dans les limites du possible? Là est, d'après nous, le nœud de la question, et quelqu'échappatoire que l'on recherche, on en est fatalement ramené là.

Deux courants se remarquent généralement aujourd'hui parmi les aliénistes : les uns veulent étendre à tous les insensés, quelles que soient la nature et la gravité de leur mal, les bienfaits de l'assistance; les autres prétendent limiter celle-ci aux aliénés curables et dangereux seulement, ou tout au moins exigent que l'on fasse sortir de l'asile, après un certain temps de traitement, tous ceux dont la séquestration n'est plus strictement nécessaire.

Quant à nous, nous ne saurions hésiter entre ces deux systèmes; ouvrir largement la porte de l'asile, en donnant toutes les facilités possibles pour y entrer comme pour en sortir, telle nous paraît être la conduite la plus rationnelle que puisse tenir le médecin en présence du problème qui nous occupe.

Quelques explications nous paraissent nécessaires à l'appui d'une manière de voir si fortement en opposition avec les idées que professent la plupart des aliénistes, surtout en France où l'on s'est le plus sérieusement occupé de la question; presque tous, en effet, demandent qu'on en revienne à la stricte exécution de la loi de 1838; il n'y a pas jusqu'au public qui ne se soit passionné dans ce débat; l'intervention des journaux, dont maints articles dus à des publicistes éminents, ont attiré l'attention des spécialistes, a prouvé quel vif intérêt présentait la question des aliénés, non seulement au point de vue de la science, mais encore au point de vue de la société.

Et cependant, si l'on y regardait de près, cette question est bien simple. Il est vrai que si, au lieu de conserver l'aliéné entre quatre murs tout le restant de sa vie, on lui accordait le séjour des colonies, telles que celles de Gheel; si, au lieu de retirer l'insensé de la vie du foyer domestique, pour lui imposer une vie claustrale qui répugne à ses habitudes, on lui accordait la liberté de faire ses rêves innocents à l'ombre d'un nouveau foyer, tant d'opposition ne se serait pas faite contre la pratique certes inno-

cente d'enlever à sa famille et au milieu où il vivait, un individu qui n'y a plus guère d'attache et pour qui les êtres les plus chers ne sont plus aujourd'hui que des objets d'aversion. C'est l'embastillement des fous qui a provoqué cette réaction que l'on constate aujourd'hui, et nous sommes persuadé que du jour où des colonies pourraient recevoir tous les aliénés compatibles (nous insistons sur le mot), compatibles avec la vie de famille, de ce jour-là, les adversaires les plus hostiles des asiles viendraient réclamer pour ces malheureux la faveur d'y être admis.

Il n'est personne qui ne convienne que de jour en jour l'aliéné devient plus incompatible avec la vie de la société actuelle. Si dans les petites agglomérations de la campagne, où survivent encore les restants de la vie patriarcale des temps passés, l'existence de l'insensé peut à la rigueur s'écouler paisible et ignorée; si ses moments d'exaltation peuvent être tolérés sans trop d'inconvénients, qui pourrait vouloir maintenir ce même insensé au milieu du bruit et de l'agitation d'une grande ville? L'aliéné le plus paisible finit par s'y exalter, tout en y servant d'aliment à ses rêves insensés. Si aux uns, les exaltés, les grands centres de population offrent trop de bruit et trop d'excitation, aux autres, les aliénés calmes et dociles, ils offrent trop de perversité, et aux troisièmes, les déments proprement dits, quelle que soit la nature de leur démence, ils n'offrent que l'abandon. Où, en effet, trouver chez l'indigent d'une grande ville, soumis aux dures nécessités de l'existence journalière, assez de zèle et assez d'abnégation pour soigner un père, une mère et même de grands-parents, dont de longues années ont ramené les facultés intellectuelles à leur point de départ? Et en admettant même que l'on trouve la bonne volonté, où trouver les moyens? Est-il juste, est-il équitable d'exiger que cet aliéné calme, nous dirions bonasse, que cet autre, esprit simple, digne des temps antediluviens, continue à séjourner au milieu d'une population où l'un ne trouve que des moqueurs, et l'autre des dupeurs? La misère humaine ne doit servir ni d'amusement aux badauds, ni d'exploitation aux fripons; alternatives inévitables entre lesquelles seront sans cesse ballotés les malheureux insensés, que l'imprévoyance ou l'obstination de la société aura maintenus dans un milieu qui n'est plus fait pour eux.

Quoi que l'on fasse, l'aliéné ne peut plus aujourd'hui séjourner dans une grande ville, qu'à la condition d'avoir une famille dans l'aisance, qui puisse subvenir aux dépenses nombreuses qu'il nécessite, et qui soit douée d'assez d'amitié pour lui, pour s'imposer les sacrifices de tout genre qu'exige un pareil traitement. Et ce n'est certes pas chez les indigents que l'on peut trouver de pareilles conditions. La première de toutes leur manque au suprême degré, c'est la surveillance, et nous le répétons, l'insensé, fût-il même calme, que l'abandon dans lequel on le laisse lui offrirait bien vite le moyen de trouver un milieu favorable à ses ébats.

On nous objectera peut-être que le nombre des aliénés qui séjournent dans leurs familles est à peu près aussi élevé que celui des aliénés colloqués, et qu'en conséquence ce séjour ne doit pas offrir de si graves inconvénients pour pouvoir être pratiqué sur une aussi large échelle. A cela nous répondrons d'abord, que c'est aux insensés de la classe aisée que s'applique en général l'objection que l'on nous fait, et ensuite nous ferons remarquer que c'est précisément parce que ce séjour devient de plus en plus difficile et rencontre chaque jour plus de difficultés, que l'on voit aussi de jour en jour diminuer le nombre des malades auxquels il s'applique.

Quoi que l'on fasse, imposer dans l'état de notre société aux familles indigentes, ou même voisines seulement de l'indigence, l'obligation de soigner et de surveiller elles-mêmes leurs aliénés, du moment que ceux-ci n'offrent pas une des conditions requises pour leur admission dans un asile, l'état de danger ou de curabilité, c'est aboutir, non seulement à des résultats négatifs, c'est encore produire des effets tout-à-fait opposés à ceux que l'on voulait atteindre.

L'aliéné, aujourd'hui inoffensif,finira fatalement, par suite de l'abandon où le laisse sa famille, et par suite des conditions d'excitation dans lesquelles il se trouve, par poser un acte d'éclat, qui forcera l'administration à faire colloquer d'office cet individu, dont elle refusait la veille le placement volontaire; et tandis que, séquestré un jour plus tôt, il aurait pu espérer rentrer plus tard

dans la société, aujourd'hui tout espoir de sortir de l'asile se trouve à jamais perdu, à cause des faits de violence qui ont nécessité son admission.

Certes, telle n'est pas la condition faite à tous les aliénés indistinctement; mais, pour qui sait combien les centres industriels augmentent de nos jours, et combien de communes, petites jadis, sont devenues aujourd'hui des cités populeuses et commerçantes, où l'activité de la vie est à la hauteur de celle des grandes villes, celui-là comprendra que les refuges, où les malheureux aliénés puissent vivre en paix, diminuent chaque jour. Car, même dans les campagnes, où cependant l'existence de l'insensé pourrait paraître à l'abri de toutes les difficultés et des vexations que tout semble lui susciter dans les grandes villes, même dans ces conditions, l'existence de l'aliéné devient encore difficile, et si elle reste plus longtemps compatible avec l'ordre et la sécurité publique, elle devient bien plutôt incompatible avec l'intérêt de l'aliéné lui-même qui, en tant que malade, a droit aux soins de la société. Si, en effet, à la ville, le malheureux fou se trouve bien plus vite la risée et le jouet du public, à la campagne il devient plus vite un vagabond, sans feu ni lieu, manquant souvent du nécessaire, et quelquefois réduit à mendier son pain, de ferme en ferme, ou à croupir à l'étable au milieu des bêtes domestiques.

Et que l'on ne croie pas que nous exagérions; dans les pays pauvres et dépeuplés, bien des aliénés errent encore ainsi à l'aventure, et nous nous rappelons plus d'une fois en avoir vu, la face amaigrie, le corps couvert de haillons, venir avec un sourire hébété, nous tendre machinalement la main pour obtenir la charité. Et qui n'a vu, de nos jours encore, de ces malheureux passer leur vie enfermés dans un fournil quelconque, où, couchés sur de la paille, ils étaient à peine soignés à l'égal des animaux.

Certes, nous sommes loin de prétendre que ce soient là des cas fréquents; mais c'est précisément parce qu'on en est arrivé à ouvrir largement la porte des asiles, à admettre dans ces établissements indistinctement tous les insensés, quelques soient la forme et la nature de leur maladie, que l'on a rendu de plus en plus rares ces cas de séquestrations isolées et de mauvais traite-

ments de l'aliéné par sa famille. Et du jour où l'on voudra en revenir à l'exécution stricte d'une loi qui n'admet à l'asile que l'aliéné dangereux ou l'aliéné curable, de ce jour-là renaîtront tous les abus du dehors, contre lesquels l'on s'est élevé à juste titre. D'ailleurs, la pratique de tous les aliénistes est là pour confirmer notre manière de voir. Lisez ceux qui se sont le plus sérieusement occupés de la question pratique de l'assistance de l'aliéné et tous vous diront avec Falret : « Sans doute, l'on peut conserver, et « l'on conserve en effet un grand nombre d'aliénés inoffensifs et « incurables dans leurs familles, mais combien de circonstances « cependant se réunissent pour forcer les autorités et les parents « à les diriger sur les asiles, alors même que l'on a admis le prin- « cipe d'en garder le plus possible dans leurs familles. La force « des choses est ici plus puissante que les volontés systématiques « les mieux arrêtées (1). »

C'est tout au plus si quelques-uns, à l'exemple de M. Motet, ont voulu faire une exception pour les faibles d'esprit, ces êtres inoffensifs, laborieux, exempts de tout délire et souvent susceptibles d'affections vives.

Eh bien! nous n'admettrons pas même ces exceptions, et nous dirons catégoriquement : ouvrez à deux battants les portes des asiles à ces esprits faibles, à ces intelligences anormales qui, pour ne pas offrir toujours de danger pour la société, en présentent ordinairement pour eux-mêmes et pour leur famille, dont ils finissent ordinairement par devenir la honte et l'opprobre. Laissez les parents, s'ils le désirent, éloigner d'eux ces inutilités dangereuses, dont ils ne pourront jamais tirer le moindre parti, tandis que la faiblesse ou la perversité de leur caractère les exposeront sans cesse aux plus graves désagréments. Ce n'est certes pas au sein de la famille que l'on dominera ces êtres incomplets, qui deviennent d'autant plus arrogants et plus exigeants qu'ils savent qu'on les aime davantage. C'est la domination et la surveillance étrangères qu'il leur faut, et c'est à l'étranger seulement

---

(1) Falret. Ann. méd. psych., p. 263. Année 1865.

que l'on pourra utiliser les faibles ressources que la nature leur a départies.

Que la règle ne souffre donc aucune exception; n'excluez personne du bienfait de l'assistance ; admettez-y l'aliéné calme, comme le fou furieux, l'idiot complet comme le simple d'esprit, le monomane à idée fixe comme l'aliéné dont le délire général a détruit jusqu'à la conscience de son existence; tous ont les mêmes droits.

En vain voudra-t-on nous objecter qu'il est imprudent de laisser s'éteindre la vie de famille; en vain viendra-t-on nous objecter qu'il est urgent de raviver le sentiment de la famille; qu'il faut faire comprendre aux divers membres de cette institution quels sont les devoirs réciproques qu'ils se doivent; le mal existe et ce n'est pas en fermant les asiles que l'on y portera remède, comme ce n'est pas en abolissant les tours que l'on a revivifié le sentiment maternel. Dans le premier cas, l'abandon de l'aliéné remplacerait les soins qu'il reçoit aujourd'hui, comme les infanticides et l'abandon des enfants ont remplacé la pratique tutélaire des tours.

Nous n'ignorons pas les moyens que l'on a proposés pour engager les parents à soigner eux-mêmes ceux des leurs auxquels la maladie avait enlevé la faculté de se guider dans le monde; c'est la subvention à domicile. Mais c'est là, qu'on nous permette de le dire, l'expédient le plus malheureux qu'ait pu faire trouver le désir des économies sur le malheur d'autrui; car, comme le fait fort bien remarquer Falret, ce système augmenterait en réalité les frais des administrations au lieu de les diminuer, attendu qu'il y aurait toujours autant de malades dans les asiles et que les départements auraient de plu à payer une somme considérable aux malades sortis, et en outre il est plus que probable que l'argent donné par l'administration, en vue des soins à prodiguer aux malades, sera détourné de sa destination pour servir à tout autre usage.

Certes, si ce mode d'assistance devait un jour prévaloir, nous préférerions encore le renvoi de l'aliéné dans sa famille, après un certain séjour à l'asile, mesure qui ne nous paraît pas mériter l'extrême défaveur avec laquelle elle a été accueillie par la majorité des aliénistes.

Malheureusement bien des obstacles viennent s'opposer à la mise en pratique de cette dernière mesure; la plupart des insensés que leur état de calme habituel a de nouveau rendus aptes à rentrer dans la société, sans présenter pour celle-ci les dangers que l'on pouvait en redouter dans les premiers temps de leur affection, la plupart des ces aliénés, disons-nous, n'en arrivent à ce degré de placidité que par suite d'un long séjour à l'asile, alors que le temps a dissout leur famille et anéanti leurs moyens d'existence. Aussi ces malheureux, dont chaque pas aurait besoin d'un guide indulgent, tombent bientôt à charge de la bienfaisance publique, et dès leurs premiers pas, toutes les misères humaines ont bien vite reproduit dans le mal dont ils sont atteints une exacerbation qui rend leur séjour dans le monde impossible, et force la société à les rendre au calme de l'asile, leur seule et unique ressource.

Dans les conditions opposées, quand la famille peut convenablement soigner son malade, et surtout quand elle accepte volontairement une charge aussi désagréable, nous ne saurions trouver d'inconvénients sérieux à permettre sa sortie au moins à titre d'essai, et cela pour ce motif, c'est que quand le malade, après un long séjour à l'asile, rentre dans le milieu qui a vu naître son affection, sa longue absence, de même que l'affaiblissement graduel de ses facultés intellectuelles, lui ont pour ainsi dire enlevé le souvenir du passé, ou au moins ont effacé tout sentiment de ce qui pourrait lui en rappeler les impressions. L'aliéné, après de longues années d'absence, rentre au sein de sa famille comme un étranger qu'aucun lien n'y attache; tout ce qui s'y est fait depuis de longues années, s'est fait en dehors de lui; il est devenu indifférent à tout ce qui s'y passe, et dans ces conditions, il peut, sans trop d'inconvénients, continuer à y séjourner.

Malheureusement dans l'un comme dans l'autre cas, après comme avant son traitement à l'asile, le séjour officiel de l'aliéné dans sa famille, c'est-à-dire le séjour favorisé par l'autorité, présente des difficultés pratiques qu'il serait imprudent de se cacher.

Évidemment l'assistance à domicile ne pourrait s'étendre ni aux aliénés curables ni aux aliénés dangereux; or la distinction entre ces deux catégories d'insensés ne présente-t-elle pas des

incertitudes trop grandes, même pour les spécialistes, pour qu'il soit possible de l'obtenir des médecins ordinaires, qui n'ont souvent pas la moindre notion d'aliénation mentale?

D'ailleurs, en admettant même cette distinction comme pratiquement facile, il est encore bien peu probable qu'elle pourrait constituer la base des conditions d'admission ou d'exclusion des aliénés; peu de praticiens, en effet, refuseront de déclarer dangereux tel aliéné qu'on leur présentera, alors même qu'ils le considéreraient comme inoffensif, parce que cet individu, auquel ils auraient aujourd'hui donné un brevet d'innocuité, pourrait demain poser un acte de violence regrettable et mettre ainsi gravement en jeu leur autorité, leur responsabilité et leur amour-propre. Et c'est la même chose qui arrivera quand il s'agira de faire sortir un aliéné de l'asile après un traitement plus ou moins long; le médecin hésitera à donner le certificat d'innocuité, de même que l'autorité hésitera à assumer la responsabilité des actes de l'insensé dont elle protège, même indirectement, la liberté.

Qu'à ces difficultés l'on ajoute que la famille devra présenter toutes les garanties de moralité nécessaires; que cette famille devra s'engager à exercer sur le malade la surveillance la plus stricte et lui prodiguer tous les soins que réclame sa triste position; enfin que l'on veuille bien ne pas oublier que le séjour de l'aliéné dans sa famille devra toujours être librement accepté par celle-ci, et l'on comprendra sans peine que ce mode d'assistance ne pourrait en tout cas que devenir une rare exception, et ne saurait jamais sérieusement entrer en ligne de compte dans le grand débat qui nous occupe.

Il est d'ailleurs un point que l'on semble trop avoir oublié dans les circonstances actuelles : c'est que la plupart des aliénés incurables présentent, au moins une fois dans leur vie, un moment d'agitation pendant lequel ils peuvent être considérés comme dangereux, sinon pour les autres, du moins pour eux-mêmes; et nous n'en exceptons pas même les imbéciles; dès lors la mesure de n'admettre que les aliénés dangereux, servira tout au plus à reculer de quelques mois ou de quelques années l'entrée de certains insensés, et l'autorité pourra s'accuser d'être elle-même l'auteur

de l'encombrement des asiles, en comptant sur l'efficacité d'une mesure qui n'aura pas produit et ne pourra pas produire les résultats qu'on en attendait.

D'ailleurs, ses partisans eux-mêmes ne se faisaient pas illusion sur son efficacité; à tel point qu'ils ont cru devoir demander comme corollaire la création d'un service d'inspection, destiné à rechercher si l'aliéné était réellement dangereux ou s'il était susceptible de traitement, et d'éclairer l'administration sur les ressources de la famille, afin de la faire participer, dans une certaine limite, aux charges du placement du malade. Cette institution nous paraît une complication de plus dans un rouage déjà fort compliqué. En admettant même que le but à atteindre soit louable, il nous semble que les moyens d'y parvenir sont aujourd'hui tout donnés, et qu'il est inutile de recourir à une création dont la dépense dépasserait peut-être les économies que l'institution permettrait de réaliser.

Aussi ces mesures ne sont-elles que de simples palliatifs, et, comme le dit très-bien un de leurs promoteurs, « les inspections, « en rendant ainsi les admissions plus difficiles et plus conformes « au sens de la loi, peuvent déjà être un premier remède à l'ac- « croissement de la population des aliénés dans les asiles. Néan- « moins elles seront toujours insuffisantes pour empêcher l'en- « combrement. »

Mais, abstraction faite de ces motifs de détail, il y a une considération de principe qui plaide vivement contre ce mode d'assistance. Règle générale, il faut autant que possible éloigner l'aliéné de sa famille et du milieu dans lequel a pris naissance son affection, que celle-ci soit dangereuse ou inoffensive, curable ou incurable. Dans de pareilles conditions, l'aliéné inoffensif devient bien vite dangereux, l'aliéné calme bien vite violent, et l'aliéné curable perd toute chance de guérison. Ecoutons Voillez : « L'aliéné entouré de ses proches avec lesquels il a des rapports « intéressés, de serviteurs envers lesquels il a l'habitude du com- « mandement, environné des circonstances habituelles de sa vie « privée et des localités dans lesquelles s'est déclaré son délire, « se trouve dans un milieu nuisible qui entretient ou aggrave le

« délire, en excitant incessamment le jeu de l'organe cérébral. « L'éloigner de ce milieu est la condition indispensable pour « obtenir une guérison solide, comme l'a dès longtemps prouvé « l'illustre Pinel (1); » et nous ajouterons, et la condition indispensable pour maintenir la plupart des aliénés dans un état de calme compatible avec leur liberté.

Ce n'est pas, en effet, par sa famille qu'il faut espérer que l'aliéné se laissera conduire et commander, comme l'exige la position d'infériorité intellectuelle où il se trouve. Il est un fait incontestable, c'est la difficulté extrême qu'éprouvent les parents d'un insensé d'avoir quelque autorité sur lui, et en revanche, l'extrême facilité qu'ont les étrangers d'exercer sur ce même individu un pouvoir souvent despotique. C'est ce qui rend le traitement de l'aliéné impossible, son simple séjour difficile au sein de sa famille. Celle-ci s'habitue avec peine aux mille et une exigences de l'insensé qui, se voyant toujours chez lui, se croit encore permises toutes ses volontés morbides, comme l'étaient jadis ses volontés raisonnables. Si la famille se fait au début à ce nouvel ordre de choses, elle finit bientôt par perdre patience; les refus se succèdent : on commence par bouder le malade, puis on finit par le rudoyer; celui-ci prend alors les siens de plus en plus en haine; à l'aversion morbide du malade pour les siens, vient se joindre une aversion basée sur des motifs réels, et de là de nombreuses disputes, qui souvent se terminent par des actes de violence et d'éclat.

Mais le séjour de ces quelques malheureux au sein de leurs familles, résoudrait-il même la question du désencombrement des asiles? Nous ne le pensons pas. Évidemment, comme nous l'avons assez répété, le chiffre des places qui pourront devenir vacantes de cette manière, sera toujours excessivement restreint. Ensuite, si la famille est indigente, elle ne pourra guère subvenir à l'entretien du nouvel hôte, sur lequel elle ne comptait plus; il faudra donc intervenir par subside, et où est alors le grand intérêt pour la

---

(1) Voillez De l'amélioration du sort de l'homme aliéné, p. 33.

commune? Il y a là, en effet, un point trop oublié par ceux qui ont exclusivement en vue le désencombrement des asiles d'aliénés. Quand on aura fait sortir de ces établissements bon nombre de non-valeurs qui y trouvent aujourd'hui leur refuge, on n'aura fait que déplacer la question. Certes, l'asile sera rendu à sa destination première, mais que fera-t-on de ceux qui jusqu'à ce jour en ont profité? On les placera dans les hospices d'incurables, ou on subventionnera leurs propres familles pour les garder, nous répondront MM. Lunier et Parchappe. Eh bien, cette pratique ne sera nullement en rapport avec le but à atteindre. D'abord, sous le rapport économique, où sera l'avantage? Le prix de la journée d'entretien aux hospices d'incurables est plus élevé que celui des asiles d'aliénés, et le surplus à payer de ce chef, viendra absorber le boni fait sur la subvention à domicile. Ainsi subsistera la question économique, qui est, au point de vue des administrations, la question prédominante.

Quant au résultat médical, sera-t-il réellement atteint? Certes, l'on parviendrait à faire sortir une certaine partie des incurables qui contribuent à encombrer aujourd'hui nos asiles; mais d'abord, nombre d'entre eux y rentreront forcément, parce que les mauvaises conditions où ils se trouveront auront fait d'eux des aliénés dangereux; ensuite, ceux qui seront obligés de séjourner dans leurs familles manqueront souvent des soins les plus nécessaires à l'existence, et l'assistance des aliénés aura reculé de vingt ans.

En outre, cette pratique, il ne faut pas l'oublier, ramènera forcément la distinction entre les asiles pour curables et asiles pour incurables, système qui a tant été décrié : car l'hospice que deviendra-t-il, si cette mesure devait recevoir sa pleine exécution, si ce n'est un asile d'incurables? Et puis, les hospices accepteront-ils cette lourde et désagréable charge? Toutes questions qu'il faudrait résoudre au préalable. Il ne suffit pas, en effet, de refuser à des malheureux l'entrée des asiles, il faut encore savoir ce que deviendront ceux que l'on abandonne ainsi, pour ne pas voir renaître des abus que l'on a eu tant de peine à déraciner.

IV.

Certes, le meilleur et le plus rationnel des moyens de désencombrer les asiles, serait de diminuer la production de l'aliénation mentale, en même temps que d'augmenter la guérison de celles que l'on ne peut empêcher d'éclater. Ce sont les deux éléments de la question qui mériteraient d'occuper la première et la plus importante place dans ce travail. Mais hélas! que pourrait notre faible voix dans la supputation d'intérêts aussi puissants que ceux qui interviennent dans ce problème? Ce qu'il faudrait pour produire ce résultat, ce n'est rien moins que le règne de la sagesse et de la vertu de par le monde, c'est le boulversement de la société actuelle.

Et notre opinion, à nous médecins, pesât-elle même de quelque poids dans l'éducation des nations, notre tentative serait certes encore bien téméraire. Il en est de l'organisme social comme de l'organisme humain; on ne peut le redresser du premier coup, quand une déviation quelconque l'a atteint dans son développement. L'éducation morale des nations est l'œuvre de bien des générations, et quand de faux principes se sont infiltrés dans plusieurs générations successives, ce ne sont pas les conseils de quelques hommes, quelques soient leur mérite et leur autorité, qui peuvent les ramener dans le droit chemin; il faut un élément qui échappe à la puissance humaine, le temps; c'est donc au temps, compté au cadran de la science et d'une saine éducation populaire, qu'il faut laisser le soin de diminuer la production de ce terrible fléau qui constitue la folie, et ce serait se bercer de folles illusions que d'attendre, pour porter remède à l'encombrement de nos asiles, qu'une morale plus saine ait modifié notre état social et diminué les causes productrices de la folie.

Certes, il est préférable d'avoir à prévenir le mal que de devoir le guérir une fois qu'il s'est produit; mais en attendant que l'on puisse le prévenir, la sagesse et la prudence exigent que l'on mette en œuvre toutes les ressources dont peut disposer la science, pour l'enrayer dans sa marche ou l'amoindrir dans ses effets. Voila pourquoi la première et la plus importante des questions

pour nous est l'appropriation des asiles aux exigences des progrès de la science mentale. La question du traitement préventif, quoique d'une importance capitale, ne doit venir qu'en seconde ligne, d'abord, parce que notre action sous ce rapport est fort limitée, et ensuite parce que les résultats favorables qui en résulteraient, ne pourraient en tout cas se faire sentir que dans un avenir des plus lointains.

Certes en théorie, M. Berthier a cent fois raison quand il s'écrie : « Qu'importe les secours et les asiles, si l'on ne prévient « pas les maux qui les nécessitent; un torrent déborde par les gros- « ses pluies; vous lui opposez une digue, le flot s'arrête; que les « orages se renouvèlent avec plus de violence, et vous verrez à « quoi aura servi votre débile barrage. L'onde accumulée bondira « par dessus les murs, franchira les obstacles et submergera les « rives. Vous n'avez aucun moyen d'écarter les tempêtes du ciel; « vous en avez pour calmer les fureurs de l'homme ou du moins « pour en atténuer les désastres (1). »

Mais que deviendraient les belles opinions de M. Berthier si on essayait de les mettre en pratique? L'abandon de l'aliéné en serait l'unique conséquence, et cela pour obtenir un résultat des plus chanceux, la diminution véritable de l'aliénation mentale. Certes, s'il est prudent de chercher un moyen de s'opposer aux tempêtes du ciel, cause des inondations, il est encore plus prudent d'opposer, d'abord et avant tout, un obstacle invincible à ces inondations, pour mettre les peuples à l'abri de leurs ravages, et leur fournir ainsi la sécurité nécessaire aux recherches des causes premières du mal qu'ils veulent combattre, et des remèdes à leur apporter.

Il en est de même de la question des aliénés. Et d'ailleurs, ne nous faisons pas illusion; à supposer même que nous possédions le pouvoir d'agir sur les causes productrices de ce fléau destructeur de l'esprit humain, les connaissances que nous avons acquises

---

(1) Berthier. De l'augmentation des aliénés. Annales méd. psych., année 1866, page 181.

dans l'étiologie de ces affections, sont-elles aujourd'hui assez certaines et reposent-elles sur des bases assez solides, pour pouvoir diriger contre ces causes les ressources de la thérapeutique morale? A supposer même que nous autres médecins, nous puissions diriger au gré de notre volonté, cetté thérapeutique morale contre les écarts d'une civilisation dont la folie serait le produit, oserions-nous attaquer de front tous les abus qu'elle recèle, avec la certitude d'abattre, après chaque coup frappé, une cause de maladie mentale? L'humanité ne nous semble pas encore arrivée à la limite de la perfection, et oserions-nous affirmer qu'en déracinant les abus d'aujourd'hui, nous n'ouvririons pas la porte à d'autres abus plus graves et plus désastreux? Le moyen-âge n'avait pas la suractivité épuisante de notre siècle, mais il avait la servitude physique et morale, bien plus dégradante encore, et entre l'assujétissement de l'espèce humaine par la fièvre de l'or et des honneurs, et l'assujétissement par le poison de l'abrutissement moral et intellectuel, qui de nous hésiterait à choisir?

Mais, si les ressources de la thérapeutique mentale sont encore bien insuffisantes pour enrayer, dans leur marche, la production des divers états de troubles intellectuels et moraux, qu'ils soient congénitaux ou acquis, les progrès des sciences médicales ne nous ont-elles pas au moins livré le secret d'en atténuer l'importance ou d'en détruire les premières apparitions? En d'autre termes, si aujourd'hui nous ne sommes pas encore assez forts pour prévenir l'invasion du mal, du moins ne pourrions-nous pas notablement diminuer la gravité de ce fléau, en augmentant, dans la limite du possible, la guérison des affections que nous n'avons pu empêcher de se produire? Là nous sommes évidemment au milieu de notre élément, et sur un terrain bien plus pratique que celui que nous venons de quitter; non pas que nous voulions prétendre que le médecin n'ait rien à voir dans l'éducation morale des peuples, au contraire; nous sommes convaincus que sa place est à côté du philosophe et du prêtre; mais cette place il ne l'a pas encore conquise, et ce n'est que quand, après de longues luttes et de sérieuses études, il aura obtenu voix au chapitre, que son intervention pourra devenir fructueuse pour la moralisation des peuples; au-

jourd'hui encore, souvent incompris ou dédaigné, il perd, à vouloir s'ériger en censeur des mœurs et de l'éducation, un temps précieux, qu'il pourrait employer à des études plus fructueuses. Et c'est là pourtant, nous en sommes convaincus, l'avenir de l'aliéniste, de ce savant, placé entre le philosophe et le médecin ordinaire, et qui, par ses études portant surtout sur les déviations de l'homme moral, doit être plus que quiconque à même de connaître et d'apprécier les directions qu'il faut donner à l'éducation du peuple, pour détruire les causes de ces aberrations.

Les relevés statistiques, faits dans les différents pays, portent que, sur la totalité des entrants, 30 % en moyenne sortent guéris ou améliorés de nos asiles. C'est certainement peu. Augmenter la proportion des guérisons, tel doit être un des premiers efforts de l'aliéniste; c'est le commencement de l'édifice de la science mentale. Toutes les réformes à apporter dans l'assistance des malheureux aliénés doivent tendre vers ce point, et toutes les études entreprises dans le domaine de la psychiâtrie doivent avoir ce but, que ce soit directement ou indirectement.

Malheureusement, notre arsenal thérapeutique ne nous offre que bien peu de ressources contre ce triste fléau qui accable l'espèce humaine. Hormis quelques moyens, qui n'agissent encore que sur un des éléments de la folie, l'excitation motrice ou agitation, quelles sont les ressources dont dispose aujourd'hui la science mentale? Quel est l'aliéniste qui oserait affirmer avoir guéri un état de folie bien caractérisée, par l'administration de tel ou tel agent thérapeutique? Certes, l'on nous renverra aux nombreuses observations de guérisons rapportées dans tous les recueils périodiques; mais que prouvent ces observations? Où est le criterium de l'action favorable du médicament? Et d'ailleurs, ce qui nous confirme encore davantage dans notre opinion, c'est qu'il n'est pas un seul médicament qui, vanté par tel aliéniste, n'ait été aussitôt blâmé par tel autre.

Nous l'avons déjà rappelé précédemment : dans des affections morbides aussi diverses que les maladies mentales, et sur la marche naturelle desquelles nous ne connaissons pas encore le premier mot, où puiser quelque certitude relativement aux modi-

fications qui se produisent dans les symptômes qui les caractérisent? Malgré les diverses classes que l'on a créées dans le domaine de la pathologie mentale, où trouver deux types qui se ressemblent, comme une bronchite ressemble à une bronchite, ou une fièvre typhoïde à une autre fièvre typhoïde? Où trouver une individualité morbide dont on puisse supputer à l'avance, avec quelque certitude, la marche probable, c'est-à-dire la succession probable des phénomènes qui la constituent? Quel est l'aliéniste qui, voyant aujourd'hui l'aliéné dans telles conditions, oserait affirmer que, toutes choses égales d'ailleurs, sa situation sera encore la même le lendemain? C'est vouloir dire le soir dans quelles conditions d'esprit l'on se lèvera le matin. Or, comme il est impossible au praticien de fixer quels devront être les phénomènes du lendemain, comment pourra-t-il juger de l'action qu'aura produite le médicament qu'il aura cru devoir administrer? La connaissance intime de la marche naturelle d'une maladie est le seul criterium de l'action thérapeutique des agents destinés à opérer sur elle; cette science est le préliminaire indispensable de toute thérapeutique raisonnée, et c'est parce qu'elle est aujourd'hui encore si arriérée, que nous voyons la matière médicale s'encombrer de tout ce fatras de médicaments, qui n'ont d'autre utilité que de déprécier le médecin et de discréditer la médecine. C'est parce que le médecin, en général trop crédule ou trop confiant en sa puissance, se plait à attribuer à son intervention tous les honneurs d'une guérison, que la nature a seule ordinairement opérée, que nous voyons disparaître de la matière médicale tant d'agents jadis élevés à la hauteur de spécifiques, et qui aujourd'hui peuvent tout au plus provoquer notre sourire, et que nous verrons plus tard encore tomber tant d'agents dans lesquels nous avons aujourd'hui une confiance illimitée. La pneumonie, cette maladie classique de l'efficacité des agents thérapeutiques, n'est-elle pas déjà aujourd'hui battue en brèche par les partisans de l'expectation, qui apportent à l'appui de leur opinion des statistiques aussi favorables que les partisans de la saignée et de l'émétique?

Aussi, l'aliéniste surtout ne saurait-il être trop prudent dans les conclusions à tirer des observations qu'il fait, et ici nous avons

pour nous un savant dont on ne contestera pas le mérite : « Que « de mécomptes, que de déceptions ne subit pas le médecin, le « jeune médecin surtout, qui se complait dans le monde des « illusions et habite si souvent le palais des songes et rêve tout « haut! Disons-le, savoir attendre, agir convenablement est le but « vers lequel doivent tendre les efforts du médecin aliéniste; voilà « pour lui la règle la plus importante et la plus invariable à sui- « vre; c'est ce que Heinroth a appelé la cure négative, *die negative* « *Behandlung*.... il y a un grand art à être très-actif lorsqu'on à « l'air de ne rieu faire; il importe de bien observer la marche et « les phases de la maladie. La science qui règle ce traitement est « donc essentiellement hippocratique, en ce sens que le médecin « aliéniste suit le plus souvent une médecine expectante; il compte « sur le temps qui s'écoule, et cette attente est féconde pour lui « en heureux résultats (1). »

Nous avons cru ces quelques mots nécessaires pour justifier le peu de foi que nous avons dans le traitement purement médical de la folie. Ce n'est donc pas de ce côté que nous dirigerons nos recherches. Avec le célèbre Guislain, nous comptons beaucoup sur la nature pour modifier les maladies mentales. Dès lors, notre conduite en face de l'aliéné est toute tracée : placer le malade dans les conditions les plus favorables à cette action médicatrice de la nature, nous paraît être le véritable but vers lequel doit tendre, dans l'état actuel de nos connaissances en psychiâtrie, l'assistance de l'aliéné.

Quoi qu'il en soit, une des premières conditions de l'efficacité du traitement, c'est la mise en usage de ce traitement à un moment aussi rapproché que possible du début de la maladie. Aussi, tous les efforts des aliénistes ont-ils toujours tendu à favoriser l'admission des insensés au moment le moins éloigné possible de l'invasion du mal. C'était là le premier pas à faire dans la voie du traitement de la folie. Malheureusement c'est là aussi, en pratique au moins, une tâche des plus difficiles et des plus ingrates.

---

(1) Guislain, Leçons sur les phrénopathies, t. III.

Le médecin, dans ces circonstances, ne possède aucune action directe; toute son influence se borne ordinairement à des moyens de persuasion, et ses conseils sont le plus souvent incompris et ordinairement dédaignés.

Si, aujourdhui encore, tant d'aliénés arrivent dans nos asiles à une période de leur maladie où tout essai de traitement devient inutile, ce n'est pas faute d'expédients essayés ou préconisés contre une aussi déplorable pratique. Ce ne sont pas les médecins qui se sont fait faute d'appeler l'attention des familles et des administrations sur l'importance capitale de la prompte séquestration de l'insensé, dès le début de son affection, tant dans l'intérêt de tous que dans celui de l'individu lui-même; on s'est plu même à exagérer les dangers que présentait le fou en liberté, pour aboutir, par la peur, à un résultat que l'on ne pouvait atteindre autrement. Mais rien n'y a fait, et aujourd'hui encore, l'on entend de tout côté s'élever d'amères plaintes sur l'état d'incurabilité complète, par suite de la longue durée de la maladie, dans lequel arrivent aux asiles nombre d'aliénés, qui certes présentaient encore au début quelques chances de guérison. Malheureusement le mal est aussi facile à constater que le remède est difficile à trouver. M. Voillez, dans son *Étude sur l'amélioration de l'homme aliéné*, demande que la loi ordonne la collocation de tout insensé à l'égard duquel la famille ne justifierait pas d'un traitement efficace. « Lors du développement de chaque cas d'aliénation mentale, le « maire de la commune qui en aurait connaissance par la noto- « riété publique ou par un médecin, serait tenu de déclarer le « fait au juge-de-paix du canton. Ce dernier magistrat prévenu « ainsi, ou par toute autre voie, requerrerait immédiatement « un ou plusieurs hommes de l'art pour lui faire un rapport « sur l'état de l'individu déclaré aliéné. Ce rapport spécifierait : « 1° l'époque présumée du début de la maladie et sa cause pro- « bable; 2° sa marche antérieure, sa nature et ses symptômes; « 3° si la famille du malade est dans l'intention et la position de « le faire traiter à domicile, ce qui ne pourrait avoir lieu que dans « des cas exceptionnels et dans les conditions suivantes (Suivent « les conditions).

« Hors le cas de traitement dans ces dernières circonstances et « justifié convenable et suffisant par le rapport des médecins com- « mis par le juge-de-paix, ce magistrat devrait requérir immédia- « tement le placement de l'aliéné dans une maison spéciale, après « la constatation officielle de l'aliénation mentale par les hommes « de l'art. Cette privation aussi prompte que possible de la libre « administration de sa personne, serait un bienfait pour le malade, « à qui l'on conserve ses chances de guérison, et que l'on soustrait « à la possibilité de commettre des actes dangereux pour lui-même « et pour les autres (1). »

Poser cette règle générale, c'est trancher la question dans le vif, et certes l'adoption d'une pareille mesure serait le point de départ de bien des progrès; mais, précisément parce qu'elle est trop radicale, son heure n'a pas encore sonné; et d'ailleurs il ne faut pas se faire d'illusions; ce n'est pas là une mesure qu'il suffirait d'inscrire dans nos codes pour en obtenir l'exécution; outre qu'en pratique elle serait presque irréalisable, elle cache encore dans son sein une question économique, devant laquelle viendront se briser les volontés les plus arrêtées; aussi son auteur exige-t-il, comme corollaire, le principe de l'entretien des aliénés aux frais de l'État. Alors, dirons-nous, la mesure devient presque inutile; du jour où les aliénés tomberont à charge de la caisse gouvernementale, les dépenses qu'ils occasionnent ne serviront plus de base à leur admission à l'asile ou à leur séjour dans la commune; tout aliéné que la famille ne désirera pas soigner ou traiter convenablement, sera admis sans conteste aux soins de l'assistance publique par la commune où il habite, et ainsi sera atteint le but : tous les aliénés seront traités, les uns dans leurs familles, les autres dans les asiles.

Roller, à Illenau, a conseillé et, si nous ne nous trompons, mis en pratique une mesure qui, pour être moins radicale, n'en est pas plus mauvaise : c'est de mettre à la charge de l'État tous les aliénés qui arrivent à l'établissement dans les trois ou six premiers

(1) Voillez. De l'amélioration de l'homme aliéné, p. 59.

mois du début de leur maladie. Cette pratique nous paraîtrait préférable à celle dont M. Voillez préconise l'adoption; celle-ci n'est guère possible dans l'état actuel de notre législation, et nous doutons fort que les législateurs futurs consentent jamais à l'inscrire dans leurs lois. Ce serait, nous semble-t-il, pousser loin les droits de la société, que de prétendre qu'elle peut faire séquestrer n'importe quel de ses membres, par le seul fait que celui-ci est aliéné.

Quant à l'expédient de Roller, certes il a toute notre sympathie, quoiqu'il soit d'une pratique peut-être plus difficile qu'on ne le pense. Il exige, lui aussi, le concours de l'État, et chacun sait que ce concours n'est pas chose facile à obtenir, d'autant plus qu'avec ce système il est difficile de fixer la limite où pourra s'arrêter l'intervention. C'est ordinairement une chose fort peu aisée que de déterminer la date précise du début de la folie, et le médecin aidant, la plupart des aliénés indigents finiraient par tomber à charge de l'État; motif de plus pour celui-ci de ne pas donner son approbation. D'ailleurs, cette question rentrant surtout dans la partie économique de l'assistance des aliénés, nous aurons l'occasion d'y revenir ultérieurement. Nous nous bornerons à constater qu'il ne nous semble guère possible d'aboutir à un résultat quelque peu satisfaisant, sans faire intervenir dans le débat la question économique, et sur ce terrain les arrangements sont toujours extrêmement difficiles. D'ailleurs, abstraction faite de la classe des aliénés indigents, reste toujours la catégorie des aliénés aisés et riches, contre lesquels tout recours devient beaucoup moins facile.

Certes aujourd'hui, en présence de la difficulté que présente le traitement à domicile et la facilité des admissions aux asiles, ainsi que le bas prix des soins que l'on y trouve, il est peu de familles qui ne finissent par recourir à ce moyen, sans conteste économique, de secourir leurs malades; malheureusement beaucoup finissent par où elles auraient dû commencer, et ne consentent à se séparer de leurs aliénés qu'à la dernière extrémité, c'est-à-dire quand les chances de guérison sont devenues à peu près nulles. Heureux les insensés dont la maladie atteint dès le début son paroxysme et se déclare d'emblée par un acte de violence; ceux-là

obtiennent, par leur violenee même, des soins que leur doeilité n'aurait pu leur proeurer.

Mais que faire à un pareil état de ehoses? Quel remède apporter à ees mille et un préjugés, qui tendent eneore à éloigner bien des familles de nos asiles, et qui ne leur font ehoisir pour leurs malades ee séjour que eomme un pis-aller, auquel elles ne veulent se résoudre, que paree que les moyens ou les ressourees de faire autrement eommeneent à manquer? Nous savons bien que les préjugés ont déjà notablement diminué, mais ils n'ont pas eneore disparu.

Quel est le sentiment auquel obéissent les parents dans leurs longues hésitations à prendre uue résolution, dont en définitive aussi bien elles que leurs malades n'ont qu'avantages à retirer? C'est ee qu'il serait assez diffieile de déterminer d'une manière générale. Quoique ee sentiment soit loin d'être aussi énergique que par le passé et qu'il tende même à diminuer journellement; quoique les parents finissent ordinairement par prendre à la longue la déeision par laquelle ils auraient dû eommeneer, il n'en est pas moins vrai qu'au début, le médeein qui eonseille la eolloeation éprouve le plus souvent uue résistauee opiniâtre, qu'il ne parvient à vaiuere qu'alors qu'elle a perdu sa prineipale utilité.

Que le désir de eaeher aux yeux du publie une affeetion, que malheureusement l'on considère eneore eomme une taehe dans toute famille, soit une des eauses de eette résistanee, e'est ee que nous ne voudrons jamais admettre, ear il est absurde de supposer pouvoir, avee les serviteurs aetuels, tenir seerète une maladie dont les aetes posés dans l'intimité sont souvent les seuls symptômes; tandis que l'asile voile sans la moindre diffieulté aux yeux du monde une existenee dont la raison vient de disparaître. C'est plutôt la peine qu'éprouve au début la famille de se séparer d'un membre ehéri, qui produit ehez elle eette fatale hésitatiou dont le malheureux insensé est souvent la première vietime; ehaeun voudrait lui prodiguer ses soins; les dévouemeuts abondent de tout eôté, et ee n'est qu'avee le temps, quand on finit par se lasser de soins fatigants, dont le malade paraît si peu profiter, et pour lesquels il ne montre que de l'ingratitude, ee n'est qu'alors que le raisounement l'emportant sur le sentiment, l'on songe à eonfier le malade à des

mains étrangères, et l'on finit même par trouver une nécessité là où, au début, on ne voulait voir qu'une impossibilité.

Il est un autre motif qui nous semble contribuer beaucoup à maintenir les répugnances de certaines familles contre les maisons d'aliénés : ce sont les préjugés qui, aujourd'hui encore, malgré les progrès, règnent dans bien des localités au sujet de ces établissements, préjugés certes entretenus par l'espèce de réclusion qui préside au traitement de l'aliénation mentale. Bien des gens aujourd'hui encore se figurent difficilement des asiles sans cachots et sans instruments de supplice, et ne peuvent s'imaginer que les fous y soient soumis à des pratiques douces et humaines. Combien n'en est-il pas qui, au sortir de ces asiles qu'ils ont eu le courage d'aller visiter, vous font cette observation : « Mais nous n'avons vu ni les cachots, ni les fous furieux? » Toutes ces personnes finissent cependant ordinairement par confier leurs aliénés à ces asiles dont ils se font une si redoutable opinion; mais il est facile de comprendre que de telles croyances doivent influer notablement sur leurs décisions ou en retarder de beaucoup la mise à exécution; et ce retard, comme on le sait, suffit souvent à lui seul pour enlever bien des chances de guérison. Cependant nous sommes loin de vouloir attacher à ces considérations une importance qu'elles ne comportent pas, car nous serions avant tout en contradiction avec nous-mêmes, nous qui, au commencement de ce travail, avons avoué que l'estime et la considération dont jouissaient de plus en plus les asiles, devaient être placés au nombre des causes qui ont produit leur encombrement. Mais nous ne pensons pas être démentis, quand nous rappellerons qu'il n'est pas un aliéniste qui n'ait pu constater par lui-même le peu d'empressement avec lequel sont reçus, de prime abord, les conseils de séquestration qu'il croit devoir donner dans l'intérêt du malade; et, abstraction faite du sentiment qui unit entre eux les divers membres d'une famille, nous croyons qu'il y a dans cette opposition une certaine crainte qu'inspire le régime de l'asile. Ce régime pour ainsi dire secret, dont les murailles qui entourent l'établissement laissent à peine échapper au dehors quelques indices, les pratiques hydrothérapi-

ques qui servent de moyen de traitement, les cellules, les moyens de contention, indispensables à tout service d'aliénés, tout cela apparaît encore au vulgaire avec des proportions tout autres que celles qui existent réellement, et cela précisément parce que l'asile, comme la prison, est un établissement presque toujours fermé au public, où celui-ci ne pénètre que difficilement, et où, même alors qu'il l'a visité, il croit encore qu'il existe des choses qu'on lui a cachées. Nous ne sommes pas éloignés de croire que le vague inconnu qui plane au-dessus de nos asiles d'aliénés ne soit pour quelque chose dans l'hésitation qu'éprouvent bien des parents à leur confier des être chéris, et tout semble nous prouver que ces établissements ne feraient que gagner, en abaissant encore les murailles qui les entourent et surtout en ouvrant leurs portes aux aliénés qui sont capables de jouir d'une demi-liberté, c'est-à-dire en se transformant en colonie, non pas dans le sens qu'attachent à ce mot les aliénistes français, c'est-à-dire exploitation agricole, mais dans le sens que lui donnent les Belges, c'est-à-dire asile familial.

Quand, pour une grande partie d'insensés, ou au moins à une certaine période de leur maladie, le régime de l'asile sera remplacé par le traitement de la famille; quand la séquestration aura fait place à la vie du foyer domestique et que la majeure partie des fous sera traitée à ciel ouvert, alors nous croyons sincèrement que les préventions des familles faibliront rapidement, et qu'elles n'opposeront plus aux sages conseils du médecin une opposition qui est ordinairement si préjudiciable à celui en faveur duquel elle est faite.

Quoi qu'il en soit, et quelque moyen que l'on mette en usage, il restera toujours là une lacune bien difficile à remplir. Si le sentiment de famille diminue considérablement, nous n'en sommes pas encore au jour de son extinction complète, et l'attachement qui unit et unira toujours entre eux les divers membres d'une famille, restera un obstacle perpétuel au traitement rapide des affections mentales, obstacles que les médecins, à force de persuasion, parviendront à diminuer, mais qu'ils ne sauront jamais abolir complétement.

Mais il faut bien l'avouer, c'est là le sentiment qui le moins souvent arrive en ligne de compte, et, si en apparence c'est celui que les familles mettent en avant avec le plus d'ostentation, il existe, au début au moins, un autre mobile qui tient la décision en suspens : c'est la question d'argent; la famille hésite à faire des sacrifices qu'elle considère comme excessifs, et ce n'est qu'après quelque temps, quand l'expérience lui a prouvé que les dépenses qu'exige le traitement de l'aliéné à domicile, surpassent souvent ceux de la pension de l'aliéné à l'asile, qu'elle se décide à recourir à une mesure qui alors a perdu pour le malade une grande partie de son efficacité.

Mais, encore une fois, à tout cela quel remède apporter? Aucun. Seule, une loi stipulant que tous les aliénés devront être traités à l'asile, dès le début de leur affection, pourrait produire quelque résultat; encore serait-il incomplet. Reste alors un seul expédient : prendre les familles et les administrations par l'intérêt; c'est ce moyen que nous aurons à examiner ultérieurement.

V.

Les considérations que nous venons d'émettre, ne sauraient laisser de doute sur ce point : que c'est dans l'organisation de l'asile lui-même qu'il faut chercher le remède à l'encombrement. D'abord, établir un système qui réponde le mieux aux exigences du traitement, c'est-à-dire un système qui guérisse le plus de malades; ensuite donner à ce système assez d'extension pour permettre de l'appliquer à tous les malheureux qui y ont droit, quelle que soit la nature de la maladie, et à quelque degré qu'elle soit arrivée.

La réforme et l'extension de l'assistance des aliénés sont aujourd'hui à l'ordre du jour; de longs et consciencieux débats ont eu lieu dans les sociétés aliénistes de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, sur les meilleurs modes de venir en aide à toute une classe de malheureux qui, de jour en jour, gagne davantage dans la sympathie des médecins; les aliénistes de tous les pays ont apporté le concours de leur savoir à la solution d'une question

qui intéresse l'humanité entière; car, comme le disait fort bien Esquirol à un haut personnage qui s'intéressait vivement au sort des prisonniers : « Si vous et moi nous sommes presque certains de n'aller jamais en prison, ni vous ni moi ne sommes certains de ne pas devenir un jour aliénés. »

Malheureusement, il reste aujourd'hui parmi les spécialistes une tendance trop prononcée à l'immobilité : le contentement d'eux-mêmes n'est pas le moindre de leurs défauts. Épris d'une folle admiration pour ce qui existe, ils semblent ne pas voir ce qui pourrait exister; croyant avoir atteint dans les asiles actuels l'idéal de la perfection, ils semblent vouloir rejeter systématiquement tout progrès, estimant que tout pas de plus dans l'assistance de l'aliéné, serait plutôt un pas en arrière qu'un pas en avant. Sans vouloir admettre de pareilles prétentions, il nous est cependant facile de les expliquer. Il n'en est pas des systèmes dans le domaine de la médecine mentale, comme il en est des systèmes dans la médecine ordinaire. Dans ce dernier cas, quand un principe change, tout se borne en général là; son application pratique se fait ordinairement sans intermédiaire, au moins sans intermédiaire assez conséquent, pour que ce dernier puisse entrer en ligne de compte dans la modification du principe; c'est tantôt un changement de médicament, tantôt une modification d'instrument, mais voilà tout; le système hospitalier même aura beau se modifier, la base qui le constitue aujourd'hui, l'hôpital, restera toujours intacte.

En fait d'aliénation mentale, il n'en est pas tout-à-fait de même. Aujourd'hui notre système de traitement est intimement lié à l'asile lui-même; Esquirol a été jusqu'à attribuer aux différentes dispositions architecturales des bâtiments une valeur curative différente, et quoique la plupart des aliénistes soient bien revenus aujourd'hui de ces idées par trop matérialistes, nous pouvons encore affirmer que, dans le système actuel, c'est l'asile et l'asile seul qui est le grand modificateur de la folie; certes, on a bien rabattu des opinions du savant aliéniste français, mais malgré cela, sans bâtiments et sans régime intérieur, le traitement des aliénés se réduirait au néant. Aussi des asiles ont-ils été élevés en

masse et ont-ils englouti des sommes considérables. Modifiez maintenant le système; n'attribuez plus qu'une influence secondaire à un élément qui, jusqu'à ce jour, avait constitué pour ainsi dire la cheville ouvrière du système, et vous rendrez inutile, au moins en partie, ce vaste ensemble d'asiles élevés avec grande peine et à grands frais, et c'est là une chose à laquelle on ne se résout que difficilement, non pas que nous pensions que jamais les asiles courent risque de disparaître complétement, mais nous sommes convaincus qu'il arrivera un jour où leur importance deviendra toute secondaire, et où ils ne seront plus qu'un des premiers instruments du traitement dont aujourd'hui ils sont l'unique ressource. Or, c'est précisément, croyons-nous, à cause de ces modifications pratiques considérables qu'entraînerait dans le domaine de l'assistance des aliénés une modification de principe, que les aliénistes d'aujourd'hui, qui tous ont grandement contribué à l'état de choses actuel, se montrent si peu disposés à accueillir un progrès, dont le premier effet est de détruire en partie l'échafaudage qu'ils ont eu tant de peine à élever. Telle est, à notre avis, la cause du peu de sympathie que rencontrent les colonies d'aliénés, parmi ceux même qui sont le mieux à même d'en comprendre toute l'importance.

Quant à nous, nous pensons que c'est dans l'institution de colonies à l'instar de celle de Gheel, que réside l'avenir de l'assistance des aliénés; c'est là que doivent tendre toutes les modifications à introduire dans les systèmes actuels; car c'est le seul mode d'assistance qui réunisse toutes les conditions exigées par l'état actuel de nos connaissances en psychiatrie :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Seulement il est essentiel de remarquer que nous n'avons pas dit : colonie identique à celle de Gheel, mais bien à l'instar de celle de Gheel. C'est qu'en effet, Gheel est encore incomplet; Gheel présente plutôt aujourd'hui un mode d'assistance qu'un mode de traitement de la folie, et le jour où une colonie d'aliénés devrait être créée à neuf, il serait indispensable qu'elle offrît toutes les ressources dont peut disposer la médecine mentale, tant pour soulager les aliénés que pour les guérir. C'est assez dire que nous

ne voulons pas de colonie sans asile et pas d'asile sans colonie; l'un doit nécessairement compléter l'autre, et former un tout que nous avons décrit ailleurs sous le nom d'asile familial et dont nous reproduirons ici la description :

« Deux conditions sont donc essentielles, écrivions-nous, pour qu'un système de traitement des maladies mentales réponde à toutes les exigences de la science : la liberté et la contrainte; l'une sera la généralité, l'autre sera l'exception; c'est ce double but que remplira l'asile familial, c'est-à-dire l'asile au milieu d'une colonie. Un établissement central, construit exactement sur le plan de ceux existant aujourd'hui et soumis au même régime, servirait d'une part au traitement des aliénés pour lesquels des soins assidus, une médication active et une surveillance non interrompue sont indispensables; il serait, d'autre part, un moyen de contention pour les aliénés qui pourraient abuser de leur liberté, soit à leur détriment, soit au détriment de la société. Une colonie étendue, exactement instituée sur le plan de celle de Gheel, entourerait cet asile et serait le siége du véritable traitement familial; ce serait pour les curables et les convalescents la grande ressource de traitement, et pour les incurables le seul et véritable remède à l'inertie et à la paresse, cette lèpre des asiles d'aliénés. »

C'est assez dire que, si nous parlons ici de la colonie de Gheel, ce n'est pas pour demander une institution identique, mais pour mieux faire comprendre la nature de celle que nous demandons. Gheel, tel qu'il existe aujourd'hui, n'est qu'un des éléments de l'asile familial; ajoutez-y l'asile fermé, et vous aurez le second élément, tout aussi indispensable que le premier, et qui seul même peut rendre ce premier élément possible. C'est, en un mot, le système vers lequel semble pencher Falret, dans son rapport sur la colonie de Gheel, quand il écrit : « Gheel n'a « pu et ne pourra se perfectionner qu'en se rapprochant des asiles « fermés. Ceux-ci, à leur tour, ne pourront s'améliorer qu'en « marchant avec une prudente lenteur, mais avec persévérance, « dans la voie de la liberté. Où doit s'arrêter ce double mouve- « ment; quel est le point précis où se trouvera la solution la plus « pratique de ce difficile problème : la plus grande somme de

« liberté possible à accorder aux aliénés, sans nuire à leur bien-
« être et à leur traitement? C'est ce qu'il est impossible de déter-
« miner à présent, et ce que l'avenir seul pourra résoudre. Selon
« nous, Gheel a plus à gagner en se rapprochant des asiles que
« ceux-ci en se rapprochant de Gheel, mais sur ce point les opi-
« nions peuvent singulièrement varier. Les uns donneront la pré-
« férence au système des asiles, les autres, au contraire, au système
« de la vie de liberté. Mais il est un terrain neutre sur lequel les
« opinions les plus divergentes peuvent se rencontrer; ce terrain
« neutre, c'est un système mixte dans lequel on admet que les
« deux moyens, loin de s'exclure, se complètent l'un par l'autre :
« que si la colonie, pour être réellement utile, ne peut se passer
« de l'asile sous forme d'infirmerie, l'asile de son côté se perfec-
« tionnerait en s'annexant une colonie. Quel est l'élément qui
« doit prédominer? Faut-il, comme à Gheel, faire de l'infirmerie
« l'annexe de la colonie, ou bien, au contraire, ne vaudrait-il pas
« mieux faire de la colonie l'annexe et le complément naturel
« d'un asile bien organisé? Ici recommencent les divergences et
« chacun peut alors, selon ses prédilections particulières, faire
« prédominer à son gré l'un ou l'autre de ces éléments (1). »

Eh bien! essayons de contenter l'amour-propre de chacun; ne demandons pas que les asiles se transforment en colonies, ni que les colonies se transforment en asiles. Bornons-nous à demander qu'autour de chaque asile il y ait une colonie, non pas comme l'entendent aujourd'hui beaucoup d'aliénistes français, une exploitation agricole, mais bien un véritable village de fous, où ceux d'entre ces malheureux qui sont capables de jouir d'une demi-liberté trouvent, les uns le rétablissement complet de leur santé morale, les autres une existence plus en harmonie avec les besoins de la nature humaine, et nous aurons réalisé un progrès dont ce siècle déjà si fécond pourra à juste titre s'enorgueillir.

Trois grandes périodes apparaissent aujourd'hui dans les tristes annales de la folie : la première, qui finit vers 1792, fut la

(1) Falret, Rapport fait au nom de la commission de Gheel, 1862. Ann. méd. psych., p. 165.

période de la force brutale, celle où l'aliéné, assimilé à la bête fauve, fut relégué hors de la société et jeté dans les cachots; la seconde remonte jusque vers 1835; sous l'impulsion de deux hommes de bien, amis de l'humanité, Pinel, en France, et Tuke, en Angleterre, commença l'ère de la délivrance de l'aliéné; les chaînes tombèrent, les cachots disparurent, et partout les soins et la douceur remplacèrent la force brutale et la violence. Mais la contrainte personuelle était encore excessive; une troisième révolution eu lieu en Angleterre vers 1838, et le célèbre Conolly eut l'honneur, sinon de faire disparaître complétement tout entrave, comme dans son zèle excessif il en avait eu l'intention, mais d'en réduire l'emploi au plus strict nécessaire. A nous aujourd'hui de couronner l'édifice, et d'effacer le dernier signe de dégradante infériorité qui place l'aliéné dans un monde à part; à nous de rendre à l'aliéné sa liberté, ou du moins de remplacer, pour la majeure partie de ces malheureux, et dans la plus grande partie de leur existence, la séquestration par l'usage d'une liberté que l'expérience a aujourd'hui prouvé inoffensive. Le traitement par la liberté, tel est le but; l'asile familial, tel sera le moyen.

L'assistance de l'aliéné comprend deux parties bien distinctes et qu'il est essentiel d'examiner séparément, sous peine de tomber dans des erreurs et des exagérations, dont le moindre défaut est encore d'entretenir des illusions tout-à-fait irréalisables.

Comme l'a fort sagement et fort pratiquement fait observer M. Lunier, dans l'assistance de l'aliéné il y a l'assistance proprement dite, qui ne s'applique qu'aux incurables, et il y a le traitement qui s'applique principalement aux curables. L'assistance proprement dite ne comprend guère que les soins matériels et moraux à donner à des malheureux, que l'absence de leur raison met dans l'impossibilé de se conduire eux-mêmes; le traitement exige des ressources bien autres, et demande des moyens qui ressortent ordinairement tant de la thérapeutique morale que de la thérapeutique médicale et même chirurgicale. C'est donc au double point de vue de l'assistance de l'aliéné et du traitement de l'aliéné que nous allons examiner les divers systèmes aujourd'hui admis ou préconisés, pour pouvoir juger de l'efficacité de chacun

d'eux, et justifier ainsi la préférence que nous avons donnée à celui qui désormais constituera l'asile familial. Nous aurons en outre à apprécier chacun de ces systèmes, au point de vue économique et au point de vue de la possibilité de leur exécution, car il ne suffit pas qu'un système soit bon, il faut encore, et c'est l'essentiel, qu'il soit praticable.

Les divers modes d'assistance applicables aux aliénés, en prenant ce mot dans son acception la plus large, c'est-à-dire soins et traitement, peuvent se résumer dans les propositions suivantes :

1° Système des asiles actuels.

2° Création de fermes agricoles, exploitation agricole, système des fermes-asiles.

3° Création de village d'aliénés; colonies agricoles proprement dites. Système familial.

4° Systèmes anglais. *Blocksystem, cottagesystem.*

5° Séjour des aliénés dans leurs propres familles.

6° Placement des aliénés dans des familles étrangères et organisation d'un service médical de surveillance. C'est le système qui est pratiqué sur une grande échelle en Écosse.

7° Placement de quelques aliénés par le médecin de l'asile dans le voisinage de l'établissement.

Ce dernier mode d'assistance, que l'on a généralement confondu avec les systèmes anglais, en diffère cependant essentiellement. Le *blocksystem* constitue de véritables asiles au petit pied, des succursales du grand asile, et n'a rien de commun avec le principe qui a fait essayer le placement des aliénés chez les paysans, c'est-à-dire la vie de famille. De tous les systèmes que nous venons d'énumérer, le plus en honneur aujourd'hui, c'est celui des fermes-asiles.

Le mode d'assistance qui consiste à enlever le malade à son milieu habituel pour le placer dans une famille étrangère, système qui constitue en définitive le principe des colonies d'aliénés, et qui a été proposé dernièrement dans le département des Vosges, a fait jadis l'objet de quelques essais en Belgique, où il n'a pas tardé à succomber complétement devant l'opposition du célèbre Guislain; l'aliéniste belge ne pensait pas que les quelques avan-

tages de ce mode d'assistance pouvaient racheter ses nombreux inconvénients. Mais ce qui prouve que l'organisation peut donner à un système une valeur réelle, c'est que ce mode de traitement fonctionne aujourd'hui sur une large échelle en Écosse, puisque 18 % des aliénés de ce pays sont placés chez des particuliers, et cela sans que l'on ait à signaler de trop graves abus. Les aliénés se trouvent dans ces conditions sous la surveillance d'un médecin inspecteur. Le point par lequel pèche surtout le système, c'est la trop grande dissémination des malades; la surveillance du médecin, comme celle des nourriciers, devient difficile, souvent même impossible; le malade, abandonné à lui-même, est parfois trouvé errant à bien des lieues à la ronde, et quelquefois complétement perdu de vue. Il résulte encore de cette dissémination, que la visite trimestrielle du médecin est devenue une très-lourde charge, au point que les frais dépasseraient de beaucoup en Écosse, d'après Michel, les allocations en argent accordées aux pauvres, et même parfois la valeur des secours de toute nature.

C'est pour obvier à cet inconvénient que plusieurs inspecteurs écossais ont proposé l'institution de colonies à l'instar de celle de Gheel, « mais pour ce qui regarde, dit Michel, un nombre considé-« rable d'insensés réputés non dangereux, et pour lesquels un asile « n'est pas absolument indispensable, aucune disposition ne leur « sera convenablement applicable, si l'on ne fonde quelque chose « qui ressemble à une institution locale. Le comté comblerait cette « lacune, à mon avis, en louant toute une bourgade, en dépen-« sant 25 livres sterlings de plus par chaque habitation, en cher-« chant des personnes capables pour les y loger et en leur confiant, « pour leur donner les soins et le nécessaire, selon un prix déter-« miné, les idiots ou les déments indigents dont les tuteurs na-« turels sont décédés, etc., etc. »

Quant au placement de certains aliénés calmes chez les paysans du voisinage de l'asile, c'est là un moyen qui nous parait excellent en principe, mais peu applicable en pratique, au moins sur une assez large échelle, pour pouvoir donner quelques résultats satisfaisants.

Nous avons personnellement tenté quelques essais de ce genre,

et quoique nous n'ayons étendu le séjour chez les paysans que pour la journée seulement, en obligeant ceux-ci à reconduire les pensionnaires tous les soirs, nous avons dû renoncer à nos tentatives, non pas que cette pratique, en ce qui concerne les aliénés, nous ait jamais causé le moindre désagrément; les malheureux auxquels elle s'appliquait ont toujours paru en profiter avec un véritable bonheur; les évasions ont été le seul inconvénient qui fût résulté de notre pratique, et cela est d'ailleurs facile à comprendre, vu que nous confiions jusqu'à cinq aliénés à des villageois qui, n'étant nullement au courant des habitudes de ces malades, pouvaient fort bien ignorer les ruses auxquels ils recourent souvent pour récupérer leur liberté. C'est surtout l'opposition systématique qu'a rencontrée de la part de certaines notabilités de l'endroit, une innovation qui n'avait pas le bonheur de leur plaire, qui nous a forcé à renoncer à nos essais, et si nous les rapportons ici, ce n'est que pour rappeler qu'ils nous ont convaincu de l'impossibilité de transformer en colonie d'aliénés un village quelconque, quel que peu important qu'il fût; une pareille transformation nous paraît impossible, parce que la commune qui voudrait bien s'y prêter nous paraît introuvable.

Du reste, nous ne sommes pas les seuls de notre opinion au sujet de ce mode de placement; d'autres que nous ont fait les mêmes essais et sont arrivés aux mêmes résultats.

Robertson à Haywards-Hatch, Bucknil à l'asile de Devonshire, et Roller à Illenau, se sont livrés à des tentatives analogues, et tous trois, tout en se louant des résultats obtenus, ont cessé leur expérimentation, preuve évidente qu'il est intervenu dans leur détermination des causes autres que celles qui avaient trait à l'aliéné lui-même. C'est toujours la même conclusion : le moyen paraît excellent; l'aliéné s'en trouve des plus heureux, le médecin n'a qu'à s'en féliciter; mais des circonstances extérieures viennent le forcer de renoncer à une pratique appelée pourtant à rendre les plus grands services. Aussi cette mesure ne saurait-elle jamais constituer un moyen efficace de dégrever la population de nos asiles. En tant qu'elle ne s'applique qu'à quelques rares aliénés, et qu'elle ne s'étend pas en dehors d'un petit rayon autour de l'éta-

blissement, ce sera certes chose réalisable et qui permettra de procurer à quelques insensés, choisis par le médecin, le bien-être résultant d'une plus grande liberté de circulation et de la vie de famille; mais à ce titre, ce ne sera, entre les mains du médecin, qu'un moyen d'adoucir la réclusion de quelques rares pensionnaires, et nous n'avons pas à nous en occuper. Comme mesure générale, au contraire, en tant que s'appliquant à tous les aliénés qui sont capables d'en jouir, cette pratique aboutirait directement à la formation de colonies d'aliénés; à ce point de vue nous ne croyons pas la chose possible, et nous aurons à y revenir en parlant de ces dernières institutions. Nous nous contenterons de rappeler ici que, quelle que soit la bonnne volonté que l'on y apporte, l'on ne parviendra jamais à entourer nos asiles actuels d'une colonie d'aliénés, quelque limitée qu'elle soit, et cela pour la bonne raison que tous nos asiles sont trop rapprochés des grands centres de population, et situés trop près de milieux d'activité incompatibles avec le traitement et l'assistance de la folie.

Élimination faite de ces deux modes de secours, que nous reste-t-il? Deux systèmes en présence, dont l'un, basé sur l'influence favorable de la vie de famille sur la marche de l'aliénation mentale, fait de cette influence le principal mobile du traitement, et dont l'autre cherche, dans la modification complète du genre de vie sous l'influence de laquelle s'est produite la folie, et dans la transformation de cette vie d'individualisme et de spontanéité, en une existence commune et passive, le criterium de l'influence médicale.

D'un côté vient se ranger la colonie agricole, de l'autre l'asile fermé, quelques soient les modifications que lui ait fait subir le désir de mitiger la séquestration trop excessive qu'il commande, que l'institution s'appelle asile fermé ou ferme-asile, colonisation agricole ou *cottage-system;* c'est toujours le même principe, la vie mécanique et disciplinée substituée à la vie libre et spontanée. Tels sont les deux systèmes qui se disputent aujourd'hui la supériorité; nous qui demandons l'extension de l'assistance des aliénés, nous qui demandons que l'on multiplie, par tous les moyens possibles, les institutions destinées à les recevoir, notre premier

devoir est de rechercher quel est, de ces deux systèmes, celui qui a le plus de valeur thérapeutique, et quel est celui dont on est en droit d'attendre, dans l'état actuel de nos connaissances, le plus de bienfaits, tant sous le rapport du traitement que sous le rapport de l'assistance.

La question que nous venons de poser, débattue depuis longtemps, est encore loin d'avoir obtenu une solution satisfaisante; bien des volumes ont été écrits sur cette matière; bien des esprits érudits y ont usé leur science, et aujourd'hui encore le doute persiste. Si cependant il fallait juger au nombre des partisans et des adversaires de l'un ou de l'autre système, de l'efficacité ou de l'inefficacité de ceux-ci, la question ne saurait longtemps rester indécise; le patronage familial, comme l'appelle M. Bulckens, ne résisterait pas à l'épreuve et succomberait bien vite sous une accablante majorité d'opposants. Si les causes de ce peu de sympathies nous paraissent résider surtout dans l'impossibilité où se trouvent les aliénistes de concilier ce progrès avec l'état actuel des choses, en même temps que dans la difficulté d'exécution dont est entouré le progrès qu'il s'agit de réaliser, les exagérations dans lesquelles sont tombés les partisans des colonies agricoles ne sauraient être étrangères à l'opposition, souvent systématique, dont ces dernières sont l'objet. Vouloir, en effet, comme l'ont prétendu certains exaltés, remplacer complétement l'asile par la colonie, c'est là une utopie à laquelle pourrait peut-être s'arrêter un philosophe dans les méditations de son cabinet, mais à laquelle ne saurait souscrire l'homme pratique. Toutefois, si l'asile est une nécessité de la folie, s'ensuit-il que l'assistance des aliénés doive se résumer uniquement dans une séquestration à vie de celui dont le séjour devient impossible au sein de sa famille? Évidemment non. Et c'est là l'erreur ou plutôt l'obstination des partisans outrés des asiles.

Le patronage familial, c'est-à-dire cette influence de la vie de famille, ce véritable traitement moral de l'aliénation mentale, quoique formant l'essence de la médication, n'est nullement exclusif de tout autre moyen de traitement; pas plus que le système de la séquestration, c'est-à-dire l'influence de la vie réglée et automatique, n'est exclusive de tout autre ressource thérapeu-

tique. Aussi avouons-nous ne pas comprendre le suicide de Gheel, comme l'ont écrit certains aliénistes, parce que l'on aurait établi dans cette colonie un asile fermé, où pourront être provisoirement traités par des moyens appropriés, ceux des aliénés du dehors auxquels une autre médication sera reconnue nécessaire, en même temps que l'influence morale de la vie de famille.

Ce qui constitue le principe de l'asile, ce ne sont pas les cellules, ce ne sont pas les bains; ce n'est ni le travail, ni les promenades; c'est l'ensemble de la vie qu'est forcé d'y mener l'aliéné, sous l'influence autoritaire qui y règne; c'est cette contrainte morale qui entoure l'insensé comme d'une atmosphère de compression, et qui le force à se plier malgré lui aux volontés des autres. Voilà le système de l'asile, et peu importe les moyens, le principe reste intact; et il n'est venu à l'esprit de personne de crier au suicide du système, parce les progrès de la science ont introduit dans les asiles l'emploi de l'hydrothérapie, comme moyen purement médical, ou le travail à l'air libre. Pourquoi crier alors au suicide du système familial, parce que quelques aliénés, soit au début, soit dans le cours de leur maladie, seront contraints, pour un motif ou l'autre, de quitter le toit de leur famille adoptive, et devront être soumis à un traitement hydrothérapique ou à des mesures coërcitives, dont l'unique but sera de rendre plus fructueux le traitement moral à la colonie?

L'asile familial, tel que nous voudrions le voir institué, n'est nullement le suicide du système familial, mais bien le perfectionnement de ce système; il emprunte, il est vrai, à l'établissement fermé plusieurs de ses moyens d'action, et, sous ce rapport, on pourrait le considérer, avec Falret, comme un système mixte; mais ces moyens ne sont que des accessoires, qui tous tendent à rendre l'aliéné apte au traitement familial, lequel reste toujours le fondement du système.

Apprécier la valeur thérapeutique de l'un et de l'autre de ces deux modes de traitement, n'est pas chose facile dans la situation actuelle des asiles d'aliénés : d'un côté, d'innombrables établissements, où sont mis en usage tous les perfectionnements que la science et l'art ont pu imaginer pour soulager et guérir la folie;

01

d'un autre côté, une seule colonie, où les perfectionnements sont lents à s'introduire, dont l'organisation est encore incomplète, et d'où l'insuffisance des dispositions exclut nombre d'aliénés qu'il n'est pas possible d'y conserver.

Comment comparer des éléments aussi dissemblables? Que peut prouver la statistique d'un établissement unique, encore incomplet, mise en regard avec celle de nombreux asiles, qui ont atteint le dernier degré de la perfection? Aussi de pareilles données ont-elles tour à tour servi à démontrer le pour et le contre, et ont-elles été, entre les mains des partisans comme des adversaires du système, une arme pour défendre leur manière de voir. Parchappe et Mundy s'en sont servis, l'un, pour prouver l'insuffisance de la colonie, l'autre, pour en démontrer tous les avantages. Heureusement que les éléments ne manquent pas à la solution de cette importante question, et qu'à défaut de chiffres, des considérations d'un ordre plus élevé peuvent venir défendre un système, qui n'a que trop longtemps été l'objet de mépris et de dédains. Gheel, comme l'a démontré, il y a déjà bien longtemps, Moreau de Tours, Gheel renferme un principe, et un principe qui mérite une sérieuse considération. L'assistance des aliénés ne s'y résume pas, comme le dit M. Belloc, dans le logement des aliénés chez les paysans; il y a dans ce mode de traitement un principe moralisateur bien supérieur à celui de nos asiles.

Quel est le principe de nos asiles actuels?

« C'est, répond M. Bonnet, la vie en commun, une des bases « du traitement, soumise à une surveillance physique et morale, « qui prend sa source dans la bienveillance; c'est la vie en com- « mun substituée à l'individualisme. L'homme, devenu fou sous « l'influence de fausses inspirations, de certains instincts, de cer- « taines passions, de luttes diverses avec sa famille et ses sembla- « bles, a besoin de repos et de la solitude, non pas de celle qui « ne ferait qu'augmenter ou changer son délire, mais d'une soli- « tude qui l'arrache à toutes les influences pernicieuses du dehors. « C'est la séquestration qui permettra, par l'intermédiaire d'un « cerveau étranger, de régulariser ses pensées et ses actes, de « procurer le calme à l'organisme, et qui pourra offrir l'espoir d'un

« retour à une liberté dégagée des entraves d'autrefois (1). »

« L'isolement, dit M. Morel, n'est pas dans son application « thérapeutique la privation absolue de toute communication, « mais la privation seulement des rapports au milieu desquels la « folie s'est développée ou qui pourraient en rappeler les causes; « les relations des médecins agissent différemment; elles changent « la direction des esprits malades, elles permettent de combattre « les idées fausses, et mettent à la place de la famille cette résis- « tance sage qui donne à réfléchir. »

Le traitement de la folie dans le système des asiles se compose donc, à proprement parler, de trois éléments : la séquestration, l'isolement et la moralisation. L'isolement, c'est la soustraction du malade aux causes qui ont produit son affection, et au milieu qui en a favorisé la production. La moralisation, c'est en majeure partie, l'influence de l'autorité et de la discipline qui règne dans ces établissements, sur le moral du malade (l'on voit que nous prenons le mot de moralisation dans son acception la plus large). Enfin la séquestration n'est autre chose que la nécessité absolue pour le malade de vivre et de se mouvoir dans un cercle excessivement restreint, et en dehors de tout ce qui ressemble à la vie ordinaire. Telle est la philosophie du système.

De ces trois éléments, il en est un que les progrès de la science et de l'assistance rendent de jour en jour plus inutile : la séquestration, qui jadis était considérée comme indispensable au traitement de l'aliéné, est devenue aujourd'hui un moyen accessoire, applicable seulement à cette classe d'insensés, dont les actes désordonnés ou nuisibles peuvent constituer un danger sérieux pour le repos et la sécurité publique. Et encore, cette mesure ne s'applique-t-elle qu'à une époque donnée de la vie de l'aliéné. Il est peu de fous dont l'affection nécessite une séquestration continue, et qui n'en arrivent pas, à un moment donné, à exiger impérieusement une certaine dose de liberté. C'est aujourd'hui l'opinion de tous les aliénistes, à quelque opinion qu'ils appartiennent, qu'ils soient partisans ou adversaires du système Gheelois.

---

(1) Bonnet, L'aliéné devant lui-même. Paris, 1866, p 185.

Est-ce à dire que nous voulions complétement abolir la séquestration? Nous ne saurions assez répéter que telle n'est pas notre intention; nous la croyons, au contraire, nécessaire dans bien des cas, mais même dans ces cas, nous pensons qu'il y a une limite qu'il ne faut pas dépasser et au-delà de laquelle la liberté devient possible.

Restent maintenant dans le système, l'isolement et la moralisation. Le premier de ces éléments n'a rien de particulier et doit évidemment faire partie intégrante de n'importe quel système. C'est la résultante de l'axiome : *Sublatâ causâ, tollitur effectus.* Considéré comme tel, l'isolement a une importance décisive dont la valeur ne saurait être méconnue; sans lui, tout traitement de la folie devient impossible; mais il reste toujours, malgré cela, plutôt un moyen négatif, qui ne saurait entrer en ligne de compte dans l'appréciation d'un système, vu qu'il doit former la base de tous.

Le principe de nos asiles se borne dès lors à ce que nous avons appelé la moralisation, et par là nous entendons non seulement l'action du personnel de l'asile sur le moral des aliénés, mais encore l'action de cette vie commune qu'on appelle le régime intérieur. C'est par l'ensemble de ce régime, par l'autorité, la discipline, l'ordre, la réglementation de tous les actes de la vie, du travail comme de la distraction, par cette existence véritablement mécanique, que les partisans des asiles prétendent obtenir les guérisons qui s'y produisent. C'est du véritable mécanisme. La vie de l'aliéné s'y réduit en une série d'actes matériels, qui se reproduisent chaque jour dans un ordre invariable; tout, dans cette vie, est automatisme, et il n'y a pas jusqu'aux distractions qui, par leur uniformité et leur répétition à jour fixe, ne finissent par revêtir ce cachet de monotonie qui caractérise la vie de l'asile.

Quant au véritable traitement moral, celui qui s'adresse plus directement à l'esprit et au sentiment, quel peut-il être, même dans nos asiles les mieux tenus, alors que deux médecins ont souvent à donner leurs soins à plus de cinq ou six cents aliénés, et que le personnel surveillant ne dépasse pas un gardien sur quinze malades? Traversez les différents quartiers de nos établissements,

considérez-y cette agglomération disparate de toutes espèces de folies; ici, le mélancolique qui pleure ses fautes imaginaires; là, l'exalté auquel tout sourit dans la nature; ici encore, le persécuté qui trouve jusque dans son ombre, dans le son de sa voix, les traces de ses craintes; là, l'halluciné, s'animant à combattre du geste et de la voix les illusions de ses sens; examinez toutes ces misères humaines, se coudoyant sans se connaître, se voyant sans se plaindre, et vous vous demanderez quelle influence peut avoir, sur tant de cerveaux dérangés, la parole d'un médecin, ou les encouragements et les exhortations de quelques surveillants. Et cependant, c'est sur ces derniers que repose en grande partie le traitement moral; c'est à eux qu'incombe le soin difficile de converser avec les malades, de les distraire pendant leurs récréations, et d'empêcher de se livrer à une désolante solitude ceux que le travail n'encourage pas encore.

On s'est souvent moqué de nos paysans de Gheel, que la nécessité du système élevait à la hauteur de véritables moralisateurs. Que dire alors du rôle exigé des surveillants dans nos asiles? Où trouver, parmi ce personnel des hommes à la hauteur de leur mission, même quand ce personnel, se trouve être des religieux qui ne sont en général que des enfants de villageois, sauf qu'ils ont revêtu un habit autre que celui du commun des mortels? Leur influence sur l'aliéné se résumera à fort peu de choses; pour un malade dont ils pourraient s'occuper spécialement, il en est vingt qu'ils doivent forcément tout-à-fait négliger, et quelque arriérés que soient nos paysans de Gheel, que M. Belloc semble tant mépriser, leur conversation journalière avec les quelques pensionnaires qu'ils pourront tenir, remplacera avantageusement la surveillance des gardiens de l'asile.

On nous objectera peut-être l'influence moralisatrice de l'aumônier attaché à chaque établissement; nous ne sommes pas de ceux qui comptons beaucoup sur les secours de la religion dans le traitement des vésanies; la religion est devenue aujourd'hui, pour la majorité des hommes du peuple au moins, une espèce de représentation matérielle, qu'ils font presque uniquement consister dans les pratiques extérieures; le côté moral de la religion, et

son influence sur le cœur tendent de plus en plus à disparaître; et pourtant c'est celui-là, et celui-là seul, qui pourrait être de quelque utilité contre le triste fléau de la folie. « La mission de l'au- « mônier vis-à-vis des malades, dit Renaudin, consiste moins dans « l'enseignement religieux que dans des consolations, dont la forme « doit varier suivant la nature du délire. » Or, selon nous, ces consolations et ces exhortations, ces conseils donnés par un homme de charité aux aliénés, devraient être aussi fréquents que les pratiques devraient être rares. L'aliéné est presque toujours, sous les dehors les plus différents, un homme qui souffre et qui a besoin de déverser ses chagrins au dehors. L'aumônier devrait être constamment au milieu de ces malheureux pour recevoir leurs lamentations, et cela, non pas en vengeur d'un Dieu offensé, mais comme envoyé d'un Dieu de clémence, tout prêt au pardon et à l'oubli du passé.

Et, nous regrettons de le dire, ce n'est guère là l'attitude de nos prêtres d'aujourd'hui; si, dans de rares asiles, l'aumônier rend de véritables services, il est loin d'être partout à la hauteur de la mission qui lui incombe : ou bien il dépasse le but que lui assignent ses fonctions, en faisant ou voulant faire de la propagande et de l'enseignement religieux; ou bien il reste en dessous des exigences de sa position, en ne remplissant que les stricts devoirs de son ministère, et dans l'un comme dans l'autre cas, le traitement en souffre notablement. Est-ce à dire que l'intervention du prêtre à l'asile soit nulle ou de nulle efficacité? Loin de nous une telle pensée; ce que nous voulons prouver, c'est que le traitement moral est loin d'atteindre la perfection dans la généralité des asiles, comme le prétendent leurs partisans, et c'est le but que nous pensons avoir atteint.

Maintenant, tel est-il bien le régime qui convient au traitement de la folie en général? Là est une question vitale pour l'avenir de l'assistance des aliénés, et c'est d'elle que doit dépendre, en grande partie, la conclusion de ce travail.

L'aliéné n'est plus considéré aujourd'hui comme il l'était aux siècles passés. Avant les grandes réformes de Pinel et d'Esquirol, un seul élément guidait, nous ne dirons pas les médecins, mais la

société dans le maniement et non dans le traitement des fous, et cet élément, c'était la fureur : de là, les cachots et les chaînes; vinrent ces deux bienfaiteurs de l'humanité, qui comprirent que la fureur était, non pas la cause, mais l'effet du traitement barbare qu'on infligeait alors aux insensés : et les chaînes et les cachots disparurent.

Mais tout en faisant descendre l'aliéné du rang de bête au rang de malade, les deux réformateurs, en instituant leur traitement, ou plutôt en fondant les asiles destinés au traitement des insensés, se laissèrent guider surtout par cette considération, que l'aliéné était d'abord et avant tout un homme agité, et que la première indication à remplir, était de prémunir la société contre les écarts auxquels il pourrait se livrer, et d'assurer au traitement des moyens de contrainte suffisants pour dominer l'exaltation de ces malades. Pour eux, l'aliéné était toujours cette intelligence désordonnée et déréglée, dont l'autorité et la contrainte pouvaient seules refréner les manifestations incohérentes et sans mobile. Voilà pourquoi le premier élément du traitement était, pour eux, l'asile avec ses dispositions régulières et imposantes, avec son service, où tout devait marcher militairement, et avec son autorité suprême, devant laquelle il ne devait point y avoir d'appel.

En est-il encore tout-à-fait de même aujourd'hui? C'est ce que nous ne croyons pas. Si nous n'en savons pas beaucoup plus long sur les causes et la nature de l'aliénation mentale, nous avons au moins appris à juger plus sainement le caractère de l'aliéné; nous savons aujourd'hui les fous beaucoup plus accessibles au raisonnement et plus susceptibles de sentiment et d'affection qu'on le pensait jadis. L'aliéné n'est plus, pour nous, cet homme extravagant, tout au plus digne de figurer au théâtre ou dans un roman, et dont l'exaltation se traduit par les actes les plus ridicules et les plus désordonnés. A part quelques exceptions, nous n'ignorons pas que l'aliéné est, en général, encore capable d'entendre raison, et s'il n'est pas possible de le faire revenir de ses idées par le raisonnement, il est le plus souvent possible de le distraire des préoccupations qui l'assiégent, en donnant un autre cours à ses idées ordinaires.

L'intimidation n'agit guère sur lui; ce sont plutôt des dérivatifs qui lui sont nécessaires; c'est user ou faire oublier son mal qu'il faut, plutôt que l'extraire. Or, le régime des asiles, tel que nous l'avons exposé plus haut, répond-t-il bien à ces diverses indications? Est-ce bien dans la monotonie claustrale des asiles fermés, que le malheureux aliéné peut trouver un dérivatif suffisant aux rêves de son imagination et aux illusions de ses sens? Est-ce bien dans la discipline et l'autorité de l'asile que l'aliéné en général peut chercher l'oubli de ses erreurs? Que la contrainte de ces établissements ait une influence favorable sur l'exaltation et la violence de certains insensés, c'est ce que nous serons les premiers à reconnaître; mais que peut un tel régime sur le mélancolique, sur le suicideur, sur l'homicideur, en tant bien entendu que remède à la maladie elle-même? Quel bien ce régime autoritaire peut-il avoir sur l'hallucination de l'halluciné et sur l'idée fixe du mono-délirant? Où en est arrivé Leuret avec l'intimidation comme moyen de traitement des idées délirantes? A les enraciner davantage encore où à les faire dissimuler.

Non; quelque bien organisé que soit un asile, et en raison même de cette bonne organisation, l'aliéné y vit solitaire, sans affection et sans désir autre que celui de sa liberté.

Le travail même, cet élément si précieux de traitement dans nos asiles, n'aboutit-il pas souvent à des résultats tout opposés à ceux que l'on était en droit d'en attendre? Nous parlons, bien entendu, du travail à l'intérieur, de celui que l'on exécute dans les ateliers de l'établissement, de ce travail dont la monotonie est le caractère principal. Quelle influence curative peuvent avoir, pour des malheureux qu'une idée domine complétement, ces heures entières passées dans les ateliers avec leurs compagnons d'infortune, heures tristes et monotones, où toute conversation est interdite, et où l'aliéné, complétement abandonné à lui-même, n'a d'autres dérivatifs aux préoccupations qui l'obsèdent, que le travail ennuyeux qu'il exécute? Certes, mieux vaut cette occupation que l'oisiveté complète, si favorable au développement des idées délirantes; mais en résulte-t-il que le travail de l'atelier doive être considéré comme le dernier pas à faire dans la voie de la moralisation de

l'aliéné? Évidemment non. Comme l'a fort bien écrit M. Brunet, « un des sentiments prédominants de l'aliéné, c'est le sentiment « d'égoïsme : l'insensé est sans cesse occupé de sa personne; il rap- « porte tout à lui; le monde entier se résume pour lui dans sa « personne et dans ses idées délirantes, sur lesquelles il tend sans « cesse à revenir. » Or, ce n'est pas le travail tel qu'il se pratique dans nos ateliers qui servira de dérivatif à cette concentration intellectuelle et morale. Bien au contraire. Ce travail sédentaire, où l'intelligence est complétement inactive, où l'activité musculaire est presque nulle, ce travail où la main seule fonctionne, est éminemment favorable aux rêveries de l'insensé; le silence dont il est entouré exalte encore ses facultés imaginatives, et l'uniformité du travail n'est nullement faite pour en faire dévier le cours. Aussi ce travail, en théorie, est-il généralement condamné. « Quand on ne peut occuper les malades aux travaux des champs, « il est bon qu'ils se livrent à des occupations qui se rapprochent « des travaux d'art, mais il est rare qu'on puisse leur permettre « de travailler assis. » Telles sont les paroles de Griesinger.

D'ailleurs, c'est ce que les aliénistes ont si bien compris ,que tous, indistinctement, ont reconnu la nécessité de modifier la nature du travail de l'asile; de cette nécessité est née la ferme-asile, avec son travail agricole et ses occupations en plein air. Certes, il y a là un progrès, et un progrès immense, au double point de vue de la liberté plus grande à accorder à l'aliéné, et de l'efficacité réelle du travail auquel on le soumet. Mais ce progrès est-il le dernier mot de la science? L'exploitation agricole, que l'on désigne souvent à tort par le mot de colonisation, et qui consiste dans l'exploitation d'une ferme annexée ou enclavée par les aliénés valides de l'asile, est-elle en état de répondre à toutes les indications du traitement de la folie? Il nous semble que si la forme de l'occupation présente quelques modifications, le fond reste à peu près le même : c'est toujours le travail en masse, exécuté par les aliénés sous l'autorité et la surveillance de gardiens; c'est le même mécanisme qu'à l'asile, sauf qu'il s'exécute à l'air libre; même entourage pour le malheureux insensé : d'un côté, gardiens, de l'autre, compagnons d'infortune. C'est toujours

le même principe : substitution de la volonté autoritaire d'autrui, à la volonté de l'insensé; seulement c'est le principe avec une application moins dure et plus paternelle. C'est d'ailleurs Falret lui-même qui nous le dit : « On doit même, écrit-il, s'élever avec « force contre la confusion établie fréquemment par certains au- « teurs entre ces deux modes de colonisation agricole (colonie et « ferme-asile), qui n'ont presque de commun que le nom, et qui « diffèrent du reste l'un de l'autre sous les rapports les plus im- « portants. Ainsi, par exemple, la vie de famille, qui est la vérita- « ble base de la colonie de Gheel, n'existe à aucun degré dans les « colonies annexées aux asiles d'aliénés, où les malades ne se trou- « vent guère en rapport qu'avec leurs compagnons d'infortune, ou « avec les infirmiers chargés de les garder (1). »

Certes le travail, tel que l'exige la ferme-asile, est éminemment plus favorable au moral de l'aliéné que l'occupation de l'atelier; à la distraction intellectuelle qu'il procure, vient s'unir l'exercice physique; mais ce travail présente dans la pratique des inconvénients et des difficultés sur lesquels nous reviendrons ultérieurement, et qui viennent défavorablement compenser les avantages qu'il présente.

Mais, de ce que le système de la ferme-asile soit un progrès sur le système de l'asile fermé, s'ensuit-il qu'il faille s'arrêter à cette étape, et considérer l'assistance des aliénés comme arrivée à l'apogée de son organisation et de son développement. Nous avons accepté avec enthousiasme une innovation, qui tendait à éloigner le traitement de la folie du système de la séquestration absolue que nous croyons funeste à l'aliéné; nous l'avons acceptée avec enthousiasme, précisément parce que nous avons vu là un acheminement vers un traitement plus rationnel, ou plutôt, moins irrationnel, celui du patronage familial. C'est là que se trouve l'avenir de l'assistance de l'aliéné, c'est vers ce but que doivent tendre tous les effors des aliénistes, parce que le patronage familial est le seul principe qui, aujourd'hui, puisse constituer la base du traitement des vésanies.

---

(1) Falret, Ann. méd. psych., 1865, t, I, p. 275.

La preuve ne nous semble pas bien difficile à donner : quelles sont, en effet, les principales exigences du traitement de la folie, au moins d'après les données que nous possédons aujourd'hui? C'est d'abord le traitement individuel.

« On ne peut s'empêcher de reconnaître, écrit Girard de « Cailleux, que le traitement individuel d'un aliéné ou d'un ma- « lade quelconque, mais surtout d'un aliéné, est bien supérieur « au traitement général usité dans les hôpitaux; il en est de même « pour l'éducation des enfants. Le contact des enfants entre eux, « l'entraînement produit sur la sensibilité par l'effervescence des « passions des autres, par le faible empire qu'ils exercent sur eux- « mêmes, sont incontestablement dangereux. Et nul doute qu'il « ne soit préférable de substituer à ces désirs violents, qui s'avivent « au commerce de natures semblables, une raison calme, une vo- « lonté toujours maîtresse d'elle-même, qui s'éclaire aux lumières « de la conscience, et se conforme aux sentiments du devoir. Con- « sidéré au point de vue du bon idéal, le traitement de l'aliéné, « comme celui du malade, comme l'éducation de l'enfant, gagne- « rait donc beaucoup à être particulier. C'est ce qui nous a fait dire « au sein de la commission nommée par le sénateur-préfet de la « Seine, pour étudier les réformes à introduire dans le service des « aliénés de ce département, qu'en principe, l'asile était d'autant « meilleur qu'il était plus petit, et que l'apogée du bien serait de « confier chaque malade à un médecin instruit, d'une moralité « éprouvée, d'un caractère élevé, qui, assisté de gens sous ses « ordres, dirigerait le traitement pharmaceutique, hygiénique et « moral, répondrait aux injures par la bienveillance, à l'excentri- « cité par la raison (1). »

Vient une seconde condition que nous ne saurions mieux décrire que par ces paroles de M. Brunet : « La folie, abstraction « faite de l'idiotie et de la démence, est ordinairement occasionnée « par la surexcitation des instincts personnels, et il en découle « cette conséquence, que la première indication, de beaucoup la

---

(1) Girard de Cailleux. An. méd. psych., 1862, p. 652

« plus importante à remplir, consiste à réprimer ces instincts et à « développer ceux de la sociabilité (1). »

C'est-à-dire qu'il faut, par tous les moyens possibles, arracher l'aliéné à ses méditations, produire chez lui une dérivation intellectuelle et morale, et empêcher à tout prix la concentration de ses pensées, qui ne sert qu'à activer son délire. Il est un autre élément, complétement négligé dans le traitement de la folie dans les asiles : c'est le développement des sentiments affectifs, si puissants cependant encore chez beaucoup d'aliénés; là, rien où le cœur de l'insensé puisse venir se reposer : des maîtres et des camarades d'infortune, et voilà tout.

Enfin, et ici nous soulevons une question bien importante, et trop négligée à notre avis : il ne nous semble pas que le meilleur mode de ramener dans la voie de la raison celui qui en a dévié, soit de lui offrir, comme exemple, les actes insensés et désordonnés de ses camarades; en d'autres termes, nous ne pensons pas que les rapports constants des aliénés entre eux soient toujours d'une favorable influence sur le moral du malade. Nous ne comprenons pas trop pourquoi l'on s'est plu à faire de cette influence un véritable élément de traitement, et sur quelles données l'on s'est basé pour prétendre que le spectacle de la folie d'autrui pouvait contribuer à faire reconnaître et guérir celle dont l'on était soi-même porteur. Il est un fait, c'est que l'aliéné sait parfaitement à quoi s'en tenir sur l'état mental de ses camarades; mais cette connaissance qu'il a de l'état maladif de la raison des autres, ne sert qu'à le persuader davantage de l'intégrité de la sienne : vous voyez bien que je ne suis pas fou, puisque je puis très-bien juger que mon camarade l'est : telle n'est-elle pas son éternelle réponse?

Nous savons fort bien qu'Esquirol et nos maîtres étaient et sont encore d'un avis opposé; mais quelque soit le mérite de ceux qui ont émis de pareilles opinions, nous ne saurions nous ranger de leur avis; la réunion des aliénés entre eux favorise évidemment l'imitation; il suffit que l'un d'eux s'agite, gesticule, crie, pour que de suite le bruit se propage dans le quartier, et que plusieurs au-

(1) Linas. In Ann. méd. psych., 1865, t. I, p. 125.

tres se livrent aux mêmes incohérences. L'influence favorable des actes et des paroles déraisonnables des insensés les uns sur les autres devient excessivement douteuse, surtout pour le convalescent, et cela est si vrai, que la plupart des aliénistes ont proposé de créer des quartiers spéciaux pour cette dernière catégorie de malades, en vue de leur éviter la pénible impression que doit avoir sur leur intelligence encore ébranlée la vue des excentricités de leurs compagnons. La meilleure preuve du peu de fondement de l'opinion d'Esquirol, c'est que l'auteur même qui la rapporte, Dagonet, a, quelques pages plus avant, émis une opinion toute opposée, et qui nous paraît, à tous égards, bien plus raisonnable. « On a dit souvent que les aliénés, écrit cet auteur, étaient de « grands enfants et qu'ils devaient être traités comme tels; cela « est vrai dans un grand nombre de cas. Autant que possible, l'on « doit mettre sous leurs yeux les exemples de personnes sensées; « on doit entretenir avec eux des conversations convenables et « toujours bienveillantes. S'ils étaient au contraire abandonnés à « eux-mêmes, entourés de personnes malveillantes ou déraisonna- « bles, ou encore si l'on s'aliénait leur respect et leur confiance, « par le mépris et de mauvais traitements, on n'aurait bientôt « plus de prise sur leur esprit. »

D'ailleurs, pourquoi attache-t-on tant d'importance à une bonne classification dans les asiles d'aliénés? C'est certainement pour que la partie raisonnable de la population (s'il est permis de s'expliquer ainsi) ne soit pas désagréablement frappée par les excentricités de la partie la plus malade.

Contrairement à nos maîtres, nous nous permettrons donc de penser que les exemples d'actes raisonnables et le commerce d'hommes sains d'esprit, sont, dans le traitement de la folie, des auxiliaires bien préférables à ceux que trouve l'aliéné dans l'entourage de l'asile.

Que résulte-t-il de ces considérations? C'est que l'asile n'offre à l'aliéné que des exemples de folie, quand il lui faudrait des exemples de raison; que l'asile n'offre à l'insensé qu'une vie monotone, dont de rares distractions viennent de temps en temps interrompre l'uniformité, tandis qu'il lui faudrait, en général, au

moins à une certaine époque de sa maladie, une vie active, accidentée, dont le cours présente assez de variations pour produire une salutaire déviation sur les idées qui sans cesse oppriment son intelligence; que l'asile laisse l'esprit de l'aliéné complétement inactif, et par conséquent tout-à-fait libre de suivre le cours des rêveries qui l'obsèdent, tandis qu'il lui faudrait un dérivatif puissant à opposer à cet entraînement de l'esprit par les pensées qui l'accaparent. Qu'enfin la vie de l'asile, c'est la négation de tout sentiment affectif, c'est la mort du cœur, tandis qu'il faudrait à l'insensé une vie toute de sentiment.

Qu'on lise la description que fait M. Brunet (1) de la vie que mène l'aliéné à l'asile, et on verra que nous ne sommes pas les seuls de notre opinion; comme nous, M. Brunet ne jette pas le cri de destruction des asiles; son mémoire n'est pas le *delenda Carthago* de ces institutions; au contraire, il reconnaît tout le bien qu'ils ont fait et celui qu'ils sont destinés à remplir encore dans certaines conditions de la folie. Mais la science a progressé, d'autres exigences se sont fait sentir; il ne faut pas que l'assistance reste stationnaire.

Dans l'étude que nous venons de faire du système de l'asile fermé, nous n'avons guère examiné ce dernier qu'au point de vue théorique, et si le principe qui lui sert de base ne nous a guère satisfait, la pratique est encore bien plus loin de nous satisfaire. C'est qu'en effet, si dans la plupart des établissements d'aliénés, pour indigents bien entendu, le travail et la distraction sont inscrits au programme des occupations journalières, ces prescriptions sont loin d'être et même de pouvoir être exécutées d'une manière convenable dans les divers asiles.

Nous ne reviendrons plus ici sur l'asile fermé; la mémorable discussion qui a eu lieu à la Société médico-psychologique sur le meilleur mode d'assistance des aliénés, n'a plus laissé sur ce point le moindre doute : c'est que le système de réclusion complète a fait son temps; les partisans exclusifs de ce régime deviennent de

---

(1) Linas. Rapport sur le mémoire de M. Brunet, in An. méd. psych., an. 1865, page 125.

plus en plus rares, et il est évident que si dans une organisation pareille, quelques malades peuvent trouver dans le travail de l'atelier une distraction suffisante à leurs préoccupations intérieures, la majeure partie doit rester oisive pendant la presque totalité de la journée.

En revanche, le système de la ferme-asile ou exploitation agricole a réuni presque tous les suffrages; c'est la ferme annexée ou enclavée, avec son travail en plein air, qui est devenue aujourd'hui l'idéal en fait d'assistance et de traitement. Sans revenir sur l'appréciation que nous avons antérieurement émise concernant le principe de ce système, l'on nous permettra d'en éclaircir ici en quelques mots la pratique. Quelle que soit l'efficacité curative du travail agricole, la chose essentielle c'est de pouvoir en assurer l'exécution pour tous ceux qui en ont besoin, car c'est de cette bonne exécution que dépendront tous les résultats.

Eh bien ! nous sommes, sous ce rapport, parfaitement de l'avis de Parchappe, dont personne ne contestera la valeur scientifique. « On se fait illusion sur la possibilité de renoncer dans » les exploitations agricoles (fermes-asiles), à l'ensemble des con- » ditions de création de quartiers distincts et de réglementations, » qui assurent dans nos asiles le maintien de l'ordre et l'efficacité » du traitement moral et médical. On semble avoir oublié les » femmes aliénées, dans la conception des institutions coloniales, » et s'être imaginé qu'il suffisait de placer des aliénés dans une » institution appelée colonie, pour en faire des colons. Ces illusions » portent encore sur le nombre des travailleurs, sur la valeur du » travail et sur les produits de son application à l'exploitation » des grandes cultures... Et, en ce qui concerne l'application » spéciale du travail aux colonies, l'exagération extrême du nom- » bre des aliénés qui peuvent utilement y participer, est démon- » trée par le chiffre que fournissent, pour le nombre des travail- » leurs et des journées de travail applicables à la culture, ceux de » nos asiles où l'exploitation culturale est en rapport d'impor- » tance avec la population. La statistique rapportée par Parchappe » ne démontre que trop le fondement de ces opinions :

	NOMBRE D'ALIÉNÉS.	HECTARES EXPLOITÉS.	TRAVAILLEURS AGRIC.
Surrey	402	35	30
Retraite d'Yorck. . .	112	9	17
Hanwell.	972	22	54
Armentières.	741	22	41
Quatre Mares	625	20	46
Colney Haleh	520	33	76
Napoléon-Vendée . .	307	20	63
Clermont	1200	400	260
	4879	567	587

Voilà un résultat pratique certes peu favorable au système de la colonisation. Sur 4879 pensionnaires pris dans divers établissements, 587 seulement sont employés à l'exploitation culturale, ce qui fait à peu près 11 pour cent. Et l'on ne pourra pourtant pas prétexter du défaut de terrain pour occuper ces malades, car chaque aliéné a pour ainsi dire 1/8 d'hectare à sa disposition. Mais en réalité, il n'y a que 587 malades qui exploitent 561 hectares, ce qui fait 1 individu par hectare, et si même l'on examine chaque établissement en particulier, nulle part l'on ne trouvera plus de 3 aliénés occupés par hectare de terre, tandis que M. Lunier fixe quelque part à 10 le nombre de malades nécessaires pour exploiter une telle étendue de terrain. Tout cela prouve à l'évidence, comme le dit fort bien Parchappe, qu'il ne suffit pas de placer un aliéné dans une ferme pour en faire un cultivateur; qu'il faut pour ce métier, comme pour les autres, des aptitudes spéciales, surtout quand l'un des buts principaux de l'exploitation est le bénifice pécuniaire qu'il peut produire.

La question des fermes agricoles est une question fort compliquée, et dans laquelle bien des éléments doivent être pris en considération. Si l'on se place au point de vue économique, et que l'on désire faire de cette annexe une source de revenu pour l'asile, il est évident que l'on ne pourra y employer que des gens de métier, et alors que devient le but curatif de l'institution?

Quels services une pareille exploitation peut-elle rendre dans un asile dont la plupart des pensionnaires sont citadins, ayant chacun sa profession et peu habitués, par conséquent, aux travaux fatigants de la campagne? Changez au contraire le rôle de l'institution; placez son but curatif en première ligne, et vous rendrez la ferme, comme telle, impossible, parce que d'abord vous ne pourrez pas vous y livrer à la culture, qui exige certaines connaissances, et ensuite parce que le travail y nécessitera un chiffre tel de surveillants, que l'économie de l'institution sera complétement détruite.

Que, dans une circonscription presque exclusivement agricole, dans un asile où le contingent des aliénés est presque entièrement fourni par des gens de la campagne, ce système, tant préconisé aujourd'hui, puisse offrir quelques chances de réussite, tout en répondant au double but que l'on se propose, économie et efficacité, nous voulons bien l'admettre; mais où trouver de pareilles conditions? Ne sont-ce pas les villes qui envoient aux asiles leur principal contingent? D'ailleurs, abstraction faite de ces différentes considérations, le travail agricole ne présente-t-il pas le désagréable inconvénient d'offrir des intermittences forcées, qui doivent être des plus préjudiciables aux malades qui y sont occupés? C'est là un calcul qui, en général, a été négligé dans la plupart des asiles, et sur lequel Parchappe n'a pas manqué d'appeler l'attention. Ce n'est pas au chiffre des travailleurs qu'il faut juger de l'importance du travail exécuté, mais bien au nombre des journées de présence au travail, ce qui change complétement les résultats, surtout au point de vue des occupations agricoles, où, pendant certaines périodes, les aliénés sont souvent surchargés de besogne et où, à d'autres époques, ils doivent presque tous rester dans une inactivité complète. D'ailleurs, comme nous pensons l'avoir prouvé autre part, pour que la ferme-asile puisse répondre à son véritable but, celui de donner de l'occupation à tous les malades qui sont susceptibles de travail, il lui faudrait des étendues de terrain telles que jamais l'asile ne pourrait en acquérir, au moins dans les conditions où l'on construit actuellement ces établissements; non seulement les ressources seraient insuffisantes,

mais encore il y aurait toujours impossibilité matérielle de trouver, à proximité de nos grandes villes, assez de terrain pour remplir ce but. Et ici nous sommes heureux de pouvoir citer à l'appui de notre opinion les paroles d'un des plus chaleureux partisans des asiles modernes, le docteur Dumesnil : « On bâtira encore des « établissements fermés, c'est notre conviction; on en bâtira en- « core un grand nombre, soit en France, soit à l'étranger; mais « on comprendra peut-être enfin qu'il faut indispensablement « comme annexe beaucoup de terrain, beaucoup plus même que « n'en demandaient les personnes qui pressentaient que cette « condition dominerait toutes les autres, et que la population « dépasserait toujours les plus larges prévisions. Les asiles con- « struits dans le voisinage des grands centres sont donc, à notre « avis, destinés à disparaître, une extension rurale convenable leur « étant interdite, soit par le voisinage des constructions, soit par « la cherté excessive du sol. D'autres motifs, qui ne trouveraient « pas parfaitement leur place ici, militent également en faveur de « l'éloignement de ces grosses maisons du mouvement des grosses « cités (1). »

Ni la théorie ni la pratique, dans le système de l'asile fermé et de la ferme-asile, ne répondent donc aux exigences du traitement de la folie. L'avenir de l'assistance des aliénés n'est pas là; l'avenir est dans le système familial, non pas dans ce système familial exclusif, qui en tout et pour tous veut remplacer l'asile par la famille, mais bien dans ce système familial mixte qui, prenant pour base cette vie de famille, accepte comme accessoires tous les éléments du traitement actuel, y compris la cellule, les bains et les douches.

C'est assez dire que nous voulons l'asile au milieu de la colonie, et que l'on ne sacrifie pas l'asile à la colonie; mais aussi il faut que l'asile ne devienne un lieu de séjour définitif que pour un fort petit nombre d'aliénés, qu'il devienne un séjour tout-à-fait temporaire pour la majeure partie des malades, et que les aliénés notoirement inoffensifs puissent seuls s'en passer complétement.

---

(1) Dumesnil. Établissements d'aliénés. An. méd. psych., 1862, p. 467.

Nous prévoyons parfaitement l'objection que l'on va nous faire; c'est celle que firent la plupart des visiteurs de Gheel à l'infirmerie que l'on y a construite; l'asile central finira par absorber la colonie. « L'infirmerie, dit Falret, n'est destinée qu'à cinquante ma-« lades, mais elle pourrait parfaitement en contenir une centaine, « et il est certain que lorsqu'elle sera ouverte, malgré les prévi-« sions des médecins et des administrateurs, et malgré les condi-« tions expresses qui ont présidé à sa fondation, elle ne tardera « pas à renfermer ce nombre de malades. » Billod est tout aussi affirmatif. « Cet asile au petit pied est destiné à recevoir une « catégorie d'aliénés, dont le nombre ira probablement toujours « en croissant par la force des choses. » Ces prédictions étaient faites en 1862, et aujourd'hui en 1869, la population de l'infirmerie de Gheel est, à certains jours, de vingt-cinq à trente malades. Voilà comment se sont réalisées les prévisions des adversaires de Gheel.

L'efficacité du système familial repose exclusivement sur l'influence favorable de la vie de famille sur le moral de l'aliéné; comment donner une meilleure description de cet ensemble vivifiant que de rapporter ici le tableau qu'en fait Moreau, de Tours : « Autant l'air ambiant, je parle au moral comme au physique, « est peu favorable dans nos grands asiles où se trouvent agglo-« mérés par centaines des aliénés de toute sorte, autant cet air « est pur et vivifiant au milieu d'un grand village, au sein d'une « famille dont le malade partage les travaux et la vie tout entière, « où il retrouve en quelque sorte les parents, les amis qu'il a « perdus, lesquels de mille manières exercent sur lui une salutaire « pression, s'efforcent d'adoucir ses chagrins imaginaires, d'atté-« nuer ses préventions maladives, tout au moins quand tout espoir « de guérison est perdu, de lui procurer un bonheur relatif. Ces « soins incessants, ces attentions, ces conseils, en un mot tout ce « qui constitue ce que M. Bulckens dénomme si justement le « patronage familial, comment espérer le trouver dans nos grands « asiles si bien organisés qu'on les suppose (1)? »

(1) Moreau. In Annales méd. psych., 1862, p. 661.

Tel est le principe du système belge. Agir sur le moral de l'aliéné par ce grand dérivatif qui s'appelle la vie de famille, traiter le malheureux insensé comme un homme raisonnable, l'admettre au sein de la famille, l'assimiler à l'un de ses membres, essayer de lui faire oublier ses préoccupations imaginaires en occupant son esprit au sein de son nouveau ménage, enfin essayer de réveiller chez lui les sentiments affectifs par l'exemple des affections de famille qu'il a constamment sous les yeux, voilà le système familial. Ce principe est-il le véritable? Nous n'oserions l'affirmer, et toute assertion à ce sujet serait aujourd'hui encore prématurée; mais ce qui est certain, c'est que dans l'état de nos connaissances actuelles en psychiâtrie, il est le seul qui réponde convenablement aux principales manifestations de la folie.

L'aliéné est dominé par un ordre d'idées qui lui créent une vie à lui, en dehors de la vie ordinaire, idées qui le dominent impérieusement et auxquelles il ne peut pas plus se soustraire que l'individu dont la rétine est enflammée ne peut se soustraire aux images lumineuses subjectives qui l'obsèdent. Aussi, n'est-ce ni la raison, ni la force, ni l'intimidation qui sauraient faire revenir l'aliéné à des idées et à des sentiments plus conformes à la réalité. « Quant à affaiblir les sentiments et les idées morbides des aliénés, « l'expérience a démontré qu'on arrive rarement à un résultat « favorable en les combattant directement; la perversion des sen- « timents affectifs que l'on observe chez eux, doit être regardée « comme le résultat de la maladie; elle ne cède pas aux reproches « ni aux remontrances, encore moins aux idées de moralisation « et aux procédés que l'on oppose aux mauvais penchants que l'on « observe chez les individus sains. » Telles sont les paroles de Griesinger, qui ajoute : « Il nous paraît absurde de vouloir, par « de semblables moyens (méthode de traiter les idées délirantes « en les heurtant de front), supprimer les hallucinations et guérir « la folie. »

Le seul but vers lequel doive tendre le traitement moral de l'aliéné, dans l'ignorance où nous sommes encore de la véritable nature de la folie, est celui que conseille Griesinger, et celui auquel on a généralement recours : c'est de toucher le moins possible au

délire des aliénés, de le laisser s'affaiblir, en ne lui fournissant aucun aliment et en appelant l'esprit du malade sur d'autres idées qui ne concordent pas avec son délire. Cette diversion psychique, l'un des principaux éléments dn traitement moral, mais qui convient comme méthode curative dans les cas chroniques bien plus que dans les cas aigus, s'obtient par des moyens très-divers, qui s'appliquent d'autant mieux aux malades et qui rencontrent de leur part une résistance d'autant moindre, que ceux-ci aperçoivent moins que tout cela est fait pour les guérir.

Or est-il un système qui s'applique mieux à ces exigences que le système familial? Est-il un système qui réponde mieux à toutes les conditions de traitement que nous avons précédemment indiquées? Nous ne le pensons pas. L'attestation des adversaires mêmes de la colonisation nous suffira pour le prouver.

Médicalement parlant, la nécessité de l'isolement n'y est-elle pas strictement observée? A cela Falret nous répond : « Sans « doute on peut soutenir, comme l'ont fait les défenseurs de « Gheel, qu'au point de vue thérapeutique, le placement des alié- « nés dans une famille étrangère réunit tous les avantages signa- « lés par les auteurs en faveur de l'isolement : séparation des « choses et des personnes qui ont contribué à la production de la « maladie, ou qui continuent à l'alimenter où à l'entretenir; « translation dans un milieu tout différent et dans un nouvel en- « tourage, sans présenter toutefois les inconvénients que les par- « tisans de Gheel attribuent à la séquestration dans les asiles « fermés (1). »

M. Moreau, de son côté, est tout aussi explicite : « Mais l'iso- « lement est-il donc impossible, ne saurait-il se comprendre sans « une agrégation d'habitations, séparées, il est vrai, plus ou moins « complétement les unes des autres, mais toutes entourées d'un « mur commun? Faut-il donc absolument enfermer les aliénés « pour les isoler? Ces deux mots sont loin d'être synonymes dans « leur sens grammatical; ils le sont encore moins dans l'accepta- « tion scientifique. Isoler un aliéné, c'est briser complétement les

---

(1) Falret. Annal. méd psych., année 1862.

« habitudes au milieu desquelles sa folie a pris naissance; c'est « l'éloigner des localités, des choses, des personnes qui ne sont « pas tout-à-fait étrangères au trouble de son intelligence; c'est « rompre violemment l'association ordinaire de ses idées, leur « imprimer une direction inaccoutumée; c'est changer la tendance « vicieuse de ses affections, c'est, en un mot, lui créer une existence « morale toute nouvelle. Ce sont là les conditions de l'isolement; « il ne saurait y en avoir d'autres. A Gheel, toute ces conditions « sont fidèlement remplies. Les lieux qu'habite le malade, les indi- « vidus avec lesquels il a des rapports journaliers, les distrac- « tions, tout est nouveau pour lui. Il n'est point séparé de toute « société et il ne peut manquer de trouver dans celle dont il est « devenu membre, des impressions capables de faire la plus heu- « reuse diversion à ses idées délirantes. »

Où, mieux que dans le système familial, trouver ce traitement particulier, individuel, si favorable dans l'aliénation mentale, auquel aujourd'hui la fortune seule donne droit? Où trouver mieux réunies qu'à l'asile familial toutes les conditions exigées pour la cure de la folie, cette maladie aux manifestations si variées que chaque jour exige souvent une médication différente?

Nous n'ignorons pas que telle n'est pas l'appréciation générale. Écoutons Falret : « L'inconvénient le plus sérieux de Gheel, ce- « lui qui, à nos yeux, domine tous les autres, et compense singu- « gulièrement ses avantages, c'est que le placement des aliénés au « milieu des familles de paysans, dispersées sur une aussi grande « surface de terrain, est par lui-même la négative de toute thé- « rapeutique active et individuelle, soit physique, soit morale. » Et ce n'est pas là une opinion isolée, c'est celle de bien des partisans du système des colonies. Heureusement que cet inconvénient, comme l'a fort bien démontré Moreau, de Tours, est loin d'être sans remède, surtout si l'on songe au chiffre excessif des aliénés chroniques, pour ne pas dire incurables, comparé à celui des aliénés curables.

D'ailleurs, avec l'asile central, quoi de plus facile que le traitement médical? Outre que tous les aliénés, dont l'agitation est trop forte pour permettre de les soumettre au régime de la famille, ou ceux dont les instincts nuisibles, comme l'homicideur,

le suicideur, le sitophobe, rendent le traitement indispensable à l'asile, pourront y recevoir les soins appropriés à leur état, pourquoi ne pas placer l'infirmerie dans un groupe d'habitations un peu à l'écart de l'agglomération principale, et qui serait destiné à recevoir tous ceux auxquels un traitement actif serait nécessaire? Quoi d'impossible alors à ce que le médecin les visitât tous les jours? Quoi d'impossible alors à ce qu'il les soumît, à l'asile central où un surveillant spécial serait chargé de les conduire, à l'emploi de bains, douches ou autres médications réclamées par l'état de leur folie? Quoi d'impossible même à ce qu'un surveillant soit chargé d'administrer à domicile les prescriptions pharmaceutiques, comme le fait le pharmacien dans les asiles? Ce sont là des détails d'organisation intérieure d'une exécution excessivement facile, et qui ne méritent pas même une sérieuse discussion. Là n'est pas le point capital, car ce n'est pas le traitement physique qui constitue la base de notre médication dans la folie : cette médication n'est ordinairement que temporaire et s'adresse plus spécialement aux aliénés chez lesquels des désordres de la motilité s'ajoutent aux désordres de l'intelligence. Dans la durée totale du traitement de la folie, qui excède rarement une année, la médication physique, bains, douches, etc., et le traitement pharmaceutique occupent ordinairement une bien faible place et prennent bien peu de temps.

Qu'il ait ou n'ait pas produit ce résultat, quelles ressources laisse-t-il au médecin? A l'asile, c'est le régime, à la colonie, la vie en famille. Cette dernière a d'abord l'inestimable avantage de procurer du travail à tout aliéné qui n'oppose pas à ce mode de traitement une résistance invincible.

Il n'est individu, si minimes que soient ses capacités, qui n'y trouve moyen de s'occuper, et la besogne dans l'intérieur d'un ménage est applicable même aux idiots. Le travail vient pour ainsi dire s'offrir à l'insensé; mêlé à la famille, devant partager ses occupations comme ses loisirs, il est naturellement poussé à s'occuper de toutes les charges du ménage; et d'ailleurs, comme le dit fort bien M. Parigot, le nourricier, sa femme et ses enfants sauront l'entraîner au travail, bien mieux que ne peut le faire le surveillant chargé de l'exécution d'une consigne antipathique.

Les exhortations, et par-dessus tout l'exemple du nourricier,

sont pour l'aliéné un stimulant des plus vifs, pour l'engager à accepter une occupation, dont son moral doit ressentir les plus heureux effets. Toutes les conditions sont réunies pour lui rendre le travail attrayant : la variété des occupations, le travail en plein air et le salaire dont lui-même peut ordinairement fixer le prix; quels que soient, sous ce rapport, ses goûts, il peut toujours les satisfaire; qu'aujourd'hui il veuille se livrer aux occupations de son métier, que demain il préfère la besogne des champs, qu'un autre jour enfin il lui prenne le goût des promenades, ses désirs n'ont d'autres limites que sa volonté.

Un autre avantage du système de la colonisation, qui donne à chaque aliéné toute une famille pour surveillant, c'est de répondre à cette indication thérapeutique de calmer l'agitation de la folie par le travail manuel, c'est-à-dire de concentrer dans une application utile tout ce surcroît de force dépensée en pure perte par le fou agité. « La raison en est bien simple, dit Moreau : c'est « que là seulement le travail est praticable, en tant du moins que « l'on a affaire à des malades encore dans la période d'acuité, « curables, par conséquent, du moins pour la plupart. Pourquoi? « C'est que pour chacun des malades à qui le travail est prescrit, « il faut un guide, un surveillant, mieux que cela, un compagnon, « qui, tout en veillant sur lui, exécute les mêmes travaux; cela « est nécessaire, surtout quand il s'agit de travaux agricoles. « Comment cela serait-il applicable dans des réunions de 400 à « 600 individus? Durant le séjour que nous avons fait à la ferme « Sainte-Anne, à une époque où les travaux y étaient en pleine « activité; pendant les vingt autres années que nous avons passées « à Bicêtre, nous avons pu nous édifier suffisamment à ce sujet. « Voici ce que nous avons observé : en général, tout individu « dont la maladie est de date récente, qui présente par conséquent « certaines chances de guérison, répugne au travail; il faut pour « ainsi dire le prendre par la main, le stimuler, le contraindre, « s'efforcer de vaincre son inertie ou sa volonté par tous les « moyens possibles (1). »

(1) Moreau, de Tours. Ann. méd. psych., 1862.

Si l'asile familial est seul en état d'offrir à tout insensé, quel que soit son état et à quelque période de sa vie qu'il soit arrivé, cet excitant de la vie intellectuelle et physique, qui s'appelle travail, c'est encore à la colonie agricole seule que l'on peut trouver ce travail véritablement approprié au but qu'il est destiné à remplir. Après l'examen que nous avons fait du travail à l'asile fermé, est-il encore nécessaire de nous étendre plus au long sur les immenses avantages qu'il présente tel qu'il se pratique à la colonie?

C'est le travail bienfaisant, réparateur, si nous pouvons nous exprimer ainsi, parce qu'en même temps qu'il occupe le corps, il distrait l'esprit; le malade a de moins en moins le loisir de se livrer à ses rêveries, parce que des occupations, à chaque instant variées, viennent exiger toute son attention. Ce travail, auquel il se livre avec plaisir, qu'il exécute tout en causant, est le véritable dérivatif qu'il faut à ses préoccupations intérieures, parce que ce travail a un attrait qui sert de contrepoids au délire du malade.

Est-il encore besoin de parler des distractions que la colonie offre à ses nombreux pensionnaires? Elles ne sont peut-être pas aussi luxueuses que celles de l'asile, mais quelle différence! Combien l'à-propos en rend la jouissance plus grande! Voyez à l'asile ces jeux de toutes sortes, presque complétement délaissés, parce que l'aliéné les a sans cesse à sa disposition et que, d'ailleurs, ils ne sont pas en général de son goût! Car, remarquez bien que c'est ordinairement pour l'homme du peuple que nous parlons. Et à la colonie, n'est-il pas dans son élément? Ce sont les visites aux parents du nourricier, la participation aux fêtes de famille, la partie de carte le dimanche soir en famille, la promenade aux kermesses des alentours, à la foire, aux processions, aux jeux des hameaux voisins.

Quel stimulant pour certains aliénés, et en même temps quel moyen d'action que l'espoir de pouvoir faire sa partie de cartes à l'estaminet, d'y lire le journal, d'y jouer au domino, au billard, aux quilles, etc., etc., toutes distractions qui ont fait le bonheur de ses jeunes années! Quel attrait le travail de la journée ou de la semaine ne doit-il pas présenter pour le malade, quand il y voit comme but de pareilles jouissances? Si jamais le travail et la

distraction doivent avoir une favorable influence sur le moral de l'aliéné, c'est certes dans de telles conditions que cette influence doit se faire sentir.

Mais le système familial présente encore d'autres titres à la supériorité que nous revendiquons pour lui, et ceux-ci sont d'autant plus importants qu'ils n'ont pas même leurs équivalents dans le système opposé; nous voulons parler de l'influence des sentiments affectifs et de l'intervention de la femme dans le traitement de la folie. Ce sont là deux éléments que l'on a malheureusement trop négligés et dont l'influence sur l'aliéné peut pourtant être décisive.

Brierre de Boismont est un des seuls qui, croyons-nous, aient insisté sur ce dernier point : « Il faut rendre cette justice à qui de « droit, dit-il, en parlant de la vie de famille, c'est la femme qui « a la meilleure part dans ce résultat. Le caractère de l'homme, « comme nous l'avons déjà fait observer, ne peut se plier à cette « sorte d'esclavage. L'épreuve est en effet des plus pénibles, « puisqu'il faut entendre continuellement les mêmes plaintes, les « mêmes douleurs, les mêmes demandes; le caractère de la femme « se prête mieux à ces contrariétés incessantes. »

Et ce n'est pas seulement parce que la femme accepte et accomplit mieux cette tâche, mais parce qu'elle parvient encore beaucoup mieux à conduire et à dominer l'aliéné que ne saurait le faire l'homme, que son intervention devient si précieuse. Tout incohérent qu'il peut être, le fou conserve encore dans le fond de son cœur bien des sentiments généreux, et si le respect que tout homme porte à la femme peut être momentanément étouffé chez lui, ce sentiment ne tarde pas à reparaître et donne alors à celle-ci sur l'homme une supériorité, dont le régime familial doit retirer tous les heureux avantages. A quelque classe qu'elle appartienne, la femme a, dans ses manières, quelque chose d'insinuant; son regard et son langage ont une douceur qui doit avoir sur l'aliéné un effet tout particulier. D'ailleurs, tout en elle respire la bonté, la douceur, l'amitié, et le malheureux que la misère, les chagrins ou les déceptions ont conduit au bord de l'abîme, doit se sentir attiré vers un cœur qui sait comprendre les douleurs et qui a surtout appris à y compâtir.

Aussi cette vie, au milieu d'un ménage uni par l'affection, est-elle éminemment utile au réveil des sentiments affectifs qui, chez l'aliéné, ont subi de si rudes atteintes et dont la réapparition est déjà un commencement de guérison. Cet exemple de l'union et de la joie du foyer domestique doit être un puissant stimulant pour rappeler au malade et lui faire regretter les jours heureux où, lui aussi, au milieu d'une famille bien aimée et d'enfants chéris, goûtait les jouissances de la vie domestique. L'attachement que le pauvre fou doit ressentir pour sa nouvelle famille adoptive, constitue le meilleur dérivatif à ses chagrins imaginaires, et le réveil des sentiments affectifs vers lequel tout autour de lui le porte, est une des plus heureuses influences de la vie de famille. Autant celle-ci est difficile à analyser dans son action thérapeutique, autant ses effets favorables sont faciles à résumer, quand on la considère dans son ensemble.

Nous ne pouvons résister à la tentation de rapporter ici l'appréciation qu'un des aliénistes les plus distingués de la France, Brierre de Boismont, a faite de ce système familial, si malmené par certains de ses confrères. Partisan des asiles, il étudiait la vie de famille dans son application aux asiles; le jugement de cet aliéniste n'en sera donc que plus concluant : « Les avantages de la « vie de famille, écrit-il, surtout pour les monomanes tristes, sont « trop évidents pour que nous y insistions plus longtemps; on « nous amène des malades indociles, mécontents de tout, agités, « se croyant entourés d'ennemis, ne voulant rien faire de ce « qu'on leur demande, déraisonnables dans leurs actes, se plai- « gnant sans cesse, difficiles, souvent même insupportables. A « peine quelques jours se sont-ils passés depuis leur entrée, que « cette existence en commun assouplit leur caractère, et bientôt « ils se mettent à l'unisson de leurs commensaux. Comparez le « spectacle que vous avez sous les yeux avec celui des divisions où « les sexes sont séparés, où surtout les sections sont multiples, je « ne crains pas de dire où les aliénés sont parqués, et il est im- « possible que l'observation la plus superficille ne vous fasse pas « saisir tout de suite la différence des deux méthodes; la déduc- « tion est toute matérielle. Voulez-vous rendre à la société des

« malades que la nécessité a contraint d'isoler, montrez-leur les « bons côtés de cette société, en remplissant près d'eux les fonc- « tions de consolateur, d'ami; en un mot, de médecin de l'âme « et du corps.

« Le traitement de la vie de famille, que nous mettions en « pratique bien des années avant les récriminations si étranges « dirigées contre Pinel et Esquirol, ces maîtres vénérés que toutes « les nations nous envient, s'explique et se commente par les « exemples. Nous avons déjà cité quelques observations, nous « allons en rapporter d'autres, dont une, détaillée à dessein, fera « mieux apprécier les résultats de ce puissant auxiliaire de la cure « des maladies mentales. Si le raisonnement direct, l'émotion sen- « timentale émeuvent rarement les aliénés, le spectacle varié qu'ils « ont sous les yeux, avec tous ses imprévus, a une action mysté- « rieuse qui, à la longue et quelquefois même assez rapidement, « ébranle l'échafaudage de leur conception délirante; c'est ce que « prouvent nos observations. La méthode que nous venons d'ex- « poser et dont une longue expérience nous garantit les avantages, « n'est pas plus une panacée que l'emploi des bains prolongés et « des irrigations continues dans la cure des manies aiguës; mais « nous considérons cette réunion de malades sous une direction « intelligente comme bien supérieure au classement des aliénés par « quartiers. Loin de notre pensée de nous approprier exclusive- « ment l'idée de la vie de famille; Gheel et beaucoup d'autres « établissements nous opposeraient leur règle de conduite... Tout « ce qui se rapproche de la vie ordinaire dans le régime des mala- « dies mentales est préférable aux systèmes en apparence les mieux « combinés; nous avons acquis la preuve que plus les aliénés vivent « en société, moins ils se sentent malheureux. »

Et à quelles conclusions arrive Brierre de Boismont? Les voici :

« 1° La vie de famille adoucit ce qu'a de pénible l'isolement « dans le cas où il est jugé nécessaire;

« 2° Ce puissant auxiliaire du traitement général n'est pas seu- « lement favorable à la cure des maladies mentales; il retarde « souvent encore pendant des années, la marche vers l'état « chronique;

« 3° L'action incessante de la vie de famille mine sourdement « les conceptions délirantes et détermine chez les malades des « manifestations soudaines qui en attestent l'influence (1). »

Et il est bon de faire remarquer que ce sont là les résultats d'expériences pratiques. Mais, nous objectera-t-on, la vie de famille ainsi comprise exige de la part de ceux qui s'y dévouent, des qualités supérieures qui n'existent que chez certaines personnes d'élite. Nous laisserons encore notre auteur répondre à cette objection : « Pour appliquer cette partie du traitement moral, dit-il, « il n'est pas besoin de qualités supérieures : un cœur droit, bon, « religieux, y réussira très-bien; l'homme de génie obtiendra par « des règles exceptionnelles quelques guérisons éclatantes; la « personne bienveillante qui considérera les aliénés comme des « enfants qui lui sont confiés et sera sans cesse au milieu d'eux, « aura des guérisons moins brillantes, mais plus persistantes. »

Telles sont les seules exigences de ce système, dont on a partout objecté les difficultés insurmontables. D'ailleurs, il en est de ces difficultés comme des objections qu'a soulevées le système familial. Toutes tombent devant une saine appréciation des faits, et nous ne saurions trop répéter avec Brierre de Boismont ces consolantes paroles : « En vain parlera-t-on de chambres trop étroites, du « manque d'animalisation de la nourriture, de la confusion des « sexes, de la réunion de trois à quatre malades dans la même « maison, de la pauvreté de quelques nourriciers, des mauvais « traitements, des chaînes, de la nullité de la cure médicale, de « certains excès, de l'espèce de mutualité qui existe entre tous les « habitants et cache parfois la vérité; tous ces abus, qui sont « d'ailleurs très-restreints, peuvent disparaître avec une bonne « administration, des pensions suffisantes, un personnel médical « nombreux et bien rémunéré, une infirmerie convenablement « organisée et les améliorations qu'exige la direction des aliénés; « toutes choses que l'autorité qui vante beaucoup Gheel pourra « faire lorsqu'elle le voudra, quoique nous reconnaissions la diffi-

(1) Brierre de Boismont. De l'utilité de la vie de famille dans le traitement de l'aliénation mentale. An. méd. psych., 1866.

« culté, pour ne pas dire l'impossibilité, du traitement médical « individuel sur un aussi vaste périmètre (1). »

Et cette dernière objection même n'est-elle pas déjà tombée devant le moyen indiqué par Moreau de Tours, et dont nous avons précédemment indiqué toute la simplicité? Que dire maintenant des autres objections? Les adversaires du système ont-ils bien réfléchi en mettant en avant l'infériorité des conditions hygiéniques où se trouvent les aliénés à la colonie? Quand on se rappelle tous les inconvénients qui, au point de vue de l'hygiène, s'attachent à toute agglomération d'individus dans un espace déterminé, même quand cet espace répond à toutes les conditions de ventilation et d'aération indispensables; quand on se rappelle que dans aucun d'eux les règles de la saine hygiène ne sont observées et qu'ainsi aux conditions déjà défavorables de la simple agglomération viennent encore s'ajouter les conditions bien plus désastreuses de l'encombrement, alors on se demande si ces objections contre le système des colonies ne sont pas plutôt dictées par des idées préconçues que par la saine appréciation des faits. Qu'importe que la chambre de l'aliéné ne cube que 20 m. c., si l'aliéné ne l'occupe qu'aux heures de la nuit et si l'aération naturelle d'une localité salubre vient suppléer à la quantité réglementaire? Pourquoi mettre en avant le bien-être moral et matériel des malades, dont la condition ordinaire est la médiocrité et même la misère, qui sont indifférents au luxe et aux richesses de l'architecture? Leur bonheur à eux, c'est la liberté, et ils ne troqueraient pas leur misérable existence contre la vie somptueuse des cours, si cette vie devait leur coûter ce bien chéri qu'on appelle liberté. D'ailleurs, le sentiment de l'homme sain d'esprit suffit à préjuger celui de l'homme dont la raison s'est égarée. Eh bien! que l'on place tous les zélés admirateurs de nos asiles fermés entre le régime de ces beaux palais qu'ils ont contribué à élever, avec leur bien-être matériel et leur confort devant lequel ils s'extasient; placez-les entre ce régime et celui de la liberté de l'asile familial avec sa médiocrité, et nous verrons s'ils hésiteront

(1) Brierre de Boismont. Ann. méd. psych., 1862, p. 501.

un seul instant dans leur choix. Nous dirons plus à ces hommes dont nous admirons la conviction : enfermez-vous vingt-quatre heures seulement dans votre maison, quelque somptueuse qu'elle soit, pendant une belle journée de printemps, quand les rayons du soleil commencent à faire revivre la nature, et vous pourrez juger du système auquel vous condamnez des malheureux pour lesquels le grand air et la liberté sont encore une nécessité bien plus impérieuse, que pour vous autres habitants des villes qui êtes habitués à l'étiolement.

D'ailleurs, que ce système, tel qu'il se trouve pratiqué aujourd'hui dans l'unique colonie que possède le monde, présente encore de nombreux inconvénients et de grandes lacunes, c'est ce que nous avouerons volontiers; mais que l'on n'oublie pas que le système est perfectible, et que ce que Gheel ne possède pas, une nouvelle colonie peut parfaitement l'acquérir pr une organisation convenable et une administration intelligente.

Telle est notre appréciation du système familial, comme moyen de traitement appliqué à cette triste maladie qui s'appelle l'aliénation mentale. Est-il besoin maintenant de nous étendre longuement encore sur ses avantages, comme moyen d'assistance proprement dite, c'est-à-dire en tant qu'elle ne s'applique qu'aux aliénés incurables, non pas seulement aux idiots et aux déments, mais encore à toute cette catégorie d'insensés auxquels plusieurs années de folie ont presque enlevé toute chance de guérison, et dont la maladie ne nécessite plus guère que des soins hygiéniques? Ici l'accord de bien des aliénistes rend notre tâche facile et nous épargnera la peine de revenir sur tous les avantages que présente le système de colonie. La liberté et la vie de famille sont, dans cette circonstance, des bienfaits précieux dont aucune considération ne saurait détourner le médecin. Le travail, rendu possible à la colonie pour tout insensé, quelque minimes que soient ses moyens et ses capacités, est le véritable préservatif de cette démence précoce, fruit de la longue inertie dans laquelle croupit à l'asile la majeure partie des déments. Mais il est un autre avantage qu'offre, comme assistance proprement dite, le système familial : c'est l'économie. C'est le dernier point qu'il nous reste à examiner.

VII.

Certes l'humanité est le premier des sentiments qui doit guider celui qui entreprend la difficile tâche de soigner les aliénés; mais ce sentiment mal compris n'a-t-il pas quelque peu fourvoyé ceux qui, dans ces derniers temps, ont poussé à la construction de ces gigantesques palais de la folie et à l'organisation de leur service intérieur? N'a-t-on pas été trop loin dans l'amélioration du sort de la malheureuse catégorie des aliénés, en ce sens que l'on a forcé les administrations à enlever aux pauvres raisonnables pour donner aux pauvres insensés? Il est bon de se rappeler, sous ce rapport, la distinction que nous avons faite entre l'assistance proprement dite et le traitement. Aussi longtemps que l'aliéné conserve encore quelque chance de curabilité, aussi longtemps qu'il peut être considéré comme un véritable malade sur l'état duquel les éléments extérieurs, quelle que soit leur nature, peuvent encore avoir quelque influence, nous sommes parfaitement d'avis que les questions d'économie n'ont que faire et que rien ne doit être négligé pour ramener à la santé celui qui a eu le malheur de la perdre.

Mais est-il juste d'appliquer le même raisonnement à l'insensé incurable, à celui sur lequel les agents hygiéniques, diététiques et pharmaceutiques n'ont plus aucune influence? Est-il juste de donner un luxe de confortable et de nourriture à des incurables qui antérieurement avaient à peine le nécessaire, et dont toute la famille est souvent réduite à une extrême misère? Surtout quand ce double luxe n'a plus aucun but, l'aliéné y étant complétement insensible et son état mental ne présentant plus guère de prise aux influences extérieures. Pourquoi exiger que les idiots, les imbéciles, voire même les déments tranquilles, qu'aucune excitation ne vient plus affaiblir, soient soumis au régime réconfortant des asiles et reçoivent journellement 300 grammes de viande, quand leurs parents n'en mangent peut-être pas autant en six mois? C'est là, nous semble-t-il, de la philanthropie exagérée et déplacée même, car l'on devrait se rappeler que l'augmentation des charges

de l'aliéné sort en définitive de la poche des contribuables, et que ces charges pèsent quelquefois bien lourdement sur des pauvres familles. La raison de cette anomalie nous paraît résider dans le système de concentration des asiles, où l'insuffisance des conditions hygiéniques doit être compensée par des conditions diététiques meilleures, afin de ne pas exagérer le chiffre de la mortalité. A ce point de vue, le régime éminemment substantiel auquel on soumet aujourd'hui les insensés dans les établissements bien organisés, a sa raison d'être; mais il est loin de nous paraître indispensable dans les conditions de la vie ordinaire, et il nous semble que l'aliéné incurable, quelle que soit la nature de sa maladie, pourvu que les forces physiques restent intactes, ne saurait souffrir de la nourriture qui suffit au paysan pendant les rudes labeurs de la journée, quand, bien entendu, les conditions extérieures restent les mêmes.

Que l'on ne se trompe cependant pas sur le sens de nos paroles; nous ne demandons pas que l'on revienne aux horreurs du passé; nous demandons seulement que l'on n'exagère pas un principe jusqu'à faire du tort aux gens sensés, dans l'intérêt de l'aliéné. Ce que nous demandons pour les aliénés incurables, c'est une vie se rapprochant le plus possible de celle à laquelle on les a enlevés; or cette vie ne se mesure guère pour eux à la quantité de viande qu'on leur donne, ni au luxe de leur appartement : que me fait tout cela, vous répondront-ils; ce qu'il me faut, c'est la liberté. Nous n'ignorons pas l'objection que l'on va nous faire : « Quel- « ques personnes, dit Renaudin, sont disposées à se demander pour- « quoi on donne aux aliénés indigents un régime bien supérieur « à celui dont on fait usage à la campagne ou parmi les pauvres « des villes. Il n'y a aucune assimilation à établir entre les deux « situations. L'ouvrier, le campagnard, trouvent dans l'air am- « biant de puissantes compensations à l'insuffisance d'un régime « qui ne leur est pas toujours très-profitable et qui serait mortel « pour nos malades. Outre que l'agglomération d'individus sur « un même point donne lieu à des indications qui lui sont pro- « pres, nous observerons encore que les fonctions digestives sont, « parmi les aliénés, sujettes à de nombreuses et fréquentes ano-

« malies, et que la maladie modifie soit la tolérance des organes, « soit l'énergie de la nutrition. La maladie d'une part, la séquestration de l'autre, sont donc deux indications dont il faut tenir « compte dans la fixation du régime alimentaire (1). »

Que ces observations s'appliquent à la vie de l'asile, c'est fort possible; mais ni l'une ni l'autre n'ont de valeur dans le système familial : la première, au contraire, prouve tous les avantages d'un système qui permet de faire abstraction des éléments morbifiques de la concentration, et quant aux anomalies de la digestion, elles tiennent, selon nous, tout autant à l'inertie et à l'immobilité à laquelle on réduit des individus dont le grand air et le mouvement constituaient jadis la véritable condition, qu'à la maladie elle-même, au moins dans une grande partie des cas.

Mais, nous le répétons, ce n'est pas le retour aux anciennes pratiques que nous venons réclamer; seulement nous sommes convaincu que rien n'oblige la société à soumettre l'aliéné incurable à des soins matériels autres que ceux dont il jouissait antérieurement. D'ailleurs, l'économie ainsi entendue aurait d'inappréciables avantages. Ce qui fait aujourd'hui hésiter si longtemps les communes dans les décisions à prendre relativement aux collocations, c'est évidemment l'élévation des charges que leur impose cet entretien. Du jour où ces charges seront notablement diminuées du fait de l'entretien des incurables, ces mêmes communes se montreraient beaucoup plus promptes à assurer aux insensés curables les soins qu'exige leur position, et ces malheureux n'auraient certes qu'à y gagner.

Quel est des divers systèmes préconisés celui qui présente le plus d'avantages sous le rapport économique? C'est ce que nous allons essayer d'élucider. Il nous semble raisonnable de ne faire entrer en ligne de compte que la ferme-asile et le système familial, les autres modes d'assistance ne présentant aucun avantage, ni théorique, ni pratique, qui puisse plaider en leur faveur, et d'ailleurs, l'économie de leur système n'exigeant pas même de réfutation. Ni l'asile fermé, ni le block-system, ni le cottage-system

(1) Renaudin. Commentaires médico-administratifs; p. 256.

des Anglais, ne sauraient entrer en ligne de comparaison, sous le rapport économique, avec les deux modes d'assistance qui se disputent aujourd'hui la supériorité. Les innovations anglaises, par la fragmentation des services et la multiplication du personnel, exigent certainement des dépenses encore supérieures à celles des asiles fermés, et le travail exécuté dans ceux-ci ne saurait entrer sérieusement en ligne de compte pour dégrever les charges occasionnées par l'entretien des aliénés.

Quant aux fermes-asiles, ont-elles réellement répondu aux espérances qu'elles avaient laissé entrevoir? C'est ce qu'il serait assez difficile d'établir avec exactitude; mais que l'on ait notablement exagéré l'importance productive de ce système, c'est là un fait qui n'a plus besoin de démonstration aujourd'hui, et il n'est plus personne qui vienne soutenir avec M. Billod que le travail agricole puisse parvenir à exonérer complétement le département des charges que lui impose l'entretien des aliénés; mais de là à contester à l'institution agricole toute valeur comme moyen de production, il y a encore loin.

Parchappe nous semble avoir parfaitement saisi le côté pratique de la question : « On a complétement perdu de vue, dit-il, « que relativement à ce profit, il ne pourrait y avoir d'exceptionnel « par suite de l'emploi du travail des aliénés, que les cultures « agricoles qui rendent nécessaire ou profitable l'emploi des bras « d'hommes : que toutes les fois que l'on est forcé de recourir à « la charrue, les exploitations agricoles ne donnent que très- « accessoirement place au travail utile de l'aliéné, et tombent « dans les conditions de la ferme ordinaire, et au point de vue « de la nature des travaux, et surtout au point de vue du produit « net (1). »

Ce sont là des considérations qui sont loin de manquer de valeur. Que l'on fasse de la grande culture, les bêtes et les machines devront remplacer la main-d'œuvre de l'aliéné, et le but ne sera atteint ni au point de vue du traitement, ni au point de vue de l'économie. Que l'on fasse au contraire de la culture maraîchère,

(1) Parchappe. In Annales méd. psych., 1866, p. 147.

certes ce ne sera pas le travail manuel qui fera défaut; ce seront les capacités, et encore une fois le but ne sera pas atteint. D'ailleurs, en admettant même que l'exploitation agricole puisse donner lieu à des bénéfices, ce qui est plus que probable, il n'en est pas moins vrai que la quotité de ces bénéfices est toujours restée bien en-dessous des prévisions. Les recherches faites sous ce rapport par Parchappe ne laissent guère de doute : « Je suis « convaincu, dit-il, que l'étude approfondie de faits plus nom- « breux, qui permettraient de distinguer exactement dans le pro- « duit net des exploitations culturales ce qui appartient séparément « à l'étable, à l'horticulture et à l'agriculture proprement dite, « démontrerait avec la plus entière évidence que l'exploitation « agricole par les aliénés n'est, au point de vue économique, « réellement profitable que quand elle est restreinte conformé- « mént aux principes que j'ai fixés à la production d'objets de « consommation pour l'asile au moyen de la culture sarclée, et « qu'elle perd ses avantages exceptionnels dès qu'en dépassant ces « limites et en recourant à la charrue, elle se rapproche des ex- « ploitations agricoles ordinaires (1). »

Voici, en effet, les données sur lesquelles Parchappe fonde ce raisonnement; ce sont les comptes-rendus relatifs au produit de certaines fermes-asiles d'Angleterre et de France.

NOMS DES ASILES.	HECTARES CULTIVÉS.	PRODUIT NET. Fr. c.	PRODUIT PAR HECT.
Hanwel	20,00	12,231,00	611,55
Wakefield	20,00	10,877,75	543,88
Surrey	35,00	12,064,50	344,70
La Retraite.	9.00	3,410,25	378,91
Colney Hatch.	33,00	16,700,00	506,06
Wiltz	16,00	5,600,00	350,00
Armentières	22,43	8,441,23	370,63
Quatre Mares.	26,00	10,699,25	411,50
Blois.	14,64	13,586,06	928,00
Napoléon-Vendée. . .	20,45	3,935,54	192,44
Ferme Saint-Luc . . .	20,00	6,506,12	611,55

(1) Parchappe. Loc. cit., 1866, p. 148.

Il est une remarque que personne ne manquera de faire : c'est l'excessive différence entre les produits finaux de chacune de ces exploitations. Tandis que la ferme de Blois donne par hectare un produit de 928 francs, celle de Napoléon-Vendée ne donne que fr. 194,44. Il y a là évidemment un élément inconnu qui a dû influencer le résultat final et qui mériterait d'être recherché. Car il n'est pas possible que dans des conditions aussi identiques, les produits puissent être aussi différents. Quoi qu'il en soit, l'examen de ce compte ne saurait laisser de doute sur l'exagération évidente des promesses faites par les partisans du système de la ferme-asile. En prenant la moyenne des produits nets relatés dans le tableau ci-dessus, l'on aboutit à environ 450 francs par hectarè; d'un autre côté, le bénéfice de la ferme-asile de Clermont-Ferrant a été de 32,154 francs, ce qui pour 180 hectares exploités, donnerait un rapport de 178 francs par hectare, produit normal d'une bonne exploitation agricole, dont le tiers est cultivé en plantes potagères. Prenons entre ces deux chiffres, dont l'un est peut-être un peu exagéré, et l'autre en peu minime, un juste milieu et portons le bénéfice d'une ferme-asile à 300 francs l'hectare; quelle est, en présence de la dépense totale de l'asile, l'importance d'un pareil bénéfice? C'est à raison de 20 à 30 hectares, une somme de 6000 à 9000 francs.

Certes, en présence des avantages incontestables que présente sous le rapport curatif le principe du travail de l'exploitation agricole, un pareil résultat constitue déjà un avantage hors ligne; mais que sont ces résultats en présence des promesses que l'on avait faites et des espérances que l'on avait laissé entrevoir?

Bien peu de chose : 10 à 15 francs tout au plus par aliéné.

D'ailleurs, voyez ce qui se passe dans bien des asiles où existe cette exploitation agricole, comme par exemple à Armentières, où l'on cultive au-delà de 20 hectares de terres; non seulement l'on ne fait pas de bénéfice, mais encore la journée d'entretien qui est aujourd'hui fixée à 1 franc devient insuffisante et des demandes ont été faites pour qu'elle soit portée à un taux plus élevé. Et cependant Armentières possède au moins six cents aliénés, c'est-à-dire que la main-d'œuvre et les engrais, ces deux sources de

richesses sur lesquelles on a principalement compté dans les asiles d'aliénés, ne doivent pas y faire défaut.

Quoi qu'il en soit, il y a là pourtant un progrès immense, et quelque minimes que soient les bénéfices faits annuellement, ils trouvent toujours une destination des plus utiles et des plus avantageuses, soit pour l'agrandissement de l'asile lui-même, soit pour certains détails du service intérieur, soit, enfin, pour l'abaissement de la journée d'entretien.

Mais ce progrès est-il le dernier mot de l'économie dans le traitement de l'aliénation mentale? C'est ce que nous ne pensons pas. Que si, sous le rapport économique, la ferme-asile présente de véritables avantages sur l'asile fermé, à son tour le système familial présente sur le système de l'exploitation agricole, des avantages d'autant plus grands, qu'il permet de faire abstraction d'une grande quantité de fonds complétement absorbés par les frais généraux de l'asile.

Tel n'est pourtant pas l'avis de la majorité des aliénistes qui se sont occupés de la question. Ainsi Falret, dans son discours à la Société médico-psychologique, ne semble nullement favorable à cette opinion : « Il faut bien le remarquer, dit-il, les partisans du « système de Gheel ne cherchent pas seulement à démontrer que « l'application de ce système serait un perfectionnement réel « pour le traitement et le bien-être des aliénés; ils soutiennent en « outre que ce système serait économique pour les administrations, « qu'il permettrait de soigner un plus grand nombre de malades « avec une dépense moindre, et qu'ainsi il remédierait à l'en- « combrement des grands asiles, tout en dégrevant les budgets des « départements et de l'État. Or, pour que cette économie fût « réelle, il faudrait que la subvention annuelle accordée aux fa- « milles des paysans, non seulement pour un aliéné travailleur, « mais même pour un aliéné infirme ou oisif, fût de beaucoup in- « férieure au prix de journée moyen des asiles actuels. Si, par « exemple, l'entretien d'un aliéné dans un asile coûte aujour- « d'hui au minimum 1 franc par jour aux administrations, soit « 365 francs par an, en tenant compte non seulement des dépenses « de l'aliéné lui-même, mais des frais généraux de l'établissement,

« il faudrait, dis-je, pour que le système de placement chez les « paysans fût réellement assez économique pour justifier sa création, que le même aliéné, dans ce nouveau système, ne coûtât « à l'administration que 200 francs par an ou 240 au plus, dans « le cas le moins favorable. Or, en établissant une organisation « centrale, médicale et administrative, destinée à visiter dans les « maisons les aliénés qui y seraient placés, à leur donner les soins « spéciaux dont ils pourraient avoir besoin, à contrôler et à sur- « veiller toute chose, à leur fournir des vêtements, des médica- « ments et divers objets que les paysans ne pourraient avoir chez « eux; en créant une infirmerie centrale dans le but de traiter les « cas aigus et de maintenir les aliénés dangereux ou très-difficiles; je « me demande si le prix de journée de 200 à 240 francs par aliéné « serait réellement suffisant pour permettre de réaliser toutes ces « conditions jugées indispensables. Je me demande enfin si, en le « supposant suffisant, les aliénés seraient dans ces conditions aussi « bien logés, aussi bien couchés, aussi bien vêtus et nourris qu'ils « le sont dans les asiles actuels, où la centralisation des services « permet de leur donner à moins de frais plus de bien-être maté- « riel, plus d'avantages hygiéniques et des soins plus assidus et « plus constants (1)? »

Nous avons déjà été à même d'exprimer notre opinion au sujet de ces dernières considérations; nous avons déjà fait comprendre quel était, à notre point de vue, le degré de bien-être physique qu'il fallait accorder aux aliénés indigents et à quelle catégorie ces soins devaient s'appliquer; nous n'y reviendrons donc plus; mais, ces données admises, nous nous attacherons à démontrer combien est trop exclusive l'opinion de Falret concernant l'économie du système familial, économie dont la réalité ne nous semble guère discutable.

A ce propos, et pour rendre la question aussi claire que possible, résumons en quelques mots le système familial tel qu'il devrait être admis.

L'asile familial forme un tout comprenant deux parties très-distinctes :

(1) FALRET. In Ann. méd. psych., 1865, p. 267.

L'asile,

La famille.

A l'asile, se trouvent les malades dangereux, les malades incoërcibles et tous ceux qui sont véritablement incompatibles avec le régime de liberté que comporte le système. A l'asile se trouve le siége de l'administration et de la comptabilité de toute la colonie, ainsi que le service médical central.

Dans un circuit plus ou moins étendu, mais le plus rapproché possible de l'asile, se trouvent les aliénés curables et ceux qui nécessitent des soins médicaux et une surveillance plus assidue. Dans les parties plus éloignées de la colonie seront placés les incurables, et ils occuperont un espace d'autant plus excentrique qu'ils nécessitent moins de soins.

D'après cette distinction, les aliénés de la colonie se divisent naturellement en deux catégories : ceux qui doivent séjourner à l'asile et ceux qui peuvent jouir de la liberté dans les familles. Ces derniers, suivant les soins qu'ils exigent et les frais qu'ils occasionnent, comprendront quatre classes :

Les gâteux.

Les incurables oisifs.

Les incurables travailleurs.

Les curables.

Annuellement l'autorité supérieure fixera le prix de la journée d'entretien de chacune de ces cinq catégories, dont elle prendra la moyenne, et c'est cette moyenne qui constituera le prix à payer par les intéressés, prix qui sera uniforme pour tous ceux-ci. Au comité de surveillance reviendra le droit de faire entrer chaque mois, sur la proposition du médecin, chaque aliéné dans la catégorie qu'il devra occuper et de l'en déplacer, selon la marche qu'affectera la maladie.

Cela étant, calculons à quel taux pourrait s'abaisser dans un tel système le prix de la journée d'entretien. Renaudin, dans ses *commentaires médico-administratifs*, détermine comme suit les diverses dépenses qu'elle nécessite, en prenant pour base un asile de 450 malades :

Personnel médical		0,0713
" administratif et surveillant		0,3459
Frais généraux 0,1582	Frais de bureau	0,0168
	Entretien des bâtiments	0,0365
	Mobilier	0,0426
	Chauffage	0,0469
	Éclairage	0,0154
Dépenses personnelles 0,6745	Nourriture	0,5355
	Pharmacie	0,0150
	Tabac	0,0100
	Blanchissage	0,0080
	Coucher	0,0088
	Vêture	0,0972
		1,2499

Ce qui donne 1,25 comme prix de la journée d'entretien; ce chiffre n'est guère atteint dans nos asiles communaux belges, où il dépasse rarement 90 centimes à 1 franc; d'ailleurs, il est loin dans tous les établissements français d'être aussi élevé que le fixe Renaudin, et l'on peut, sans trop dévier de la vérité, compter sur un prix de 1 franc, comme représentant la moyenne des journées d'entretien. En réduisant les diverses catégories de dépenses à ce chiffre moyen, l'on aboutira au résultat suivant :

Dépenses du service médical	0,056
" du service surveillant et administsatif.	0,277
" générales	0,127
" personnelles	0,540
	1,000

Les frais pour services généraux sont presque nuls dans le système familial; c'est tout au plus s'il faut y affecter quelques centimes dans l'évaluation de la journée d'entretien; il en est de même du service administratif, qui aura son siége à l'asile central et dont le peu d'importance ne nécessitera guère de frais supplémentaires. Restent le service médical et celui de la surveillance. C'est de la bonne organisation de ces deux éléments que dépendra tout l'avenir de la colonie; or, même en ne négligeant rien pour

en assurer le fonctionnement régulier, les frais qu'ils occasionnent seront encore bien inférieurs à ceux que ces deux services nécessitent dans nos asiles actuels.

En effet, pour les 700 malades qui habiteront la colonie, nous compterons quatre médecins de sections, et à chacun d'eux nous adjoindrons un surveillant; il y aura en outre un surveillant en chef, et un médecin-inspecteur, mais ce dernier poste sera rempli par le médecin de l'asile central; il ne doit donc figurer ici que pour mémoire :

4 médecins de sections à	2,400	9,600
4 surveillants	1,100	4,400
1 surveillant chef . . .	1,500	1,500
		15,500

Ce qui donne un total de 15,500 francs, c'est-à-dire environ 6 centimes par jour et par aliéné. Récapitulons maintenant : 54 centimes pour les frais personnels, 6 centimes pour les frais médicaux et de surveillance, 2 centimes pour les frais généraux, donnent un total de 62 centimes, taux auquel sera fixée la journée d'entretien de l'aliéné incurable, oisif ou travailleur; c'est-à-dire que le système familial permettra de donner à l'aliéné, avec 62 centimes, les mêmes soins médicaux et matériels, sauf peut-être le luxe et le confort, que l'asile ne peut offrir qu'à raison de 1 franc. Et cette dépense pourra encore être réduite de quelques centimes par suite des bonis faits sur l'entretien des pensionnaires; en comptant sur une population de 100 aliénés de cette catégorie, et en exigeant que chacun d'eux intervienne dans le compte des frais généraux pour une somme proportionnelle à celle du prix de sa pension, l'on aboutira encore à un bénéfice qui, partagé entre les indigents, permettra de réduire le prix de la journée d'entretien d'au moins 1 1/2 centime; en portant celle-ci en fin de compte à 60 centimes, nous ne croyons pas excéder les limites du possible. Si maintenant, eu égard aux soins plus grands qu'ils exigent, nous élevons de 10 centimes le prix à payer pour les gâteux et les curables; si, enfin, eu égard aux dépenses administratives et autres qui devront être plus considérables à l'asile,

nous portons le prix de la journée d'entretien des aliénés qui y seront traités à 1 franc, nous aboutirons au résultat suivant :

300	aliénés à l'asile à 1 franc.	300
300	incurables travailleurs à 60 cent. .	180
200	aliénés incur. oisifs à 60 cent. . .	120
100	gâteux à 70 centimes	70
100	aliénés curables à 70 centimes . .	70
1000		740

Ce qui donne une moyenne de 74 centimes. Ainsi donc, le système familial, tel que nous désirerions le voir inauguré, permettra d'abaisser le prix de la journée d'entretien au taux uniforme de 74 centimes, tout en ne négligeant aucun des soins indispensables pour le bien-être et la santé des insensés.

Mais là n'est pas encore le véritable avantage économique de l'asile familial; ce système, en permettant de faire abstraction de l'énorme dépense des bâtiments, présentera l'inappréciable avantage de constituer à l'asile une dotation qui servira annuellement à dégrever les administrations des dépenses qu'elles doivent s'imposer pour l'entretien des aliénés; de cette façon les communes prêteront leur concours avec beaucoup plus de facilité qu'ils ne le font aujourd'hui; et dès-lors le traitement de l'insensé deviendra beaucoup plus rapide en même temps que plus efficace.

Expliquons-nous.

Chaque place pour un aliéné, dans nos asiles actuels, coûte au moins 2,100 francs, c'est-à-dire qu'un asile destiné à contenir 1000 malades, monterait à la somme énorme de 2,100,000 francs. Trois cents places suffisant amplement au besoin de la colonie, cette dépense sera réduite à 600,000 francs, c'est-à-dire qu'il restera un excédant de 1,500,000 francs qui, au taux de 5 °/°, donnera annuellement un revenu de 75,000 francs. Si l'on voulait affecter ce revenu au dégrèvement de la journée d'entretien, cela donnerait, à raison de 1000 aliénés, 41 centimes par jour à défalquer du prix normal de 74 centimes. Le résultat final de ce système serait donc de porter à 35 centimes le prix de l'entretien d'un aliéné, qui monte aujourd'hui en général au-delà de 1 franc.

Il est facile de comprendre qu'en Belgique un pareil système aurait toutes les chances de réussite. Les asiles, en effet, ne s'y construisent qu'à l'aide de l'intervention simultanée de l'État, de la province, de la commune et des hospices. Or, ces trois dernières administrations, du jour où on leur fera comprendre que les sacrifices qu'elles doivent s'imposer aujourd'hui seront tellement productifs plus tard, qu'ils tendront à annihiler une dépense qui leur pèse si fortement, ces administrations, disons-nous, ne se montreront plus aussi récalcitrantes et comprendront qu'il est de leur intérêt de consentir à une dépense, qui ne leur répugne tant aujourd'hui que parce qu'elle passe complétement en constructions improductives.

On nous répondra peut-être que ces autorités n'avanceront pas les subsides nécessaires, vu que ceux-ci ne seront pas indispensables à l'érection de la colonie. C'est là une objection à laquelle répond suffisamment l'exposé que nous avons fait du système familial tel que nous l'entendons. Ce n'est pas, en effet, transformer en colonie un village existant, c'est ériger une colonie à neuf que nous voulons. Or, cette création exige l'achat de terrain et la construction des habitations villageoises destinées aux nourriciers; c'est à cette dépense que sera affecté l'excédant du capital, et c'est le revenu de la location de ces propriétés qui servira à dégrever le prix de la journée d'entretien; ce sera la dotation de l'établissement, dotation qui pourra s'accroître constamment par la bonne gestion des divers biens.

Ainsi nous paraît pouvoir être résolue assez simplement cette grave question des dépenses occasionnées par les aliénés, sans recourir aux moyens plus ou moins efficaces que l'on a proposés dans ces derniers temps, entre autre l'entretien de l'aliéné aux frais de l'État. Ce dernier moyen, qui n'est qu'un expédient et qui a été le rêve de la plupart de ceux qui se sont sérieusement occupés de la question des aliénés, et cela parce que, seul, il permettait le traitement immédiat de la plupart des malades, ce moyen, disons-nous, restera toujours un vœu, parce que jamais l'État n'acceptera une charge dont il n'ignore nullement l'importance.

L'érection des asiles d'aliénés en institutions familiales, comme nous les avons décrites, ayant leurs ressources particulières, vivant

de leur propre vie, et affectant tout leur revenu au dégrèvement de la journée d'entretien, de manière à arriver un jour à pouvoir se passer de toute subvention et à entretenir à leurs frais les aliénés de la circonscription pour laquelle ils seraient construits : tel serait, à notre avis, le véritable but auquel doivent tendre les aliénistes et économistes.

Ce n'est pas, d'ailleurs, d'aujourd'hui que date la recherche des moyens d'alléger les charges qui incombent aux administrations du fait des aliénés. Girard de Cailleux croyait l'avoir trouvé dans les économies à faire sur l'entretien des pensionnaires et des aliénés indigents étrangers au département; Billod dans l'exploitation des fermes agricoles. Ces expédients n'ont malheureusement pas répondu jusqu'à ce jour aux espérances qu'ils avaient laissé concevoir; aurait-il le même sort, le moyen que nous proposons, si l'on venait le mettre à l'essai? Nous ne le pensons pas; car enfin, quoi qu'on en dise, il est évident que la somme nécessaire à créer une place dans un asile pour un malade, du jour où l'on pourra se passer de cet asile, cette somme deviendra disponible, et ce sera alors non plus une simple espérance, mais une véritable réalité.

Nous n'ignorons pas l'objection que l'on ne manquera pas de nous faire : votre projet n'est pas réalisable; c'est ce que l'on a répondu à tous ceux qui ont placé sur le terrain de la pratique l'institution des colonies d'aliénés. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici les quelques lignes que nous avons écrites ailleurs à ce sujet : « Telle est la théorie du système, voyons-en la pratique; là git le difficile de la question, car il ne faut pas s'y méprendre, il ne s'agit de rien moins que de l'institution d'une nouvelle colonie de Gheel, colonie systématisée, il est vrai, c'est-à-dire mise en rapport avec toutes les exigences du traitement médical et moral de l'aliénation mentale; mais ce n'en serait pas moins pour cela une tentative qui a toujours été considérée par tous les aliénistes, sauf quelques rares exceptions, comme impossible à réaliser et que presque tous ont jusqu'ici reléguée dans le domaine des utopies. »

« Il faut créer Gheel à neuf si l'on veut aboutir à un résultat quelconque, et pour cela il faut opérer sur un terrain vierge où,

à plusieurs lieues à la ronde, il n'y ait pas une agglomération villageoise assez importante pour venir entraver les essais auxquels on pourrait vouloir se livrer. »

« L'emplacement, afin de réunir toutes les conditions nécessaires pour remplir convenablement le but que l'on se propose, devrait se trouver à proximité d'une voie ferrée, ou pouvoir y être relié directement par un embranchement; c'est une condition que rend nécessaire l'isolement où serait placé l'asile. Une station, à quelque distance de la colonie, permettrait à celle-ci d'obtenir au début, avec toute facilité, les éléments de sou existence matérielle, et faciliterait en outre le départ et l'arrivée des pensionnaires auxquels elle serait destinée. De cette façon, quoique tout-à-fait isolée de tout centre de population, la colonie aurait l'accès facile et la vie possible. »

« Un tel emplacement trouvé (ce qui, nous le répétons, ne sera certes pas chose bien difficile dans la province du Luxembourg), au milieu de ce terrain serait érigé l'établissement d'aliénés destiné à devenir le centre de la colonie. Bâti sur le plan et d'après les principes de la plupart des autres établissements, il en diffèrera cependant par sa simplicité et l'absence de trop de luxe; la folie est une maladie qui n'a pas besoin d'un palais pour se guérir, et il nous semble qu'il est bien plus sage d'accorder au bien-être des malades des frais inutilement dépensés pour le luxe. »

« Dans les alentours de l'asile seraient construites des maisons villageoises, espèces de petites fermes simples et commodes, et spécialement appropriées au but qu'elles seront destinées à remplir. D'abord peu nombreuses, elles augmenteraient avec les besoins du service et les ressources de l'établissement; l'érection des habitations à construire ultérieurement pourrait même être confiée aux aliénés eux-mêmes, et à mesure que les besoins se feraient sentir; de cette façon, les frais de construction de la colonie pourraient être notablement réduits. »

« Dans chacune de ces demeures villageoises on appellerait des campagnards, de préférence, au début, des habitants de Gheel même, s'il y avait moyen, auxquels on ferait certains avantages, et cela à la condition expresse qu'ils consentiraient à accepter en traitement dans leur famille un ou plusieurs aliénés. Parmi ces

colons se trouverait, prineipalement au début, la famille de eeux des desservants de l'asile eentral, auxquels leurs fonetions permettraient d'être mariés, ou bien de eeux qui pourraient sans ineonvénient quitter l'hospiee à eertaines heures, ee qui ne laisserait pas que de rendre plus pratieable une institution qui, au debut surtout, reneontrera bien des diffieultés et bien des obstaeles. Car il ne faut pas l'oublier, e'est iei le point difficile de notre projet; mais celui-ei présente-t-il done des diffieultés tellement insurmontables, que rien que la simple pensée doive y faire renoncer? Qu'y a-t-il done de si irréalisable dans une telle idée? »

« L'asile sera bâti, au début, au eentre d'une eentaine d'heetares de terrain qui seront la propriété de l'administration de l'établissement. En présenee de l'eneombrement aetuel de toutes les grandes villes, eroit-on que si eette administration offrait gratis la loeation d'un heetare de terre à eeux qui voudraient venir y établir leurs pénates, moyennant des redevanees insignifiantes, ees habitations resteraient longtemps vides, surtout en présence de la perspeetive du produit réalisé par le traitement des aliénés? Il est bien des honnêtes familles qui, trouvant là des ressourees toutes prêtes, s'empresseraient d'apporter leur concours à une œuvre qui, eertes, ne sera pas parfaite du premier jour, mais que le temps, dans des eireonstanees favorables, ne manquerait pas de mener à bonne fin. L'ensemble des mesures néeessaires au développement d'une telle eolonie exigerait beaueoup de prudenee, de ménagement et surtout de patienee; mais eomme la eolonie serait d'abord fort exiguë et très-rapproehée de l'asile central, la surveillanee eonstante du personnel médieal et des desservants de l'établissement finirait par rendre familiers à ees villageois des soins tout nouveaux pour eux. »

« Le noyau une fois formé, l'extension de la colonie ne serait plus qu'une affaire de temps; le premier groupe de eolons dressé initierait les autres aux soins à donner aux aliénés, et l'institution s'étendant peu à peu, finirait par égaler celle de Gheel, nous dirons plus, la dépasserait, paree qu'elle eonstituerait un ensemble eomplet, où tous les malades indistinetement pourraient être admis et où seraient réunies toutes les exigenees d'un traitement rationnel. »

« Et, en effet, à leur arrivée à la eolonie, les aliénés entreront

directement à l'asile où ils seront soumis, comme à Gheel, à quelques jours d'observation; ceux qui seront reconnus incapables de jouir de leur liberté chez le nourricier, soit à cause de leur état d'agitation ou de malpropreté, soit à cause de la surveillance trop continue ou des soins rigoureux qu'ils exigent, seront gardés à l'établissement où un traitement convenable leur sera appliqué; et au moment où les motifs qui exigeaient leur séquestration seront reconnus inutiles, ces insensés seront aussitôt placés dans la colonie. Ceux qui y arriveront en état de pouvoir immédiatement jouir de cette faveur, ne passeront à l'infirmerie que le strict temps d'observation. Et réciproquement, dès qu'un aliéné de la colonie aura donné des signes d'agitation ou aura rendu nécessaires une surveillance plus rigoureuse ou des soins mieux entendus, il sera immédiatement dirigé sur l'asile central, où il ne séjournera que le temps nécessaire à l'application du traitement. Toutes ces mesures contribueront encore à perfectionner le système de Gheel, en ce sens qu'elles rendront les moyens de contrainte beaucoup moins fréquents et rapprocheront par conséquent le système de la perfection. "

Encore une fois, où sont, dans une telle organisation, les impossibilités dont se font un si grand épouvantail les partisans du régime actuel? Nous ne nions nullement les difficultés et les obstacles; mais à ceux qui n'ont que ces raisons à alléguer, nous répondrons par ces mots que prononça M. Morel à la Société Médico-psychologique : " A cela M. le docteur Mundy a répondu " dans le Congrès de Lyon par des paroles bien sensées, et il n'a " pas mis en doute que si l'on cherchait, on trouverait; que si l'on " essayait, on réussirait. On pourrait, en effet, éternellement dis- " cuter sur la question de Gheel et rester dans l'indécision, tant " que l'on n'aura pas essayé d'appliquer le système. "

Certes, c'est là une organisation lente à se produire; c'est là un édifice à ériger dont le temps seul apportera le couronnement; mais, enfants de notre siècle, mettons de côté tout sentiment égoïste, et, confiants dans le progrès indéfini de l'humanité, disons avec le poëte :

Insere daphne piros, carpent tua poma nepotes.

FIN

